~~FRC 3.18386.1A~~

Case
FRC
12108

RECUEIL

DE

RECHERCHES ET D'OBSERVATIONS,

Sur les différentes méthodes de traiter les Maladies Vénériennes, et particulièrement sur les effets du remède connu sous le nom de Rob anti-syphilitique ;

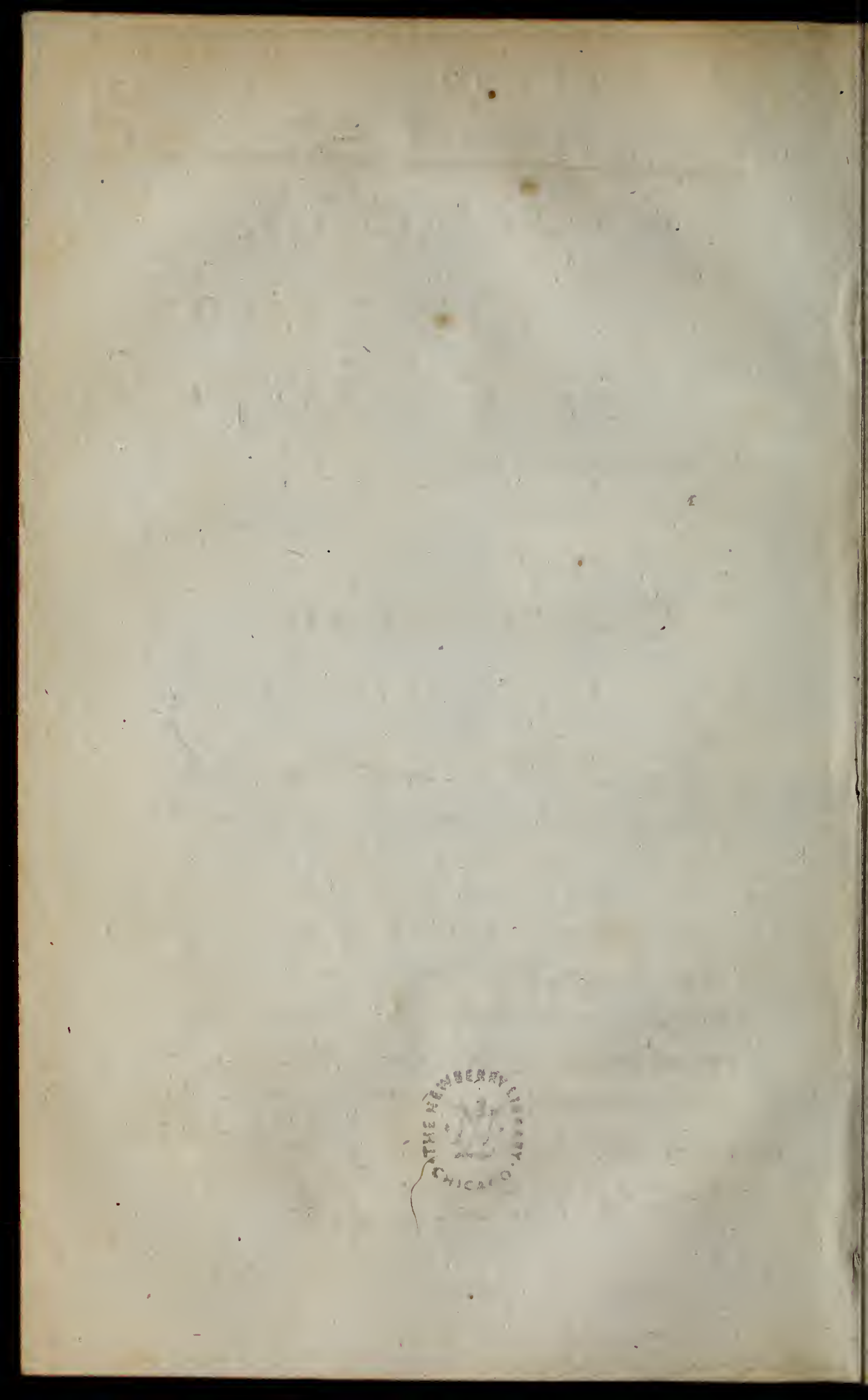
PAR LAFFECTEUR,

Co-propriétaire de ce remède.

A PARIS,

Rue des Petits-Augustins, N°, 1276, près du quai de Voltaire.

L'an III de la République.


THE NEWBERRY LIBRARY.
CHICAGO

A LA
CONVENTION
NATIONALE.

CITOYENS REPRÉSENTANS,

L'ouvrage que je vous presente offrira à votre méditation plusieurs vérités intéressantes.

Aussi-tôt que vous les aurez saisies, votre opinion sera fixée sur un remède qui, en sauvant les vénériens incurables, conserveroit un grand nombre de citoyens, non-seulement perdus pour l'état, mais nuisibles à la société, parce qu'ils y multiplient les victimes d'un mal contagieux dont les pro-

grès deviennent tous les jours plus inquiétans.

Profondément touchés, citoyens Représentans, des misères qui affligent cette portion d'hommes malheureux, qui vont chercher des secours dans les hospices nationaux, vous vous occuperez, sans doute, d'un plan qui, en réunissant les vues éclairées des médecins, instruits, par leur expérience, aux tendres sollicitudes d'une administration fraternelle, assurera à tous les malades les traitemens et les remèdes qui leur conviendront le mieux.

S'il n'étoit question que d'émouvoir cette charité équivoque et circonscrite qui ne tend une main secourable qu'aux infirmités attachées à la nature humaine, et qui voit avec l'œil d'une indifférence coupable, les douleurs qu'entraînent les imprudences d'un moment, comme le libertinage de tous les jours, je ne vous entretiendrois pas, citoyens Représentans, des malades vénériens; mais l'humanité n'est pas un vain nom pour la Convention nationale; aussi, assurera-t-elle des secours à toutes les victi-

mes du malheur, quelles qu'en soient les causes et les déplorables suites.

Depuis que le Rob anti-syphilitique est connu, les propriétaires de ce remède ont constamment demandé d'être chargés du traitement des vénériens incurables; les administrations d'autrefois jugèrent à propos de ne l'employer que sur les vaisseaux et dans les hôpitaux de la marine.

Ils ont, dans le tems, présenté une adresse à l'Assemblée constituante, dont l'objet étoit d'offrir leurs services avec zèle, avec désintéressement, pour le salut des vénériens abandonnés. L'Assemblée la renvoya à ses comités.

Enfin, les associés Laffecteur, propriétaires du Rob anti-syphilitique, ayant jugé à propos de travailler chacun séparément, et n'étant plus réunis daus le même domicile, celui qui vous fait hommage de ce recueil vous adressa, le 7 Ventôse dernier, deuxième année républicaine, une pétition dans la-

quelle il avoit la confiance de vous dire, citoyens Représentans, *vous ne verrez pas, sans doute, avec indifférence, que deux hommes, dont le travail, pendant tout le tems qu'ils ont été réunis, a constamment eu pour objet le bien public, s'empressent chacun en particulier, aujourd'hui, de vous offrir, avec le même sacrifice de leur intérêt personnel, les mêmes moyens qu'ils ont de sauver les incurables vénériens ; aussi la concurrence de deux hommes en état de présenter les mêmes ressources aux vénériens abandonnés, ou à qui le mercure ne peut être administré sans danger, ne déplaira pas à la Convention nationale.*

Et vous apprécierez l'importance de l'offre qui vous est faite, lorsque vous réfléchirez qu'il se rencontre chez beaucoup de malades, avec le vice vénérien, des complications qui ne permettent pas l'usage des préparations mercurielles, comme le scorbut, une disposition prochaine à la cachexie, au marasme, à l'appauvrissement du sang ; les affections de poitrine, le crachement de sang,

la dyssenterie, et de plus, chez les femmes, les pertes et la grossesse récente ou avancée.

Les malades trouvent dans nos deux maisons le même remède, les mêmes soins, les mêmes connoissances pour son administration, la même attention, les mêmes égards dans les consultations; et s'ils ont eu lieu dans tous les tems de se louer de la délicatesse, du désintéressement comme des lumières résultant d'une étude réfléchie des maladies vénériennes, et d'une longue observation, chez les associés *Laffecteur* réunis, ils rencontrent chez l'un, comme chez l'autre, le même zèle, le même désir d'être utiles, avec les mêmes moyens de justifier la confiance qui leur est accordée.

L'esprit qui animoit les associés Laffecteur réunis, est le même qui réglera leur conduite, quoique séparés; dans tous les tems ils ont demandé en commun de se charger des incurables; je vous le demande aujourd'hui pour mon compte particulier, j'offre mon remède pour cet usage seulement au prix qu'il me coûte, et par ce sacrifice

dont s'honore mon zèle je remplirai personnellement la vœu que j'ai formé de servir ma patrie et je n'aurai pas à me reprocher d'avoir souillé mes mains d'un bénéfice fait sur le pauvre.

LAFFECTEUR,

Rue des Petits-Augustins, Numéro 1276, à Paris.

RECUEIL

DE

RECHERCHES ET D'OBSERVATIONS,

Sur les différentes méthodes de traiter les Maladies Vénériennes, et particulièrement sur les effets du remède connu sous le nom de Rob anti-syphilitique.

Réflexions préliminaires.

Rien n'a tant retardé le progrès des sciences, que le respect aveugle pour les décisions des anciens ; à l'ombre de certaines autorités, la médecine, ellemême, n'a pu se garantir de la commune contagion, et les médecins, comme les autres savans, ont souvent marché à la fausse lueur des préjugés et de la prévention.

On a beaucoup écrit sur les maladies vénériennes ; on s'occupe depuis plus de trois cents ans des remèdes propres à les guérir ; et néanmoins combien d'hommes célèbres n'ont opposé à son activité et à ses progrès, qu'une expérience incertaine, des lumières équivoques, et des remèdes souvent plus dangereux que le mal !

Quelle diversité d'opinions sur la nature du vice vénérien, sur les moyens de le combattre ! que d'in-

certitude dans la théorie ! que de contradictions dans la pratique !

Cependant, s'il est des erreurs indifférentes, ce ne sont, certainement, pas celles qui mettent la santé et la vie des hommes en dangers, il est donc intéressant, il est donc pressant pour les malades, que l'art de guérir leur offre une ressource assurée contre un fléau qui se propage, qui se reproduit sous toutes les formes, qui énerve les plus vigoureuses constitutions et détruit insensiblement l'espèce.

Appelons à l'appui de ces réflexions affligeantes, l'autorité des faits et de l'observation.

Tous les remèdes employés contre le mal vénérien, ont eu des succès et dès-lors des partisans.

On en a cherché, on en a trouvé dans les trois règnes; mais depuis long-tems on n'offre aux malades que le mercure, comme le seul spécifique auquel ils doivent avoir recours.

Cependant les partisans du mercure n'ont pas été d'accord dans la manière de le préparer et de l'administrer, delà nous avons vu naître une infinité de systêmes et de méthodes en opposition.

La réputation du mercure a pourtant prévalu, et n'en doit-on pas être surpris, lorsqu'on fixe son attention sur les cures incomplètes qu'il a opérées et qu'il opère tous les jours, sur les accidens qui résultent de son administration, sur les inconvéniens de son usage, et sur les maux incalculables qui en sont la suite ?

Moyens proposés et employés comme anti-vénériens, tirés du règne animal.

Des praticiens estimés ont recommandé, pour la guérison des maladies vénériennes, le lait de femme,

celui de chèvre, celui d'ânesse ; la chair de perdrix, celle de vipère ; la langue de serpent, les cantharides. Aujourd'hui ces spécifiques sont oubliés, excepté le lait, comme remède, accessoire pour disposer au traitement, ou pour modifier l'action de certains médicamens.

Les cantharides ont été reconnues pour dangereuses, rarement efficaces ; aussi un médecin prudent n'oseroit proposer aujourd'hui un moyen si redoutable (1).

On a annoncé de nos jours les lezards du Mexique (2) comme curatifs. L'expérience n'a pas répondu aux espérances qu'on avoit voulu faire concevoir de ce remède.

Autres, tirés du règne minéral.

On a cru trouver dans le règne minéral, un bien plus grand nombre de ressources, parmi lesquelles le mercure occupe le premier rang.

On a placé dans une classe utile, quoiqu'inférieure au mercure, les antimoniaux en général ; mais les uns ont préféré l'antimoine cru, d'autres l'antimoine diaphorétique, quelques-uns la teinture acide d'antimoine, l'huile douce d'antimoine, que plusieurs ont modifiés par l'association d'une poudre absorbante.

On a recommandé l'antimoine diaphorétique avec l'éthiops minéral, l'antimoine cru avec la pierre calaminaire, l'éthiops minéral et un absorbant. L'or réduit en poudre très-fine, le saffran d'or, le cinabre, le sel marin, le soufre, le succin ; son huîle, son infusion résineuse, enfin, l'arsenic, dont *Planiscampy*, cepen-

(1). Consultez à ce sujet, les additions à la matière médicale de Venel, tome premier, page 268, 347, et tome second, page 150, par Carrère.

(2) On croit que ce sont les mêmes que nos Anolis.

dant, ne recommande l'application (après l'avoir dissous dans l'esprit-de-vin) que sur les paumes des mains et les plantes des pieds.

Autres, pris dans les trois règnes et combinés ensemble.

L'hydre que les gens de l'art avoient à combattre, éludant le plus souvent, les coups qu'ils avoient intention de lui porter, avec les différens remèdes dont on vient de lire la simple énumération, on essaya de donner plus d'activité à plusieurs substances déjà accréditées, en les unissant; delà le mélange de la poudre et du sel de vipère, avec la poudre de la racine de contra-hierva et l'antimoine diaphorétique; celui du camphre avec le bézoard minéral; du camphre avec les pilules de Duobus de la pharmacopée d'Edimbourg; du guy-de-chêne, de la salsepareille, l'antimoine cru et la pierre-ponce en décoction dans l'eau; l'eau thériacale, la thériaque, etc., etc.

Autres, annoncés comme curatifs ou comme secondaires puissans.

Et enfin dans la classe des remèdes curatifs ou secondaires puissans, on a rangé tous ceux qui pouvoient provoquer les sueurs, comme l'exercice violent, les bains chauds, ceux de vapeurs, de fumier, l'exposition à l'ardeur soutenue des rayons du soleil, etc.

Du mercure et de ses préparations.

Si le mercure, employé contre les maladies vénériennes avec des résultats si différents, a eu ses détracteurs comme ses partisans, c'est que ses succès ont été balancés par les effets les plus fâcheux; il est donc indispensable d'en faire un examen particulier.

On l'administre soit extérieurement, soit intérieurement.

Que de volumes écrits pour décrier l'une ou l'autre de ces deux méthodes, suivant le systême particulier de chaque écrivain, qui non-content de prôner soit l'usage extérieur, soit l'usage intérieur du mercure, prescrit encore une pratique différente pour l'administrer, et un régime particulier pour en seconder les effets ou pour en modifier les dangers !

On a donné extérieurement le mercure, en fumigations, en lotions, en emplâtres, en bains, en frictions.

Les fumigations ont été généralement peu employées ; elles sont aujourd'hui presqu'entièrement discréditées.

Les bains mercuriels ont eu peu de partisans.

Les lotions mercurielles en ont eu d'avantage, mais elles sont à présent, à-peu-près abandonnées.

Il ne nous reste de la méthode des emplâtres, que *le vigo cum mercurio*, employé comme fondant.

Mais le mercure sous forme d'onguent, pour être administré à l'extérieur en frictions, est le moyen le plus généralement adopté.

On le compose de parties égales, de graisse et de mercure.

De deux tiers de mercure et d'un tiers de graisse.

D'un tiers ou d'un quart de mercure seulement.

On prépare ce mélange sans autre addition, ou bien dans l'intention de modifier l'activité du mercure, de corriger ses qualités délétères ; on y ajoute du beurre, certaines huiles, différentes plantes, des aromates, le mastic, l'aloès, le soufre, le camphre, etc.

Plusieurs praticiens croient que la salivation est inutile et souvent dangereuse ; d'autres ont assuré que le mercure ne guérit qu'autant qu'il excite la salivation.

On verra quelles conséquences inquiétantes on peut tirer de cette diversité d'opinions sur les méthodes d'administrer le mercure extérieurement.

Le sublimé corrosif est, de nos jours, la préparation mercurielle le plus généralement employée intérieurement, et les partisans de ce remède l'administrent aussi diversement; l s uns sous forme solide, les autres dissous dans une liqueur spiritueuse ou dans une liqueur simplement aqueuse.

Pendant l'usage de ce remède, quelques praticiens recommandent un règime sévère; le plus grand nombre accorde aux malades beaucoup de liberté, celle même de s'exposer aux intempéries de l'air extérieur, etc.

La doctrine, les opinions, la pratique, les préparations, le régime sont donc absolument problématiques, soit pour l'usage extérieur, soit pour l'usage intérieur du mercure.

De la vertu spécifique du mercure.

Même incertitude sur la vertu spécifique de ce remède, sous quelque forme qu'on le préfère, sur les effets qu'il doit produire, et sur les avantages qu'on s'en promet.

L'expérience journalière démontre son infidélité et les dangers de son administration; l'intérêt des malades exige donc qu'il soit considéré sous ces derniers rapports.

Le mercure est trop actif ou il est sans action.

Il produit des accidens terminés quelquefois par la mort.

Enfin, il ne guérit pas toujours.

Ces assertions son graves, il faut donc les prouver.

Tous ceux qui ont écrit sur les maladies vénériennes, parlent de guérisons manquées par le mercure, de symptômes palliés par son usage et renouvellés dans la suite avec une intensité plus active et plus effrayante.

Tout est incertitude dans l'administration de ce remède.

On ne peut déterminer la quantité qui s'en introduit dans le corps, comme celle qui y séjourne.

On ignore la manière dont il exerce son action.

On n'est pas plus assuré des effets qu'il produit.

Du mercure en frictions.

Si on le donne en frictions, la quantité qui s'en perd ne peut être évaluée. Il en reste sur la peau, sur le linge, sur la main de celui qui les applique; il entre plus ou moins de mercure à raison de son atténuation, de la disposition plus ou moins lâche de la peau, etc.

Le mercure qui est entré dans le corps en sort-il totalement ?

L'observation prouve qu'il en reste; et c'est ce qui en reste qui procure les tremblemens, les salivations tardives qui se manifestent long-tems après le traitement, etc.

Incertitude de son action et ses inconvéniens.

Son action est incertaine on ne peut pas prévoir de quelle manière elle se fera, quelle partie elle affectera, et avec quelle énergie elle s'exercera.

On n'est pas plus assuré des moyens propres à en arrêter les effets lorsqu'ils sont trop violens.

La bouche est-elle trop vivement affectée? on conseille les purgatifs. L'expérience prouve qu'ils ne réussissent pas toujours; le médecin *Sanches* préféroit, dans cette circonstance, les remèdes qui excitent les sueurs; cependant on a vu des malades qui éprouvoient des sueurs abondantes dont la bouche étoit très-enflammée par l'action du mercure.

Se manifeste-t-elle sur les nerfs? On a recours au lait, aux adoucissans, aux bains, aux délayans, mais ces remèdes agissent lentement et leur effet n'est pas certain.

Si, de son administration, il résulte des hémorragies, des dyssenteries, etc. on prescrit les remèdes généraux, qui agissent d'une manière incertaine ou trop lente, et le mercure a le temps de continuer ses ravages.

Les malades d'une constitution à-peu-près égale, et qui se trouvent dans des circonstances qni ont les mêmes rapports en apparence, éprouvent cependant du mercure des effets bien différens; les uns en ont à peine reçu une très-petite quantité, qu'il se manifeste chez eux une salivation inquiétante; la même dose, ou une dose plus forte, ne fait aucune impression sur la bouche des autres.

Il irrite les nerfs, procure des spasmes, affecte l'estomac, la poitrine, la tête de certains malades, tandis que d'autres, à dose égale, ou même à dose plus forte, ne ressentent pas la plus légère de ces incommodités.

Il ravage la bouche, affecte les yeux, le cerveau, il ulcère les poumons, les viscères du bas-ventre, il occasionne des tensions, de l'érétisme; et ce qui prouve bien que son action n'est jamais constante, et qu'elle est déterminée par des circonstances qu'on ne peut ni prévoir, ni désigner d'avance, c'est qu'on observe par un effet opposé, sur certains malades, tous les caractères de l'atonie et de l'affaissement.

On croit qu'il divise les humeurs et les rend coulantes, et cependant *Sanches* remarque qne le sang d'un malade qui salive ou qui vient de saliver est épais, et couvert d'une croûte inflammatoire (1).

---

(1) Observations sur les maladies vén. pag. 95.

Y a-t-il un médecin qui promette qu'un malade ne salivera pas? qui se flatte d'arrêter cet accident quand il s'est manifesté ? à très-petites doses le mercure ne le produit-il pas ? les précautions les plus attentives peuvent-elles en garantir les malades? ne résiste-t-il pas long-tems à tous les secours de l'art?

Vigaroux a dit : « Il y a des tempéramens si irri-
» tables que les plus légères frictions, que la plus
» petite dose de mercure leur enflamment la bouche,
» et produisent des salivations abondantes.... Quelques
» soins qu'on se donne, en administrant le mercure,
» quelques petites que soient les doses dont on forme
» chaque friction, quelque soit l'intervale qu'on mette
» d'une friction à l'autre, on voit fréquemment que
» les quatre ou cinq premières produisent des saliva-
» tions abondantes (1). »

» Dans beaucoup de cas, dit *Schwediaver*, c'est
» une chose plus facile à dire qu'à exécuter, que
» d'arrêter ou même de modérer la salivation. Lors-
» qu'elle est une fois établie, il est souvent tout-à-fait
» hors de notre pouvoir d'y parvenir ; et c'est encore un
» des grands *desiderata* en médecine, de connoître
» un remède spécifique qui produise cet effet. Nous
» avons si peu de puissance, à cet égard, que j'ai
» vu, plus d'une fois, des malades que *la salivation*
» *a tués*, en épuisant leurs forces, sans qu'on ait pu
» la diminuer ou l'arrêter par quelque remède que
» ce pût être (2). »

Et si l'action du mercure est dirigée vers les intestins ; si la sérosité qu'on croit qu'il sépare de la masse du

---

(1) Observations et remarques sur la complicité des sympt. vén. avec d'autres virus, pag. 18 et 22.

(2) Observations sur les maladies vén. pag. 286.

sang, au lieu de se porter vers la transpiration ou vers les glandes salivaires, prend son cours vers le canal intestinal (ce qui arrive quelquefois spontanément; d'autres fois, par l'effet des remèdes qu'on prescrit pour prévenir, diminuer ou arrêter la salivation), ne survient-il pas alors une diarrhée, presque toujours séreuse que *Van-Swieten* nomme *salivation intestinale* (1). Les intestins ne s'ulcèrent-ils pas comme la bouche pendant la salivation? Dans ces circonstances critiques, comment écarter cette humeur des intestins? Les praticiens l'ignorent.

Il est employé sans succès, dit Blégny (2), pour quelques-uns, et il a été un poison pour quelques-autres.

Son usage, dit *Vigaroux* (3), n'est pas toujours suivi des même succès dans tous les cas; souvent il échoue, souvent il aggrave les symptômes,

On a vu plusieurs fois, dit *Bromfeild* (4), les symptômes qui avoient été détruits par le mercure, reparoître bientôt après.

Louis convient que dans le traitement, par le mercure, il y a des cures manquées; qu'il survient des accidens pendant l'opération de ce remède, que les symptômes se multiplient souvent au lieu de diminuer, que la pratique offre chaque jour ces phénomènes dans les traitemens les mieux faits en apparence (5).

---

(1) Ouvrage déjà cité, pag. 500, 501.

(2) L'art de guérir les malad. vén. p. 313.

(3) Ouvrage cité, pag. 7.

(4) Observations sur les différentes espèces de solanum, page 10.

(5) Paral. des diff. méth. de trait. les malad. vén. pag. 13.

Préparations mercurielles, destinées à l'usage intérieur.

L'insuffisance de l'action et des effets des préparations mercurielles destinées à l'usage intérieur, a été analysée par des praticiens d'un mérite reconnu.

« Quelqu'adoucissement, dit *Louis*, que reçoivent » ces préparations (1), il est constant qu'on ne les » dépouille jamais des parties corrosives... Delà, la » nécessité d'agir avec bien de la prudence, *pour* » *ne pas empoisonner les malades*, dont les symp- » tômes paroîtroient rebelles *à l'opération de ce dan-* » *gereux moyen*; l'estomac supporte difficilement des » médicamens aussi irritans, etc., etc.

» L'estomac supporte quelquefois l'administration » ménagée de quelques compositions mercurielles, » mais elles ne sont pas moins nuisibles : si elles » agissent sur les intestins, elles occasionnent alors des » coliques violentes, suivies souvent de flux dyssen- » tériques. »

» *Avec quelque circonspection qu'on les donne ces* » *préparations*, on n'est jamais sûr des effets consé- « cutifs qu'on a à craindre; en passant dans le sang, » *elles portent leur action sur les fibres des viscères* « *les plus délicats, et causent des irritations fâcheuses* » *sur les poumons, sur le foie, etc.* »

» On ne l'a que trop vu, *les personnes les plus* » *robustes se sentent toujours de l'usage continué de* » *ces prétendus remèdes, qui sont souvent mortels* » *pour les personnes délicates.* »

» Comment des gens sensés et raisonnables peuvent- » ils préférer des remèdes très-actifs, qu'on ne peut

---

(1) *Ibid.* Pages 100, 101, 102, 103, 109, 111.

» donner qu'à très-petites doses, *preuve évidente* » *qu'ils sont très-dangereux par leur nature*, et qu'on » ne doit pas être plus surpris des troubles qu'il » causent dans l'économie animale, *que de ce qu'ils* » *ne détruisent pas souvent le mal auquel on les* » *oppose.* »

» *Toutes ces préparations intérieures, sous quelque* » *forme qu'on les déguise*, reviennent au même, » quant à l'effet; elles pourront dissiper quelques » symptômes, et être un palliatif utile dans certains » cas; *mais il ne faut pas attendre d'elles une* » *guérison radicale...* »

Boehm parle de ces remèdes comme n'opérant que des cures infidèles (1).

Bromfeild conclut des observations de sa pratique, que ce remède mérite peu de confiance par l'incertitude des guérisons qu'il opère (2).

C'est, dit *Carrère*, en parlant du sublimé corrosif, » un remède infidèle; il ne produit très-souvent que » des guérisons insidieuses, qui inspirent une fausse » sécurité par la disparition des symptômes; mais tan- » tôt leur nouvelle apparition détruit le prestige, tan- » tôt le virus n'est qu'émoussé, retenu dans le corps, » et produit des maladies vénériennes chroniques (3). »

Blégny a douté qu'il se trouvât un seul praticien *qui pût répondre des effets du mercure* (4).

Alex. Tranjan Petronio a été forcé de dire, d'après l'expérience, telle est l'incertitude de l'action du mercure, qu'on ne peut jamais l'administrer avec exactitude.

---

(1) *Variae syphil. therap.* parag. 24.

(2) Ouvrage déjà cité, pag. 110 et suivantes.

(3) Recherches sur les malad. vén. chron. pag. 138.

(4) Ouvrage déjà cité, pag. 341.

Lorsqu'on modère son usage par la crainte de nuire, on ne guérit point; lorsqu'on en donne la quantité suffisante, on fait souvent beaucoup de mal; tant il est difficile de connoître et d'apprécier ses forces, et d'en établir la proportion nécessaire (1).

Le mercure n'est pas seulement un remède infidèle, il est encore dangereux, car on ne peut ni connoître ni prévoir son action, encore moins modérer ses effets; et de quelque manière et sous quelque forme qu'on l'administre, il produit souvent les accidens les plus fâcheux, qui se terminent quelquefois par la mort.

Il agace, il irrite les nerfs; occasionne les spasmes, les convulsions.

Il opprime leurs mouvemens, détermine l'inertie, l'affaissement, la diminution ou la perte des facultés intellectuelles.

Baglivi déclare qu'il est l'ennemi des nerfs (2).

Schwediaver assure « qu'on rencontre quelquefois, » sur-tout parmi les personnes du sexe, ou parmi celles » qui ont pris du mercure pour les affections véné- » riennes passées, des malades dont la constitution est » devenue très-irritable (3). »

Forestius a vu « le mercure affecter le genre ner- » veux, et occasionner souvent la paralysie, la palpi- » tation du cœur et les stupeurs (4). »

« Le mercure, dit Carrère (5), porte une action

---

(1) *De morb. Gall.* liv. 6, ch. 9, dans la collection de Luisinus, tom. 2, pag. 1292.

(2) *Prax. med. lib.* 1. *de morb. vén.* parag. 1.

(3) Ouvrage cité, p. 302.

(4) Observ. *et curat. medic. et chir. opera omnia*, *liv.* 32, pag. 539.

(5) Recherches et ouvrage cité, pag. 122.

» évidente sur les nerfs ; presque toujours les personnes
» délicates et sensibles, sur-tout chez les femmes, et
» quelquefois chez les hommes forts et robustes, il
» altère la constitution naturelle, et la rend très-sensible
» et très-irritable ; il produit des spasmes, des convul-
» sions, la palpitation du cœur, le tremblement des
» membres, qui se soutiennent, dans quelques sujets,
» long-tems après son usage, et durent quelquefois
» toute la vie ; les exemples des maux de nerfs, que
» rien n'a pu détruire, sont encore assez fréquens ;
» la phthisie nerveuse, des fièvres du même carac-
» tère, des spasmes cyniques en sont quelquefois les
» suites. Son action se porte même sur le *sensorium*
» *commune*, et y produit la même lésion, le même
» affoiblissement que le vice vénérien dégénéré ; delà
» viennent les stupeurs, les paralysies, la foiblesse de
» la tête, la diminution des forces intellectuelles,
» l'imbécillité, qui ont suivi son usage dans une infinité
» de circonstances (1). »

---

(1) On lit dans le journal de Paris, du 16 janvier 1789, la lettre suivante, adressée aux rédacteurs par *Gilbert*, *professeur de l'école vétérinaire*.

Le chirurgien de l'hospice de Charenton *(Edme)*, qui joint des connoissances très-étendues à un zèle sans bornes, et l'esprit d'observation à l'esprit de charité, vient de me faire part d'un fait qui me paroît de nature à intéresser tous ceux qui s'occupent de la conservation des hommes.

Sur vingt personnes que l'aliénation d'esprit conduit à Charenton, ce chirurgien a remarqué qu'il y en avoit dix-neuf au moins qui avoient été soumises à des traitemens mercuriels, et que le désordre de l'organisation étoit d'autant plus grand, que les traitemens avoient été plus longs, ou plus souvent répétés.

Le jeune médecin, *Aillaud*, qui a suivi, pendant quel-

Le mercure considéré comme fondant, a fait dire au médecin Carrère : « il met les solides en mouve-» ment, et augmente leur action ; il divise les fluides, » accroît leur mobilité, et détruit les liens qui main-» tiennent la consistance qui leur est nécessaire ; il » détermine ainsi, quelquefois très-promptement, le » passage des derniers à un état de dissolution, et des » premiers à un état de gangrène. Delà viennent les » dissolutions ou les dispositions à la dissolution, qui » suivent assez fréquemment son usage, les bouffis-» sures, la cachexie, les enflûres des extrémités, les » hydropisies; delà viennennt les fièvres lentes qui » mènent au marasme, à la consomption et à la » mort (1). »

Introduit dans le corps, il se porte indistinctement sur toutes ses parties.

Fabrice de Hilden (2) *et Willis* (3) lui ont vu produire la cécité. *Blégny* (4), la perte de la vue, de l'ouïe et de la parole.

Fabrice de Hilden (5) *et Dolée* (6) ont été témoins

---

que temps à Bicêtre, les effets du mercure sur l'économie animale, m'a assuré y avoir vu des accès de manie se déclarer dans le cours même des traitemens.

Ce n'est encore là sans doute, qu'un rayon de lumière, mais il peut en attirer d'autres, et leur ensemble former un foyer peut-être capable d'éclairer une des parties la plus intéressante et en même temps la plus obscure de l'art de guérir.

(1) Ouvrage déjà cité, p. 123.

(2) *Observ. et curat. chir. cent. VI. cent. V. obser.* 13.

(3 *De anima brutorum*, *partie* 2, chap. 2.

(4) *Zodiac. med. Gall. ann.* 1. *janv. observ.* 13.

(5) Ouvrag. cité, cent. 3, obs. 92.

(6) Eph. nat. curios. Dec. 2, ann. 4. obs. 120.

de ses ravages sur la bouche et sur le visage; ils ont vu résulter de ses effets la gangrène et le sphacèle de cette dernière partie, ainsi que de la mâchoire, de la langue, des gencives et du gosier.

Pelargus l'a vu agir sur les genoux, et les affecter de douleurs et de symptômes analogues aux effets de la goutte (1).

Augustini a vu souvent la strangurie suivre l'usage de ce remède (2).

Kamer compte la perte de la vue, les spasmes cyniques, la paralysie des membres et la mort au nombre de ses funestes effets (3).

Fred. Hoffmann assure que la tension et la dureté du bas-ventre, d'où suivent la constipation, la suppression d'urine, ou bien une salivation soutenue pendant plusieurs années, accompagnées de foiblesse de la tête et d'une cruelle douleur de dents, suivie du marasme, et terminée par la mort, sont le résultat des accidens qui suivent quelquefois l'administration du mercure (4).

Carrère affirme que, donné à la plus petite dose aux sujets sensibles et irritables, il enflamme la bouche, produit une salivation abondante; et que les douleurs de tête, l'anxiété générale, l'insomnie, le délire et beaucoup d'autres accidens plus graves encore, en sont l'effet prochain; il range même la phthisie, soit pulmonaire, soit nerveuse, au nombre des effets consécutifs de l'usage de ce remède (5).

---

(1) *Medicinisch Sahrgung.* V. et VI. pag. 669.

(2) *Stranguria quae venerea dicitur mercurio aliquando potest esse effectus*, publié à Venise en 1763.

(3) *Medicina castrensis*, p. 86.

(4 *De imprud. medic. multorum morborum causâ*, parag. 39

(5) Ouvrage cité, pages 119, 121.

Le

Le mercure s'arrête, se fixe dans le corps, et ses ravages alors sont d'autant plus alarmans qu'on en méconnoît la cause.

Fixé, il procure quelquefois le tremblement des membres.

La salivation qu'il occasionne dure souvent après le traitement; c'est à lui à qui il faut attribuer celle qui vient spontanément dans la suite, long-tems même après cette époque.

On trouve dans *Fontanus* l'observation d'une salivation qui se manifesta chez une fille de douze ans, un an après l'administration des frictions mercurielles. Il est à remarquer que la malade n'avoit pas salivé pendant le traitement; à la salivation se joignit une diarrhée dont l'enfant mourut : on trouva du mercure dans son corps (1).

Targioni Tozzetti en transmet une trop remarquable, pour qu'elle ne soit pas placée ici.

« Lorsqu'on dissèque les cadavres de ceux qui ont eu la » maladie vénérienne, et qui ont été traités par les fric- » tions mercurielles, il survient des hémorragies, malgré » les précautions que le dissecteur prend pour l'empê- » cher. Pendant leur vie, ils sont sujets aux anévrysmes; » l'un et l'autre arrive, parce que les tuniques des veines » ont été beaucoup amincies et affoiblies. Je tiens cela de » *Charles*, qui l'avoit observé sur beaucoup de sujets, et » je me suis convaincu aussi que cela est vrai (2). »

Van-Swieten attribue cet amincissement des tuniques veineuses, à la pesanteur du mercure, et il croit qu'il séjourne plus ordinairement dans ces vaisseaux que dans les artères (3).

---

(1) *Respons. et curat. med.* p. 100.

(2) *Prima raccolta di osservazioni inediche*, p. 91.

(3) Ouvrage cité, pag. 492.

Falloppe réprouve l'usage du mercure, dans la crainte qu'il ne s'arrête et ne séjourne (1).

C'est l'opinion de *Spielmann*; le mercure, selon lui, pénètre dans les plus petites cellules, il s'y arrête, les distend, comprime les parties voisines et produit des maux d'autant plus graves et d'autant plus difficiles à guérir, qu'aucun remède ne peut, pour ainsi dire, pénétrer jusques-là (2).

C'est celle de *Sanches* (3).

On a trouvé du mercure dans le corps vivant.

Scholtzius parle d'un homme qui en avoit fait un usage fréquent et dans les veines du bras duquel on le voyoit distinctement. Le mercure couloit suivant le trajet des vaisseaux, lorsqu'il levoit le bras, et refluoit lorsqu'il l'abaissoit. Il fut enfin attaqué d'un flux hémorroïdal dont il mourut (4).

Petronio raconte qu'un homme qui n'avoit reçu que trois frictions mercurielles sur les bras, ressentit pendant plusieurs jours, un poids et un embarras dans l'estomac, et qu'il vomit ensuite dn mercure, en allant à la garderobe (5).

Fallopio a trouvé du mercure amassé dans les os des jambes de personnes qui en avoient fait usage trois ans auparavant, en faisant l'ouverture de tumeurs survenues à ces parties (6).

---

(1) *De morbo Gallico*, ch. 76, dans la collection de Luisinus, p. 809.

(2) *De Hydrarg. praeparatorum in sanguinem effectibus*, parag. 13.

(3) Ouvrage cité, p. 112, 114, note.

(4) Obs. communiquée et rapportée par Schenckius, *obs. med. rarior. lib. VII. De argento vivo. obs.* 6, p. 866.

(5) Ouvrage cité, liv. 5, ch. 1.

(6) Ouvrage cité p. 809.

Fernel en a vu, en gouttes mobiles, dans des os attaqués de carie vénérienne, et il assure qu'il a observé souvent le même phénomène (1).

On trouve aussi du mercure dans les cadavres.

Castellus en a rencontré dans les cavités des os du crâne et des jambes des personnes qui avoient été traitées par les frictions, et en particulier chez une femme qui, à la suite d'un usage fréquent de ce remède, étoit devenue sujette à une pesanteur de tête considérable (2).

Petronio, au rapport de *Renou* (3), en a vu une grande quantité dans le crâne et dans les articulations des bras et des épaules.

Eustache Rudius (4) en a trouvé beaucoup dans la cavité des os.

Ant. Musa Brassavolus dans le crâne (5).

Garnerus dans les ventricules du cerveau, où il l'a ramassé et l'a conservé (6).

On vient de lire une observation de *Fontanus*, sur une fille de douze ans, on sait qu'elle mourut d'une diarrhée qu'il nomme *virulente;* à l'ouverture de son cadavre, ce médecin trouva des globules de mercure mobile réunis vers les articulations (7).

Si le mercure, dit *Sanches*, reste dans le corps,

---

(1) *Patholog. lib.* 7. chap. 7.

(2) Rapporté par Bonnet, *sepulch. sive anat. pract. liv.* 4, sect 10, obs. 3, tom. 3, p. 452.

(3) *Mat. med.* liv. 2, sect. 1, ch. 15.

(4) *De morb. occult.* liv. 5, ch. 15.

(5) *Aphrodis*, pag. 694.

(6) Rapporté par Shenckius, *ibid.* liv. 6, obs. 12, p. 786.

(7) *Respons. et curat. med.* pag. 100.

Il s'ensuit la pâleur, la maigreur, l'atonie générale des membres et des muscles ; une toux qui tourmente sans cesse, les malades ; des maladies de poitrine, etc. j'ai vu, quatre ans après le traitement, des malades étiques, mélancoliques et presque anéantis.... Le mercure reste dans le corps pendant quatre ou cinq ans, et les malades sont en danger de périr d'une suppuration au poumon (1).

On ne doit donc pas être surpris que beaucoup de praticiens se soient réunis pour proscrire l'usage d'un remède aussi dangereux et dont on ne peut pas toujours prévenir les mauvais effets, quelqu'attentive que soient les précautions qu'on prenne pour y parvenir.

Aussi *Blégny* affirme positivement qu'il est un poison pour beaucoup de personnes, et que quelques malades sont ou trop foibles ou trop délicats pour résister à la grandeur de l'émotion et à la continuité de l'évacuation qu'il excite (2).

Vigaroux croit qu'il aggrave souvent les symptômes (3).

Forestier le proscrit comme évidemment nuisible (4).

« Il détruit, dit *Spielmann*, la consistance naturelle » des humeurs et fait passer leur partie la plus épaisse » dans les plus petits vaisseaux ; ceux-ci, distendus » outre mesure, compriment les vaisseaux voisins et » font tuméfier les parties qu'ils parcourent ; il en » résulte un obstacle au retour du sang veineux, etc. (5). »

(1) Ouvrage cité, pag. 112, 114, note.

(2) Ouvrage cité, pag. 313.

(3) Ouvrage cité, pag. 7.

(4) Ouvrage cité, liv. 32, pag. 539.

(5) Ouvrage cité, parag. 13.

Vochs, *Hutten*, *Montanus*, *J. Langius*, *Fernel*, *Haschard*, *Tomitanus*, *Paulmier*, *Quiquebeuf*, *Minadoüs*, *Claudini*, *Massaria*, *Decker*, *Craanen*, *Heinsius*, *Knoerr*, etc. en proscrivent absolument l'usage.

Les mauvais effets du mercure sont si connus, que dans quelques états, ils ont fixé l'attention du gouvernement. On en a défendu l'administration dans les hôpitaux de Padoue, vers l'an 1730 (1) ; on a même étendu cette proscription dans plusieurs autres états de l'Italie (2).

Mais le danger des préparations mercurielles est bien plus certain et plus effrayant dans les maladies vénériennes chroniques, c'est-à-dire, lorsque le virus vérolique conserve son caractère primitif et reste cependant enveloppé dans la masse des humeurs, sans manifester son existence par aucun signe extérieur; ou bien lorsque le virus dégéneré, ayant perdu son premier caractère prend la forme de différentes maladies qui n'ont aucune apparence vénérienne, ou enfin quand il est compliqué avec un vice étranger, comme le cancéreux, l'écrouelleux, le scorbutique, le dartreux, le rachitique, le teigneux, le laiteux, etc. (3).

De la salivation.

Aux maux que produit le mercure, en général, la salivation en ajoute qui lui sont particuliers.

Kramer examine les inconvéniens de la salivation, et il dit : « On ne vous avertit point que pendant la » salivation, le malade est cruellement tourmenté, que

(1) *Piso De regimine magnor. auxil. diss.* 4, pag. 319.

(2 Svediaur, *ibid* pag. 09, note.

(3) On en lira la preuve dans la suite de ce recueil.

» le poulx est absolument fiévreux, que beaucoup » en meurent, sans aucune cause extérieure, et que » beaucoup ont éprouvé plusieurs salivations sans aucun » succès; on garde le silence sur les paralysies des » membres, sur les pertes de la vue, sur les spasmes » cyniques qu'elles ont produit, sur le nombre des » malades qu'elles ont tués : je vous conseille de vous » abstenir de cette méthode meurtrière ( ). »

« La salivation, dit *Van-Swieten*, occasionne des » douleurs énormes, et des érosions à la langue, qui » est quelquefois remplie de gerçures ou de crevasses » profondes, des hémorragies qui viennent des parties » internes de la bouche corrodée, qui arrive souvent, » sur-tout lorsqu'il y a des dents cariées, et qui » sont quelquefois si considérables, qu'on doit recourir » à l'application d'un fer rouge pour les arrêter; la » déglutition difficile, quelquefois presqu'interceptée; » une expuition continuelle et abondante qui se sou- » tient la nuit et le jour, et qui empêche les ma- » lades de se livrer au sommeil; la chûte des dents » auparavant saines, de sorte que plusieurs, quoique » dans la fleur de l'âge, les ont perdues en sortant » du traitement; des érosions des parties internes de » la bouche, qui produisent des adhérences de ces » parties, lorsqu'elles se guérissent; de sorte que » quelquefois on ne peut plus ouvrir les mâchoires; » l'adhérence des parties latérales de la langue aux » gencives, ou aux parties internes de la bouche; » enfin les malades souffrent si cruellement, pendant » le traitement, qu'ils désirent souvent la mort, pour » se délivrer des tourmens qu'ils endurent (2). »

---

(1) Kramer, *med castr.* pag. 86.

(2) Van-Swieten, *ibid.* pag. 506.

» Toutes les parties de la bouche et de la gorge,
» dit aussi *Vigaroux*, se tuméfient horriblement et
» avec rapidité; la déglutition des alimens solides ne
» peut plus se faire, les malades n'avalent même les
» liquides qu'avec beaucoup de peine, toute la bouche
» est dans un désordre épouvantable, les dents s'é-
» branlent, chancellent et tombent; la mâchoire se
» bride souvent, le sommeil se perd; il se fait des
» transports à la tête, suivis de délire, de convulsions,
,, de spasmes, de tremblement des membres, qui
,, souvent, persévèrent pendant le reste de la vie;
,, la fièvre lente survient, les phthisies nerveuses, la
,, sécheresse, la consomption, enfin la mort. Tels
,, sont assez souvent les accidens qui accompagnent
,, ou suivent ce traitement dangereux (1). ,,

,, J'ai vu plus d'une fois, dit encore *Schwediaver*,
,, des malades que la salivation a tués, en épuisant
,, leurs forces, sans qu'on ait pu l'arrêter ou la di-
,, minuer par quelque remède que ce pût être;
,, d'autres qui ne succomboient pas entièrement,
,, demeuroient languissans des mois et des années
,, entières par l'effet de cette salivation; et j'en ai
,, vu plusieurs mourir d'une phthisie, occasionnée
,, par un pareil traitement. D'ailleurs, la salivation
,, est très-pénible pour le malade, en l'obligeant à
,, cracher nuit et jour, et en remplissant sa chambre
,, d'une odeur très-désagréable, et elle a, de plus,
,, l'inconvénient de causer des ulcères douloureux
,, dans la bouche, dans la gorge, etc. Si on ne fait
,, pas assez d'attention dans le tems à ces ulcères,
,, qu'on les prenne pour vénériens et qu'on insiste
,, sur l'usage du mercure, ils deviennent plus dan-

(1) Ouvrage déjà cité, pag. 18.

„ gereux que la maladie vénérienne même. Il peut „ donc paroître surprenant qu'on ait conservé et qu'on „ pratique encore dans les hôpitaux, une méthode „ aussi dangereuse que celle de la salivation (1). „

Inconvéniens résultant de l'administration du mercure, sous quelque forme qu'on le conseille.

Les effets du mercure ne sont pas seulement fâcheux lorsqu'il provoque la salivation, il est encore des inconvéniens résultant de son administration, et qui lui sont propres, sous quelque forme qu'on le conseille, et quelle que soit la méthode qu'on préfère pour guérir les maladies venériennes par son moyen. C'est ce qu'il faut également prouver.

On a déjà vu qu'on le prescrit extérieurement et intérieurement.

On a remarqué que les lotions, les emplâtres, les bains mercuriels sont abandonnés par les praticiens.

Restent donc les lavemens mercuriels, les fumigations et les frictions mercurielles, consacrées à l'usage extérieur dont il convient de s'occuper.

La base des lavemens mercuriels, c'est le sublimé corrosif.

On sait que cette préparation mercurielle est âcre et caustique. Que son impression sur le canal intestinal doit être vive. Des lavemens bien moins actifs occasionnent, dans les entrailles, des irritations fâcheuses, des constrictions spasmodiques, des crispations, des météorismes. Que ne doit on pas craindre, à plus forte raison du sublimé corrosif? Les liqueurs mucilagineuses avec lesquelles on le combine ne doivent pas donner sur son usage, une sécurité plus raison-

(1) Ouvrage cité, pag. 286.

nable; si le sublimé n'est pas assez émoussé, il agit avec une énergie alarmante, s'il l'est trop, son action devient nulle pour la guérison.

On peut consulter à ce sujet *Gardane*, *Girard*, *Destremaux* et les procès-verbaux des expériences qui ont été faites de ce remède dans l'hôpital de Toulon (aujourd'hui Port-la-Montagne), et dans celui de la Pitié de Paris (1).

Par les fumigations, le mercure s'élevant, avec la vapeur qui lui sert de véhicule, s'applique sur toutes les parties du corps, particulièrement sur la tête et sur la poitrine, avec plus de force et en plus grande quantité que dans toute autre méthode; il pénètre d'une manière plus universelle, dès-lors plus inquiétante; il doit donc faire des ravages et plus prompts et plus graves.

Administré de cette manière, *J. Benedictus* le regarde comme un poison certain (2).

Benoît Victorius l'a vu arrêter la respiration, produire une suffocation subite, détruire le mouvement et le sentiment, procurer facilement le spasme, le tremblement des membres, la paralysie, l'épilepsie et l'apoplexie; aussi conseille-t-il de s'en préserver comme d'un ennemi qui donne la mort (3).

Ant. musa Brassavolus la vu aussi occassionner l'apoplexie et la mort (4).

Zacutus Lusitanus, assure que plusieurs malades sont morts de ses effets pendant l'opération (5).

---

(1) Mémoire sur l'insuffisance et le danger des lavemens anti-vénériens, par Gardane, 1770, *in*-8°.

(2) *De morb. Gall. cap.* 4.

(3) *De morb. Gall cap* 7.

(4) *Ibid ac suprà*

(5 *Prax histor. lib* 2, *cap.* 1.

Louis dit, qu'on a remarqué que parmi les malades qui ont été soumis à ce traitement, les uns ont été attaqués de spasmes, de convulsions, les autres de tremblemens, de paralysie, et que plusieurs sont mort apoplectiques dans l'opération (1).

Van-Swieten, affirme que par cette méthode, le mercure pénètre dans le corps en plus grande quantité, qu'il met les malades dans un état déplorable, détruit leurs forces, les rend paralytiques, sujets aux tremblemens, inhabiles à tout, etc. (2)

Boehm, regarde cette méthode comme pernicieuse; par la lésion qui en résulte des viscères les plus intéressans (3).

Enfin, parmi le grand nombre de praticiens qui rejettent les fumigations, on compte *Fracastor*, *Dulaurens*, *Cesalpin*, *Astruc*, *Deidier*, *Fred. Hofmann*, *Boerhaave*, etc., etc.

Inconvéniens et dangers des frictions en particulier.

Les frictions en particulier, présentent des inconvéniens et des dangers qui appartiennent à cette manière de donner le mercure.

De l'incertitude reconnue sur la quantité qui en passe dans le sang, il résulte que rien n'est assuré sur la dose qu'on en donne.

La salivation est presque inévitable par cette méthode; elle tient :

A la disposition ou à la sensibilité du malade;

A l'impossibilité d'apprécier la quantité de mercure qui est introduit dans le corps;

A la difficulté de juger celle qui reste sur le linge.

A chaque friction ce linge, qu'on ne change pas,

(1 Ouvrage cité, pag. 125.

(2 Ouvrage cité, pag. 491.

(3) *Ibid.* parag 17.

se charge d'une nouvelle portion de pommade mercurielle, ce qui souvent détermine tout-à-coup une salivation imprévue, ou rend plus orageuse celle qui est déjà établie. Ce qui arrive encore par l'application continuée d'une couche de mercure sur la peau, déjà irritée, dont les pores sont en conséquence plus disposés à s'en laisser pénétrer, ou bien parce que les pores exhalans étant bouchés par une couche grasse et épaisse, la matiere trarspiratoire est retenue, ce qui nécessite le reflux de cette matière, et détermine son cours vers les glandes salivaires.

Enfin, les atômes mercuriels dont est chargée l'atmosphère de la chambre des malades, suffisent souvent pour déterminer, augmenter la salivation et l'entretenir, quoiqu'on suspende l'usage du remède.

Ce n'est point ici une supposition, une conjecture; c'est un fait que ne révoquent point en doute les praticiens, que *Van-Swieten* affirme, et que l'observation prouve tous les jours.

Goulard a vu plus d'une fois dans l'hôpital de Montpellier, des malades placés dans la salle des frictions, seulement pour y être préparés à les recevoir, éprouver des salivations abondantes, suivies de fièvres, d'un gonflement de tête, de convulsions, même de la mort. Il raconte, sur-tout, l'histoire d'un soldat scorbutique à qui on n'avoit pas encore donné la plus petite dose de mercure, et qui éprouva, dans cette salle, une salivation, accompagnée d'accidens si violens, qu'aucun remède ne put la calmer, et dont le malade mourut (1).

On releguera, sans doute, ce malheur dans les hôpitaux, où les malades sont réunis en grand nombre;

(1 Remarques et observations, pratiques sur les maladies vénériennes, pag. 51, 55, 56.

cependant, ceux qui se font traiter chez eux peuvent n'en être pas exempts.

Fabrice de Hilden a vu une femme qui attendoit la guérison de son mari, qu'on traitoit par les frictions, pour entrer elle-même dans les remèdes, être attaquée, tout-à-coup, d'une salivation, accompagnée d'ulcères à la bouche, et la salivation se soutint chez cette femme, même après qu'on l'eut transportée dans un appartement séparé (1).

Etayons d'autorités les assertions qu'on vient de lire, sur les inconvéniens et les dangers des frictions mercurielles.

Van-Swieten ne les a jamais conseillées (2).

Astruc, partisan décidé du mercure, dit, en parlant des frictions mercurielles : « A forte dose, elles » exposent les malades aux ulcères de la bouche, à » l'enflûre de la tête, avec chaleur et douleur ; à la » fièvre continue ou intermittente, à la diarrhée qui » dégénère souvent en dyssenterie, au crachement de » sang, aux fausses couches. Les scorbutiques ou ceux » qui ont de la disposition au scorbut, sont souvent » exposés à des ulcères dans la bouche qui s'étendent » fort vîte, qui sont rongeans, phagédéniques, gan- » greneux, qui ravagent l'intérieur des joues, les gen- » cives, la langue et le palais.

» Le dedans de la bouche est quelquefois rongé par » un nombre d'ulcères profonds, sordides, difficiles à » cicatriser, etc.

» La chûte des escarres des ulcères est souvent » accompagnée d'hémorragies causées par l'érosion ou » le déchirement des vaisseaux que les ulcères pro- » duisent.

---

(1) Ouvrage cité, cent. 5, obs. 98.

(2) *Ibid.* pag 493.

» Il arrive quelquefois que, lorsque les ulcères de
» la bouche viennent à se cicatriser, la langue, dont
» les côtés se trouvent rongés, sur-tout vers la racine,
» se colle à la partie intérieure des gencives, les gen-
» cives à la face intérieure des joues, la luette à la voûte
» du palais, etc.

» Enfin, il reste quelquefois, après la guérison des
» ulcères, un serrement de bouche appelé commu-
» nément *bridure ;* la mâchoire inférieure se trouve
» alors presqu'immobile, et tellement serrée contre la
» supérieure, que la bouche ne s'ouvre que peu ou
» point du tout ; ainsi il est impossible ou presque
» impossible d'y introduire des alimens solides, et de
» les mâcher ni même de former des sons articulés.

» Les frictions, même légères, exposent souvent les
» malades aux mêmes accidens qui résultent des fric-
» tions fortes; car, *comme les frictions mercurielles,*
» *quelques légères qu'elles soient, affoiblissent tou-*
» *jours, d'une manière sensible, l'action de l'estomac,*
» il arrive que les alimens se digèrent mal, et font
» un mauvais chyle, qui produit la fièvre telle qu'on
» l'a décrite au chapitre précédent, et qui, lorsqu'il
» coule dans les intestins, cause la diarrhée, laquelle
» dégénère bientôt en dyssenterie, etc.

» Cette méthode, toute douce qu'elle soit, ne laisse
» pas d'être sujette à quantité d'accidens qui lui sont
» communs avec la méthode précédente, comme le
» crachement de sang dans les hémophtysiques, les
» accès du mal caduc dans les épileptiques, les ulcères
» rongeantes de la bouche dans les scorbutiques, les
» accès de goutte, *les fausses couches, etc; car, avec*
» *quelque ménagement qu'on emploie le mercure à*
» *petites doses et de loin en loin, et quelqu'attention*
» *qu'on ait à le faire agir d'une manière insensible,*
» *dans la destruction du virus, on ne peut presque*

» *jamais l'empêcher d'agiter les liquides, et d'irriter*
» *les solides.*

» Ce n'est pas une chose nouvelle de voir les fric-
» tions, *mêmes fortes*, n'avoir pas le succès qu'on en
» attendoit. *Mais ce malheur est très-ordinaire dans*
» *l'usage des frictions légères.* Delà viennent ces
» cures manquées ; delà ces guérisons trompeuses,
» encore pires que les cures manquées, qui dissipent,
» pour un temps, les symptômes, et qui remplissent,
» par ce moyen, les malades d'une fausse confiance,
„ mais qui ne tardent guères à aboutir à des rechûtes
» ordinairement plus fâcheuses que la maladie qui avoit
» précédé (1).

» Malgré toutes les précautions, dit *Vigaroux*, en
» parlant des frictions mercurielles, il y a des tempé-
» ramens si irritables et si sensibles, que les plus
» légères, que la plus petite dose de mercure leur
» enflamment la bouche, et produisent des salivations
» abondantes. Ces salivations s'annoncent ordinairement
» par des douleurs de tête gravatives, rarement lanci-
» nantes, par des anxiétés générales, des insomnies;
» par la tuméfaction des gencives, des glandes maxil-
» laires et autres. Ces accidens sont suivis, bientôt
» après, d'une exulcération couverte d'escarres blan-
» ches, d'une puanteur gangreneuse qui attaque indis-
» tinctement toutes les parties de la bouche que je
» viens de citer; les bords de la langue, le palais,
» son voile, la luette en sont affectés; *souvent même*
» *les os du palais tombent en pièces par une espèce*
» *de carie qui leur est imprimée par l'effet du mer-*
» *cure*; *bien plutôt que par celui du virus qu'on pré-*
» *tendoit combattre.*

---

(1) Traité des maladies vénériennes, 1743 *in*-12, tom 4, pag 235 à 310.

» Ces deux méthodes (les frictions par la salivation
» et par extinction) guérissent quelquefois, *mais elles*
» *n'auront de succès que dans les cas de maladie*
» *vénérienne, contractée par des sujets sains, d'ail-*
» *leurs bien constitués, dont les humeurs ne sont*
» *point empreintes d'autres virus ;* dans les cas con-
» traires, des salivations abondantes et inattendues
» menacent les malades d'une destruction prochaine,
» ou bien par une altération générale des humeurs,
» bientôt suivie d'une dissolution scorbutique putride,
» qui annonce un état gangreneux et mortel, ou bien
» par une fièvre lente qui les jette dans la consomp-
» tion et dans le marasme, qu'aucun remède connu ne
» sauroit guérir.

Quelques soins qu'on se donne, en administrant le
» mercure, quelques petites que soient les doses dont
» on forme chaque friction ; quelque soit l'intervalle
» qu'on mette d'une friction à l'autre, on voit, très-
» fréquemment, que les quatre ou cinq premières pro-
» duisent des salivations abondantes. Ces salivations
» sont suivies d'escarres blanches qui exhalent une
» puanteur horrible, et cette dégradation est souvent
» accompagnée d'hémorragie, suivie de la destruction
» des vaisseaux sanguins ; le corps s'émacie par la durée
» des accidens ; il dépérit enfin par une fièvre cons-
» tante et soutenue (1). »

On pourroit multiplier les citations sur cet article,
et appeler à l'appui de ce qu'on vient de lire les
témoignages de *Fabrice de Hilden* (2), *de Vepfer* (3),
de Camerarius (4), *etc.*, *etc.* ; mais on croit que des

---

(1) Ouvrag déjà cité pag 18, 20, 22.

(2) Ouvrage cité cent 3, obs 92.

(3) Obs 85.

(4) *Diss* Taurin *epist.*

répétitions deviennent inutiles pour la conviction, après les autorités qui viennent d'être citées.

Si on a lu, avec quelqu'attention, les réflexions et les observations qu'on vient de parcourir, et si on a conçu des inquiétudes fondées sur l'usage des préparations mercurielles administrées extérieurement, combien plus devra-t-on être alarmé des dangers qui résultent de leur administration intérieure !

Toutes les préparations mercurielles détinées à l'usage intérieur, sont âcres, caustiques, corrosives, nuisibles par conséquent.

Rien ne peut adoucir ni modifier les précipités.

Les préparations du mercure, par les acides minéraux, présentent toujours, d'après *Louis* (1), l'idée des moyens dont on se sert pour le modifier, de l'eau forte, de l'eau régale, de l'esprit de nitre, de l'esprit de vitriol, qui sont autant de poisons violens, de préparations capables d'enflammer, de brûler et de consumer, en un instant, les parties qu'elles touchent.

Le sublimé corrosif, employé le plus communément, est aussi le plus actif et le plus dangereux de ces poisons.

Dangers qu'entraînent les préparations mercurielles, destinées à l'usage intérieur.

Les détails sur les dangers qu'entraînent les préparations mercurielles, destinées à l'usage intérieur, ont été saisis et développés par le médecin Carrère (2). Il parle d'après ses observations ; il s'appuie du témoignage d'un grand nombre de praticiens ; il offre,

---

(1) Ouvrage cité, pag. 100.

(2) Recherches sur les maladies vénériennes chroniques, pag 134 et suivantes.

dans

dans son ouvrage, la réunion complète des suites funestes de l'administration de ce médicament, et l'ensemble frappant des motifs qui doivent le faire proscrire; dès-lors, on doit désirer de trouver ici transcrit, mot à mot, cet intéressant rapport.

« Ces préparations sont encore plus dangereuses que » l'usage extérieur du mercure ; elles sont toutes âcres, » caustiques, corrosives ; quelque moyen qu'on emploie » pour les adoucir, on ne peut y parvenir ; on ne » sauroit les dépouiller entièrement des parties corro- » sives, étrangères au mercure qui leur sert de base ; » elles peuvent devenir et deviennent quelquefois un » vrai poison. Je m'arrête, sur-tout au sublimé cor- » rosif, dont l'emploi facile a beaucoup trop étendu » l'usage.

» Ce remède, vraiment dangereux, est entre les » mains de tout le monde ; les personnes dépourvues » de toutes sortes de connoissances, se l'administrent » elles-mêmes, et l'administrent aux autres ; il fait la » base de la plupart des remèdes des empyriques. Les » jeunes gens, à peine instruits des premiers élémens » de la chirurgie, et ignorant absolument tous prin- » cipes de pratique médicinale, de chimie et de matière » médicale, le donnent hardiment au premier venu ; » il n'est point, jusqu'aux gardes-malades, qui ne se » permettent de le conseiller et de l'employer,

» Mais je ne conçois point que des médecins ins- » truits puissent s'en permettre l'emploi ; qu'ils puissent » le conseiller, sans discernement, dans tous les cas, » toutes les circonstances et pour tous les tempéra- » mens ; qu'ils osent en faire usage, *en dispensant* » *les malades des précautions qui pourroient contri-* » *buer à en diminuer le danger, comme le régime* » *doux, léger et humectant; les bains, les émolliens,* » *les adoucissans; l'attention de se tenir chaudement,*

» *de ne point s'exposer aux intemperies de l'air ;*
» *d'éviter les travaux et les exercices fatigans ;* qu'ils
» ne craignent pas même de présenter l'eau comme le
» meilleur véhicule de ce remède, le plus propre à pré-
» venir tous les accidens ou à y remédier; que dans le
» moment où ils avouent que ce remède ne sauroit con-
» venir dans certains cas, comme de toux opiniâtres,
» de fièvre lente, de crachement de sang, ils n'hésitent
» point cependant à le conseiller toujours ; enfin qu'ils
» le mettent eux-mêmes entre les mains des ignorans,
» des femmes, des habitans des campagnes ; qu'ils n'en
» parlent que par chopine, par pinte ; qu'ils le pres-
» crivent à trois quarts de grains par jour; qu'ils en
» conseillent jusqu'à six bouteilles pour le traitement
» des femmes robustes, et quatre pour celui des femmes
» plus foibles, en fixant la dose à douze grains par
» chopine, et par conséquent à vingt-quatre grains par
» bouteille ; dose énorme et capable de faire frémir
» l'homme le plus intrépide.

» On cherche vainement à adoucir ce remède en le
» déguisant sous la forme d'un syrop, ou en le com-
» binant avec le lait ou quelque boisson adoucissante ;
» il n'en est pas moins un poison, et un poison très-
» corrosif. Si, en l'adoucissant, on dimiuue son éner-
» gie, la dose ordinaire devient insuffisante, et il faut
» l'augmenter; on ne prévient ainsi aucun inconvé-
» nient, et on court toujours le même danger.

» Ce remède produit les accidens les plus violens,
» et les ravages qui en sont la suite, sont très-fré-
» quens. Il y a peu de tempéramens qui puissent y
» résister ; l'estomac le supporte difficilement, aussi
» produit-il souvent des vomissemens énormes ; son
» action sur les intestins détermine des coliques vio-
» lentes, suivies souvent de flux dyssentériques : s'il
» passe dans le sang, il porte son action sur les fibres

» des viscères, occasionne des maladies du foye, des
» convulsions, des crachemens de sang ; il laisse après
» lui des suites encore plus fâcheuses, des maladies de
» langueur, des affections douloureuses, des maux de
» nerfs, des fièvres lentes qui rendent souvent l'exis-
» tence pénible, et mènent quelquefois au tombeau.

» C'est même un remède infidèle ; il ne produit,
» très-souvent, que des guérisons insidieuses, qui ins-
» pirent une fausse sécurité par la disparition des symp-
» tômes ; mais tantôt leur nouvelle apparition détruit
» le prestige, tantôt le virus n'est qu émoussé, retenu
» dans le corps, et produit des maladies vénériennes
» chroniques.

» Ce n'est point d'aujourd'hui que je tiens ce lan-
» gage ; depuis long-tems une triste expérience m'a fait
» connoître les effets meurtriers de ce remède, et m'a
» affermi dans la résolution de ne jamais l'employer.
» Dès 1774, j'ai publié le résultat de mes observations ;
» j'ai dit que j'avois vu, plusieurs fois, ce remède agir
» principalement sur la poitrine et sur les tuniques de
» l'estomac rendre ces parties foibles et délicates ;
» produire des rhumes de poitrine fréquens ; des
» oppressions violentes, des toux habituelles, des
» coliques, des cardialgies, quelquefois même des
» phthisies pulmonaires (1).

» Je pourrois citer une multiplicité d'observations
» rapportées par un très-grand nombre de praticiens,
» qui présentent des faits analogues et même beaucoup
» plus graves ; je me bornerai à quelques-unes.

» *Cartheuser* a été si convaincu des mauvais effets
» du sublimé corrosif, dont il a été souvent le témoin,
» qu'il exhorte tout homme jaloux de sa réputation, et

---

(1) Voyez mon traité des maladies inflammatoires. Paris, Vincent, 1774, *in*-12, pag. 235, 236.

» qui ne veut rien avoir à se reprocher, à ne l'em-
» ployer jamais intérieurement ; il ajoute que ses effets
» délétères ne se manifestent souvent que long-tems
» après qu'on en a fait usage (1).

» *Louis* s'est convaincu, par sa propre expérience,
» de l'insuffisance et du danger de ce remède. Il a vu
» les personnes le mieux traitées, éprouver une nou-
» velle apparition des mêmes symptômes, quatre, cinq
» et six mois après le traitement ; il lui a vu produire
» des nausées, des vomissemens, des coliques intes-
» tinales ; il a vu des poitrines délabrées par son usage,
» des gens d'une maigreur extrême que rien n'a pu
» rétablir. Cet habile chirurgien conclut de ses obser-
» vations, que, malgré toutes les précautions, ce
» remède est, ou dangereux à forte dose, ou insuf-
» fisant à dose foible ; qu'avec quelque circonspection
» qu'on le donne, on n'est jamais assuré des effets
» consécutifs qu'on a à craindre ; que les personnes
» les plus robustes se sentent toujours de son usage,
» qui devient mortel pour les personnes délicates (2).

» *Bromfield* a fait les mêmes observations, et tient le
» même langage ; il a vu constamment les symptômes
» se dissiper aisément, et reparoître quelque tems
» après. Il a connu un chirurgien de beaucoup de
» mérite, qui a vu la même chose, et qui, persuadé
» du peu de confiance que mérite ce remède, en a
» abandonné l'usage. Il a vu encore que la plupart
» de ceux qui le prenoient le matin, se plaignoient

---

(1) Cartheuser, *Pharmacologia*. Berlin. 1745, *in*-8°. *et de suspectis quibusd. pharm. Salino-Mercure*. Francfort, 1759, *in*-4°.

(2) Louis, Parall. des diff. méth. de traiter les maladies vénériennes. Amsterdam, Chauguion, 1764, *in*-12, pag. 101, 160, 161, 163.

» de grands maux de cœur et d'envie de vomir ; que
» les uns avoient des coliques violentes, que les autres
» en étoient si incommodés, qu'il ne put le leur faire
» continuer, même à la plus petite dose ; aussi avoit-il
» cessé de s'en servir lorsqu'il a écrit (1).

» *Bœhm* a connu de grands médecins, de fameux
» chirurgiens qui l'ont abandonné après l'avoir em-
» ployé ; il assure que son père n'en a point obtenu
» les effets qu'il en attendoit, et que ses propres obser-
» vations l'ont convaincu qu'il ne mérite point les
» louanges outrées qu'on lui donne ; il ajoute que
» le danger auquel il expose, et les cures tirées en
» longueur et infidèles, sont des considérations qui
» doivent retenir des mains prudentes (2).

» *Schwediaver* a vu que les effets constans de ce
» remède, sur-tout chez les personnes d'une complexion
» délicate, sont des douleurs à l'estomac et aux intes-
» tins, la perte de l'appétit, les tranchées violentes,
» les diarrhées, quelquefois des coliques dangereuses ;
» et que, s'il entre dans le torrent de la circulation, il
» excite des crachemens de sang, des convulsions, des
» fièvres nerveuses et d'autres maux plus funestes encore ;
» il ajoute que, pour un malade qui est guéri, le plus
» grand nombre en conserve une constitution délabrée,
» ruinée ; que la maladie en devient plus opiniâtre et
» plus rébelle ; que le virus, après avoir été assoupi
» pendant long-tems, éclate avec plus de fureur, et
» produit souvent des symptômes et des maladies dont
» on peut à peine deviner la nature, et qui éludent

(1) Bromfeild. Obs. sur les diff. espèces de solanum, etc. Paris, 1761, *in*-12, pag. 110 à 113.

(2) Boehm. *Variae syphilidis therapeiæ.* Strasbourg, 1771, *in*-4°., parag. 24.

» les efforts de l'art, sur-tout chez les personnes du
» sexe (1).

» *Vigaroux* a observé que les malades traités de
» gonorrhées par le sublimé corrosif, sont plus sujets
» aux rhumes de vessie, et à des complications qu'il
» décrit (2).

» *Lapeyre* rapporte l'observation d'un homme fort et
» robuste, qui tomba dans une phthisie pulmonaire, dont
» il mourut, à la suite de l'usage du sublimé corrosif;
» et celle d'une femme, qui en mourut aussi, et dans
» le cadavre de laquelle il trouva les parties supérieures
» de chaque poumon presque détruites, avec un épan-
» chement de sérosité dans la poitrine. Il ajoute que
» quelques soins qu'il ait pris, quelques précautions
» qu'il ait employées dans l'administration de ce re-
» mède, il en a toujours vu de mauvais effets, et a
» observé, qu'en général, il est très-pernicieux à la
» poitrine (3).

» Les partisans eux-mêmes de ce remède, ne peuvent
» s'empêcher de convenir de ces vérités; tels sont,
» par exemple, *Locher*, *Stoerck* et *Murray;* le pre-
» mier, fait l'important aveu qu'il y a des tempé-
» ramens, sur-tout chez les femmes, qui ne peuvent
» supporter ce remède, et qu'il donne des convulsions
» ou des spasmes, à quelques-unes dont le genre ner-
» veux est extrêmement sensible (4); le second, en

(1) Schwediaver. Obs. prat. sur les malad. vén. 1785, *in*-8°. pages 300, 302.

(2) Vigaroux. Obs. et rem. sur la complicité des simpt. vén. etc. *in*-8°. pag. 102.

(3) Hist. de la sociét. de méd. 1777, pag. 222.

(4) Locher. *Obs. pract. circâ luem ven. epileps et maniam*; Vienne, 1762, *in*-8°.

» rapportant une observation qui prouve son insuf-
» fisance ou son danger dans une maladie vénérienne
» chronique, avoue qu'il lui a vu produire des chaleurs
» énormes, des sécheresses à la poitrine, la soif, les
» douleurs de tête (1); le dernier le présente comme
» agaçant l'estomac, l'affoiblissant à la longue, ne
» détruisant point ou ne détruisant que très-diffici-
» lement le vice qui réside dans les plus petits vaisseaux,
» nuisible dans l'hémophthisie, la phthisie, les hémor-
» roïdes, convenant rarement dans les ulcères, et
» causant des accidens fâcheux, dans la complica-
» tion vénérienne ou scorbutique, ou une irritation
» excessive (2).

» Je pourrais joindre encore à ces autorités celles
» des *Turner*, *Dossic*, *Hirschel*, *Gatacker*, *Huntder-
» marck*, *Brambilla*, et d'un grand nombre de pra-
» ticiens, dont le langage confirmeroit les observations
» et les assertions précédentes.

» D'après des faits aussi multipliés que convaicans,
» un médecin prudent peut-il se permettre l'usage d'un
» remède aussi dangereux? Un malade peut-il et doit-il
» s'y exposer? Peut-il hasarder sa santé, sa vie entre
» les mains d'une foule d'ignorans, qui abusent, avec
» autant de témérité que de hardiesse, d'un remède
» qu'ils ne connoissent point? Ne doit-il pas se faire une
» image effrayante des maux auxquels il s'expose dans
» le moment de l'usage de ce remède, et plus encore
» de ceux qui peuvent en être une suite éloignée, et
» qui sont d'autant plus à craindre que leur marche

---

(1) Stoerk. *Ann. med secundus*. Vienne, 1760, *in*-8°, pag. 225.

(2) Murray. *Non nulla circâ meth. luis. ven. curandæ medicamenta*. Upsal, 1777, *in*-4°.

» est lente, cachée, insidieuse, et n'en laisse souvent » développer les effets évidens, que lorsqu'on ne peut » plus y remédier. »

DES VÉGÉTAUX POUR LA GUÉRISON DES MALADIES VÉNÉRIENNES.

Si les personnes intéressées aux choix d'une méthode sûre pour la guérison des maladies vénériennes, n'ont pas lu, sans une espèce de désespoir, les observations, malheureusement trop authentiques, qui viennent de leur être présentées sur l'incertitude, l'infidélité et les dangers de toutes les préparations mercurielles, elles seront consolées lorsqu'on apprendra à quelques-unes, et qu'on rappelera au plus grand nombre, qu'il existe d'autres remèdes que le mercure pour guérir le vice vérolique; qu'on les trouve parmi les végétaux; que cette classe est féconde en ressources contre cette cruelle maladie; que cette méthode douce, sans inconvéniens, et tout au moins aussi sûre que celle des préparations mercurielles, a eu un très-grand uombre de partisans parmi les médecins qui ont vécu avant nous, comme parmi ceux qui sont nos contemporains.

Ainsi on peut avancer avec confiance, et on va le prouver, que les végétaux guérissent aussi promptement et aussi sûrement que le mercure;

Qu'ils n'altèrent pas, comme lui, la constitution des malades;

Qu'ils ne dégradent pas les parties constitutives des organes;

Qu'ils ne portent pas comme les mercuriaux, le trouble dans l'ordre des fonctions animales;

Leur action est paisible; elle peut être combinée, modifiée suivant les circonstances;

Enfin, leurs effets sont moins problématiques.

Il faut donc les préférer pour le traitement des maladies vénériennes.

On assure que les premiers remèdes employés, en Europe, contre le vice vérolique étoient végétaux.

L'observation démontre qu'ils n'ont aucun des inconvéniens du mercure.

Depuis trois siècles, des praticiens, recommandables par leurs lumières et par leur probité, en ont reconnu et publié l'efficacité.

Les partisans du mercure, eux-mêmes, les ont souvent employés pour suppléer à son insuffisance, ou pour diriger, soutenir et assurer son action en les combinant avec lui.

Il est vrai que les médecins ne se sont pas réunis dans la manière d'administrer les végétaux, pas plus qu'ils ne l'ont fait dans celle d'administrer le mercure, cependant tous ont annoncé des succès, et on ne doit pas s'en étonner, puisqu'en parcourant des routes différentes, ils pouvoient parvenir au même but; car l'action primitive de ces remèdes et de leur combinaison est constamment la même, puisqu'elle divise, fond les humeurs, et détermine leur évacution; résultat, qu'en dernière analyse, il faut absolumeut obtenir d'un traitement, quel qu'il soit, pour guérir le virus vénérien.

Welçh indique *Marcel-Decumes* (1) comme le premier qui ait tenté la guérison des maladies vénériennes par les purgatifs seulement. *Leonicus*, *Torella*, *Montefauro*, *Aquilanus*, *Romerus*, *Montagnana*, *Circellus*, *Benivenius*, *Vigo*, *Maynard*, *Phrysius*, *Dordanus*, *Alcazar*, *Césalpin W. Wedel*, *Low*, *Overcamp*, *Chr. F. Longius*, *Zwinger*, *Vercelloni*, *Harvey*, ont adopté la même méthode.

---

(1) *Silloge*, *curat. et observ.* pages 30, 68.

Blégny assure que beaucoup de malades, dans la vue de différer leur traitement jusqu'à la saison convenable, ont pris, de tems en tems, des purgatifs, et qu'ils ont été délivrés, sans autres secours, de douleurs, de pustules et d'autres symptômes vénériens (1).

Ce procédé a des inconvéniens. Les purgatifs irritent les entrailles ; de cette irritation résultent des secousses, des spasmes, des tranchées, des superpurgations qui épuisent les malades.

Carrère a considéré les purgatifs, dans ce traitement, comme un moyen secondaire à prescrire, seulement, suivant des indications particulières (2).

Rivierre à guéri plusieurs malades vénériens avec une simple décoction de purgatifs et de sudorifiques (3).

C'est ici le lieu de dire un mot sur la nature, l'action et les effets des remèdes connus sous le nom de sudorifiques.

Les sudorifiques sont les remèdes qui provoquent les sueurs,

Il faut ranger dans cette classe les apéritifs, les incisifs, les atténuans, les fondans et les diurétiques;

Car tous ces médicamens ont une similitude d'action et d'effets.

L'expérience prouve que le même médicament qui, chez un individu et dans une circonstance, provoque les sueurs, détermine ou augmente chez un autre ou dans une autre circonstance le cours des urines, l'expectoration ou les évacuations alvines.

Les praticiens ont observé et annoncé ces différens résultats.

---

(1) Ouvrage déjà cité, pag. 323.

(2) Recherch. sur les malad. vén. chron. pag. 156.

(3) *Obs. med. cent.* 1. *obs.* 78.

Carrère les explique d'une manière satisfaisante.

« Les sudorifiques deviennent quelquefois diuré-
« tiques et ces derniers sont aussi quelquefois sudori-
» fiques; cela dépend de la disposition où se tronve le
» sujet, du degré plus ou moins grand d'aptitude des
» couloirs de la peau ou de ceux des urines, et de la
» tendance des fluides vers les uns ou les autres de ces
» couloirs; par exemple, lorsque le tissu de la peau
» est serré par le froid, les vaisseaux perspiratoires
» étant moins disposés à recevoir l'afflux de la matière
» de la transpiration ou de la sueur, les sudorifiques
» provoquent plus aisément le cours des urines que
» celui de la transpiration. Cela est si vrai que, pendant
» le froid, on urine davantage, et on transpire moins.
» Ce phénomène n'a rien de surprenant, lorsqu'on
» fait attention à l'analogie qui règne entre la peau,
« les reins et la vessie, et au rapport qui existe entre
» les fonctions de ces différens organes (1). »

Venel avoit aussi paru reconnoître une identité d'action et d'effets dans l'usage des fondans, des béchiques incisifs, des diaphorétiques et des diurétiques (2).

Ces remèdes sont reconnus utiles contre le vice vénérien par l'évacuation qu'ils produisent : quelle qu'elle soit, elle est salutaire si elle en facilite la guérison; on a donc raison d'indiquer, comme sudorifiques, les remèdes qui produisent une évacuation dont résulte la dépuration des fluides.

Les sudorifiques ont été employés et recommandés par *Léon-Fallope*, *Zacutus-Lusinatus*, *Clowes*, *Knoblock*, *Juncker*, *Allain*, *Overcamp*, *Boulton*,

---

(1) Additions à la mat. méd. de Vénel, tom 2, p. 238

(2) Précis de matière méd. tom. 2, pag. 372.

Harvy, *A. Wedel*, *Furstencau*, *Stock*, *Becker*, et beaucoup d'autres qui les ont préférés au mercure.

Blégny les prescrivoit dans tous les cas (1).

Sanchez les ordonnoit dans ceux où le vice vénérien attaque les nerfs, les parties sensibles, et les fait tomber en spasme (2).

Sylvius-le-Boë affirme que le traitement des maladies vénériennes est plus agréable et plus sûr par les sudorifiques (3).

Boerhaave, après avoir décrit la méthode de traiter ces maladies par les sudorifiques, ajoute : *Cette méthode est la plus belle, et elle guérit ordinairement les maladies vénériennes de la plus mauvaise espèce* : il cite *Ulric de Hutten*, qui la préfère à la salivation (4).

Van-Swieten, partisan décidé du sublimé corrosif, ne peut s'empêcher d'approuver l'usage des sudorifiques (5).

Deux hommes infectés de vérole, avec complication ; l'un, de fiévre hétique, d'insomnie opiniâtre, de douleurs de tête et de membres ; et l'autre, de grandes douleurs et de fièvre lente, ont été guéris par les végétaux, au rapport de *Solesnander* (6).

Houllier rend compte de la guérison, par les mêmes moyens, de deux maladies vénériennes, accompagnées, l'une de douleurs de tête et de membres, de tinte-

---

(1) Ouvrage déjà cité, pag 316.

(2) Ouvrage déjà cité, pag. 353.

(3) *Prax med. append. to. III*, N°. 212, pag. 677.

(4) Ouvrage cité, pag. 358.

(5) Ouvrage cité, pag. 526.

(6) *Consil. med. sect. V. cons.* 15.

ment d'oreilles et de pustules; et l'autre, de douleurs et de concrétions tophacées (1).

Lisez *Carrère* sur l'emploi des vegétaux contre des maladies vénériennes très-graves (2).

L'assertion de *Dehorne* mérite une attention particulière. On connoît la confiance de ce médecin aux vertus du sublimé corrosif; cependant il affirme que, parmi les malades confiés à ses soins dans l'hospice dont il dirigeoit les traitemens, un seul a pris des sudorifiques, et qu'il a été guéri, quoique ces accidens fussent graves, et que le malade fût dans un état de foiblesse et de sensibilité excessives (3).

Il nous reste à jeter un coup-d'œil consolateur et reconnoissant, tout-à-la-fois, sur les ressources inépuisables que nous offre le règne végétal, pour combattre, avec succès, et pour guérir, sans inconvénient, le vice vérolique.

Laissons à part cette classe nombreuse de sudorifiques végétaux, que les auteurs de matière médicale ont placés dans les listes particulières des fondans, des diurétiques, des apéritifs, des incisifs, etc., et contentons-nous de rappeler ceux qui ont été particulièrement consacrés au traitement des maladies vénériennes, et que les praticiens n'ont point administrés sans succès.

Végétaux employés dans le traitement des maladies vénériennes.

Les quatre bois sudorifiques, ainsi nommés par excel-

---

(1) *Libell. propre obs.* 5, 6.

(2) Recherch. déjà citées, ch. 4.

(3) Obs. sur les diff. méth. d'administrer le mercure, etc. tom. 1, pag. 189.

lence, ont été connus et employés, dès l'origine de la maladie vénérienne, en Europe.

Le trésor de la médecine est encore enrichi par une foule de végétaux qui ont une similitude d'action et d'effets avec les premiers, ils ont été employés par les praticiens qui rendent compte de leurs vertus.

Tels sont, l'absynthe, l'aster, la racine de bistorte, les feuilles de cerfeuil, le bois de l'ébène, le bois de genet, la gratiole, le maranta galanga, le rapontic, les feuilles de scabieuse, celles de la scorsonère, le romarin, le méchoacan, le chêne, le guy de chêne, la gentiane bleue, les semences de l'épurge, le ceterac, le bois de Rhodes, l'acorus, le bois d'aloës, les feuilles de bourrache, les fleurs de buglosse, la racine et les feuilles du scordium, le figuier d'Inde, la germandrée, l'herbe terrible, l'ortie et sa racine, la sabine, le souchet, le pain de pourceau, le sarment du houblon, la racine de fraxinelle, les feuilles de chardon-béni, le chardon-roland, l'angélique, la racine de cabaret, le coris, la racine de chiendent, la racine de galanga, les branches de térébenthine, la pimprenelle sauvage, le fresne, la racine d'aristoloche, la racine de contrahierva, celle d'iris, le bois, les bayes du laurier, le pin, la racine de valériane, le liseron épineux, la racine de canne, le cèdre, la centaurée, le bois de cyprès, la racine de polypode, la saponaire, la racine de jalap, le genevrier, le buis, la bardane, le plantin, le cerisier à grappes, la ciguë, la coloquinte, la douce-amère, l'opium, etc.

Parmi les médecins qui ont reconnu l'efficacité des végétaux dont on vient de lire l'indication, on distingue *Fracastor*, *Lobera*, *Ferrier*, *Rondelet*, *Rigault*, *Simon Pauli*, *Riolan*, *Forestus*; *Léon*, *Roncalle*, *Baglivi*, *Plater*, *Césalpin*, *Musitanus*, *Kramer*, *Zacutus Lusitanus*, *Sylvius de le Boë*, *Blancard*, *Mayerne*, *Dulaurens*, *Blégny*, *Hartmann*, *Charles Colle*, *Rebenstros*

Lobel, *Boerhaave*, *Fernandes*, *Fallope*; *Paulmier*, *Planiscampy*, *Juncker*, *Lametrie*, *Morgagny*, *Janson*; *Deschamps*, *Desgranges*, *Durande*, *Chaw*, *Weinmann*, *J. B. Zapata*, *Septatius*, *Sennert*, *Eust. Rudius*, *Stoerck*, *Collin*, *Carrère* et beaucoup d'autres.

Quelques observations particulières vont appuyer ces assertions générales et indéterminées.

Lobel a été témoin de la guérison d'une femme, par la décoction du bois, des tiges et des feuilles du buis (1).

Carrère parle de ses bons effets dans le traitement des maladies vénériennes (2).

Lusitanus a souvent ordonné le buis à sa grande satisfaction, et une fois en particulier, à un jeune homme dont les symptômes vénériens avoient résisté cinq fois, aux frictions mercurielles (3).

L'efficacité de la bardane a été attestée par *Baglivi* (4), par *Boerhaave* (5), par *Simon Pauli* (6), etc.

Le coris est très-en usage en Barbarie, au rapport de *Chaw*, pour l'entière guérison des maladies vénériennes (7).

---

(1) *Obs. et illustr. stirp.* pag. 562.

(2) Additions à la mat. méd. de Vénel, tom. 1, p. 225.

(3) *Curat. med cent VII, cent. II, cur.* 95, *et cent. III, cur.* 4, pages 410, 446.

(4) Ouvrage cité, pag 34.

(5) Ouvrage cité, pages 341, 342.

(6) *Quadripart Botan.* ch. 3.

(7) *Travels or observ. of Barbary etc.* 1738.

Les vertus de l'herbe terrible sont attestées par l'*Écluse* (1). Celle de l'ortie par *Kramer* (2).

Boerhaave rapporte une observation remarquable sur l'efficacité des raves pour la guérison d'une maladie vénérienne rebelle (3).

Weinmann a éprouvé contre les mêmes maladies, les vertus spécifiques de l'aster à feuilles larges et à feuilles étroites (4).

Blégny, celles du genevrier (5).

Kramer, de la gratiole (6).

Zacutus Lusitanus, du liseron épineux (7).

Fallope a obtenu plusieurs guérisons par la décoction de sa racine (8).

Les vertus anti-vénériennes de la saponaire, ont été attestées par *J. B. Zapata* (9), *Septatius* (10), *Sennert* (11), *Eust* (12), *Carrère* (13), etc.

---

(1) *Rar. aliq. stirp. per Hispan. obs.* Histor. *in* 8°. liv. 1, chap. 41.

(2) Commerc. litt. norimb. 1741, sem 1, obs.

(3) Ouvr. cité, pag. 341.

(4) Philanto-Zoiconog, tom. 6, pag. 96

(5) Ouvrage cité, pag. 360.

(6) Ouvrage cité, sem. 3, pag 18.

(7) *Prax. histor.* liv. 11, chap. 1, tom. 3, pag. 270.

(8) *De morb. Gall.* ch. 6.

(9) *Secreti di médic. ch* 9.

(10) *Animad et cauf. med. liv. VII De morbo Gallico.*

(11) *Pract. liv. VI, part* 4 *ch* 17.

(12) *De morb. Gall. liv* 4, *ch.* 5, 12.

(13) Rech. déjà citées, pages 153, 154, 155.

Celles

Celles de la douce-amère par *Desgranges* (1). *Durande* a guéri par son usage, un écoulement vénérien qui avoit résisté à tous les remèdes, et particulièrement aux frictions mercurielles (2).

Carrère en l'administrant tant intérieurement qu'extérieurement, lui a vu fondre une dureté du testicule, devenue presque squirreuse à la suite d'une chaudepisse (3).

Stoerk assure qu'il a obtenu, avec l'aconit, plusieurs guérisons de maladies vénériennes qui avoient résisté au mercure. Parmi ces observations, voici la plus intéressante :

Une femme de quarante ans, infectée de maladie vénérienne depuis huit ans, éprouvoit des douleurs nocturnes violentes ; son corps et sur-tout la poitrine, étoient couverts de concrétions tophacées ulcérées ; son gosier étoit rongé d'ulcères ainsi que le voile du palais ; elle avoit été traitée successivement par toutes les méthodes, et n'avoit point été guérie ;

Stoerk lui fit administrer l'extrait d'aconit ; dans peu de tems les douleurs diminuèrent sensiblement, les ulcères se cicatrisèrent, le sommeil, l'appétit revinrent ; les forces s'augmentèrent, et dans deux mois, la cure fut complète (4).

Plusieurs suffrages se réunissent sur les vertus de la ciguë contre le mal vénérien.

Van-Swieten affirme que cette plante a guéri des

---

(1) Mémoire envoyé à la société de médecine, par Carrère, dans son traité de la douce-amère, pag. 29.

(2) Journal de physique, tome 4, pag. 198.

(3) Traité de la douce-amère, pag. 30.

(4) *Libell. quo contin. exper.* etc. pages 117, 123.

maladies vénériennes qui avoient résisté à tous les remèdes, même au mercure et à la salivation (1).

Collin a observé ses bons effets dans plus d'une circonstance du même genre (2).

Stoerk a obtenu de la ciguë deux guérisons remarquables qui doivent trouver ici leur place.

Il a traité un homme de quarante ans qui portoit au scrotum une tumeur dure, squirreuse et plus grosse que le poing, survenue à la suite d'un écoulement gonorrhoïque supprimé par une injection astringente ; cette tumeur avoit résisté à l'usage intérieur et extérieur des mercuriaux ; *Stoerk* le guérit par l'usage de la ciguë continué pendant cinq mois (3).

Un jeune homme de dix-neuf ans dont le corps étoit couvert d'ulcères vénériens, qui éprouvoit des douleurs vives et portoit une carie profonde au tibia de chaque jambe, avoit été traité inutilement par les anti-vénériens de toute espèce ; le malade affoibli tomba dans le marasme. *Stoerk* craignit, à cette époque, que les remèdes déjà éprouvés, n'eussent été mal administrés ; il les tenta de nouveau tout aussi infructueusement ; alors il eut recours à la ciguë, il fit couvrir les ulcères et les caries de linges imbibés de la décoction de cette plante ; il en donna l'extrait intérieurement, il le combina avec la décoction de bardane ; dans peu de jours il obtint un changement marqué, le malade reprit des forces, et en trois mois il fut parfaitement guéri (4).

(1) Ouvrage cité, tom. 5, pag. 535.

(2) *Nosocom. civic. Pazmann, ann. tertius*, pages 31 et suivantes.

(3) *Libell secund. de cicutâ*, pag 169.

(4) *Ibid.* pag. 171.

Ce recueil ne sera pas grossi d'un plus grand nombre de citations sur le mérite des remèdes végétaux ; celles qu'on vient de lire suffiront aux praticiens qui s'occupent sérieusement, ou qui voudront s'occuper des moyens d'acquérir des connoissances utiles ; ils verront qu'il existe un grand nombre de végétaux employés au traitement des maladies vénériennes dont les effets sont attestés par des médecins distingués, et ils conviendront avec franchise, que les végétaux suffisent pour la guérison du vice vénérien.

Sudorifiques extérieurs.

Enfin il nous reste à dire quelques mots des sudorifiques extérieurs, qui, par leur application ou leur action, excitent les sueurs.

C'est ainsi qu'agissent le soleil, les bains chauds, les bains de vapeurs, ceux de fumier et l'exercice violent ou continué.

On assure que ce sont encore des moyens curatifs du vice vénérien, et qu'ils en ont opéré la guérison.

On lit dans de Thou (1), que les Américains se guérissent de la vérole, en se couchant à la plus grande ardeur du soleil, depuis dix heures du matin, jusqu'à deux heures de l'après-midi.

Aussi regarde t'on l'été, comme la saison la plus convenable au traitement de cette maladie, parce que les sueurs sont alors plus facilement provoquées ; c'est par cette raison qu'*Ettmuller* convient qu'on la guérit plus aisément en France qu'en Allemagne ; et *Schwediaver*, en confirmant l'assertion de ce médecin, ajoute qu'on peut la guérir tout aussi facilement dans les pays froids,

(1) *Hist. sui. temp.* liv. 71.

en procurant aux malades un climat artificiel analogue aux climats chauds (1).

Les bains ont été recommandés comme remèdes auxiliaires et comme remèdes curatifs.

Comme auxiliaires, ils amollissent le tissu de la peau, favorisent l'absorption des parties aqueuses, facilitent la transpiration.

Comme curatifs, il faut que leur chaleur soit telle, qu'ils provoquent des sueurs considérables, et que ces sueurs soient soutenues assez de temps, pour que, sans le secours d'autres remèdes, il puisse en résulter la guérison, et alors on conçoit sans peine, que pour le plus grand nombre des malades, ces bains devroient avoir les suites les plus funestes.

Les bains de vapeurs, dont l'action est connue et les effets sont sûrs, ont été vantés avec raison, par beaucoup de praticiens, et entr'autres par *Blégny*, *Baglivi*, *Vigo*, *Rondelet*, *Fernel*, *Sanchez*, *etc.*, qui les ont considérés, d'après leur expérience, comme le plus puissant auxiliaire des remèdes anti-vénériens

Sinapius assure que le bain dans le fumier, est en usage en Pologne, comme remède anti-vénérien.

Petronius et *Houllier* (2), annoncent chacun, la guérison d'une maladie vénérienne opérée par ce moyen.

Sanchez nous apprend que l'immersion dans une latrine est usitée en Perse, dans la même intention (3).

Personne ne doute que l'exercice ne doive occuper la première place parmi les sudorifiques externes, mais il doit être continué et soutenu, assez long-tems pour

(1) Ouvrage déjà cité, pages 227, 311.

(2) Inst. chir. ch. 2.

(3) Même ouvrage, pag. 109, note.

qu'il opère la dépuration qu'on en attend ; *Fracastor* le recommande avec éloge (1), *Dulaurens* (2), *Ranchin*, *Sinapius*, *Boerhaave*, *Van-Swieten*, le vantent d'après les expériences qui leur sont particulières.

Van-Swieten rend compte, à cette occasion, de l'observation suivante (3).

Un jeune homme attaqué de la maladie vénérienne, avoit essuyé quatre traitemens par le mercure et trois par le gaïac ; les symptômes qui avoient disparu, chaque fois, pendant l'usage des remèdes, avoient constamment reparu peu de tems après. *Van-Swieten* désespérant de sa guérison, le fit revêtir d'un habit d'habitant de campagne, et l'envoya chez un laboureur où il fut employé aux travaux les plus rudes ; il partagea la nourriture frugale de ses hôtes, vécut comme eux, et il fut radicalement guéri au bout de six mois. *Van-Swieten* le revit quelques années après en parfaite santé. Il étoit marié et il avoit eu des enfans très-sains Ce médecin conclut de cette observation que le vice vénérien peut être expulsé par les sueurs excitées par des travaux violens, dans une atmosphère chaude, pourvu, qu'en même tems, on s'assujettisse à un régime maigrissant et qu'on use abondamment d'une boisson propre par sa qualité, à fournir un véhicule suffisant à la sueur.

Résumé des principes, des faits et des observations qu'on vient de lire.

Il résulte évidemment des réflexions qu'on vient de

---

(1) Collect. de Luisinus, pages 189, 190.

(2) *Tract. de luc. ven* ch. 8, pag. 70.

(3) Collect. de Luisinus, pag 790.

lire pour tout homme impartial et raisonnable, qu'il faut donner aux végétaux, sur les minéraux et sur le mercure en particulier, *une préférence méritée.*

On a le choix dans un grand nombre de substances; on les combine, on varie leurs doses et le degré de leur énergie : on y joint même les secours extérieurs et accessoires dont il vient d'être parlé : ces secours accessoires facilitent les évacuations que les remèdes procurent, ne perdant jamais de vue le degré de la maladie, l'âge, la constitution, les forces du malade, la température du climat, de la saison, et sur-tout, *les intentions de la nature.*

Il est vrai que le traitement des maladies vénériennes *par les végétaux* exige, de la part des praticiens, une attention soutenue et réfléchie, une combinaison de moyens, *qui ne repondent pas toujours aux espérances qu'on en avoit conçues.*

Il exige une étude des tempérammens, des climats, de la vertu des plantes, qui, transportées ou transplantées, ne donnent pas constamment les mêmes résultats : c'est alors qu'une simple routine est souvent en défaut; que le découragement suit des épreuves incomplètes; que l'homme de l'art, pressé de jouir, rentre dans la route battue des traitemens mercuriels.

Il les propose, avec assurance, aux malades déjà prévenus de leurs dangers et de leur infidélité; si la cure, s'opère, à travers les orages qui la précèdent et l'accompagnent souvent, le malade se console et le praticien triomphe.

Si la guérision est manquée, il donne de nouveau le mercure avec des modifications et des précautions qu'il juge plus convenables

Le succès repond-il à la docilité et à la constance du malade? ce dernier compte sa peine et ses douleurs pour rien; dans la supposition contraire, nouveaux

efforts, nouvelles tentatives de la part de l'homme de l'art, nouveaux sacrifices de la part du malade : le premier ne perd jamais le courage, et le second ne perd jamais l'espérance; aussi de tentative en tentative, le médecin qui ne veut connoître que le mercure, rend enfin le malade victime de sa prévention, ot le conduit alors à un désespoir qu'il partage, parce qu'il est homme et sensible.

Cependant, si dans le nombre presqu'infini de végétaux à qui on a reconnu des vertus anti-vénériennes, et dont des hommes justement célèbres ont attesté les vertus sous ce précieux rapport, on en avoit distingué quelques-uns qui eussent constamment guéri cette maladie cruelle, dans tous les climats, dans toutes les circonstances, dans tous les âges et dans toutes les complications, il est indubitable qu'ils seroient en possession de la confiance universelle; mais puisque nous avons vu et que nous voyons encore une foule de praticiens du plus rare mérite, les négliger, les abandonner, même pour le mercure, nous devons croire que leurs essais particuliers n'ont pas répondu aux éloges de ceux qui les ont fait connoître, et qui ont vanté leurs vertus.

Cette réflexion ne doit pourtant pas faire conclure que la vertu des plantes pour le traitement du vice vénérien est chimérique, mais elle doit nous en suggérer une plus naturelle et plus juste.

On doit penser qu'on n'a pas toujours fait le choix heureux des végétaux analogues à la constitution des malades; qn'on n'a pas assez calculé les doses auxquelles il falloit les prescrire; quon ne les a pas combinés, variés à propos; qu'on n'a pas saisi les circonstances favorables ou opposées à leurs effets; en un mot, qu'on a méconnu ou contrarié la marche de la nature et la tendance des humeurs vers une évacuation, plutôt que

vers une autre, en tentant de la porter ailleurs par des efforts inutiles et dangereux.

De ces inattentions ou de ces erreurs, devoient nécessairement résulter une solution peu satisfaisante, et le découragement des gens de l'art; aussi ont ils dirigé tous leurs efforts vers une méthode dont ils n'ont cependant jamais pu se dissimuler les dangers, que beaucoup ont adoptée à regret, et que les vœux réunis des médecins et des malades doivent enfin faire proscrire entièrement.

Ici les obstacles se multiplient; d'un côté, l'état des malades est pressant; de l'autre, l'étude des végétaux et de leur application au traitement des maladies vénériennes, doit être longue; l'expérience qui doit éclairer les praticiens, nécessairement lente; personne ne veut être l'objet d'une épreuve; on veut être guéri, ou au moins traité promptement. On ne peut donc s'écarter de la route ordinaire, qu'avec des difficultés infinies et presqu'insurmontables.

Existe-t'il un médecin qui n'ait pas gémi plus d'une fois sur l'impuissance de son art, sur les ressources infidèles qu'il lui présente, et qui, dans le désespoir que lui a souvent donné l'état critique de plusieurs de ses malades, n'ait pas désiré la découverte d'un remède, dont les effets fussent assurés et constatés par des épreuves sans réplique?

Du Rob anti-syphilitique.

La société de médecine de Paris a annoncé, en 1778 et 1780, qu'elle avoit approuvé un remède anti-vénérien, qui réunissoit en sa faveur les avantages attribués au mercure, sans en avoir les inconvéniens: il faut donc examiner ici, avec une scrupuleuse attention, jusqu'à quel point ce remède mérite confiance.

Les associés Laffecteur, propriétaires de ce remède, se sont annoncés, dès leur début, comme des gens

sûrs de leur fait ; ils proposoient un remède végétal dont les effets devoient répondre, d'après leurs assertions, à la douceur de son administration ; ils demandoient des malades et des juges ; ils offroient de faire, *à leurs dépens*, les expériences nécessaires pour prouver que leur remède guérissoit les maladies vénériennes les plus graves et les plus invétérées, sans inconvénient comme sans danger.

Leurs propositions furent acceptées par l'administration.

Voici l'historique circonstancié de cette découverte, qui remplace avec des avantages infinis, le mercure et ses préparations.

En 1777, les associés Laffecteur demandèrent à l'intendant de Paris, des malades vénériens à qui ils pussent administrer ce remède.

L'épreuve fut consentie aux frais des propriétaires, sur trois soldats de recrue du corps des pionniers, dans l'hôpital des casernes de Saint-Denis (aujourd'hui Franciade.)

Le médecin Poissonnier-Desperrières, de concert avec les officiers de santé de cet hôpital, furent chargés d'en suivre les effets pour en rendre compte à l'administration.

Les propriétaires du remède, pour écarter jusques à l'ombre du soupçon, obtinrent que ces trois malades fussent placés dans une chambre particulière, dont la porte seroit fermée de trois clefs, dont une seule leur seroit remise ou à leur préposé, et les deux autres à deux particuliers avoués par l'administration.

Cette mesure avoit pour objet, d'empêcher toute communication suspecte entre les malades et les propriétaires du remède.

On plaça, pour plus de sûreté, une sentinelle extérieurement à la porte des malades, et un garde en dedans.

Le remède fut enfermé dans une armoire à trois

clefs, dont une seule fut remise aux propriétaires du remède.

Le vase contenant le remède fut cacheté du sceau de l'intendant et du chiffre des propriétaires.

Ces sceaux étoient rompus et replacés, chaque fois qu'on administroit le remède, toujours par les mains des préposés du gouvernement.

Les tisanes et la nourriture des malades étoient préparées par des gens à sa disposition, afin qu'on ne pût pas craindre qu'elles fussent altérées par les préposés des propriétaires et à leur sollicitation.

Toute fraude, présumée impossible de leur part, le traitement s'acheva, et les trois malades furent guéris.

Les officiers de santé de l'hôpital, l'attestèrent à l'intendant de Paris, qui en informa aussitôt les ministres des différens départemens.

(1) *Quoique cette première épreuve eût eu tout le succès qu'il étoit possible d'en espérer, ainsi qu'il résulte des procès-verbaux qui ont été dressés, pour constater l'état des trois malades et leur parfaite guérison*, le médecin *Poissonnier-Desperrières, ne l'ayant pas trouvée suffisante pour porter un jugement certain sur l'efficacité du remède*, proposa aux propriétaires de la répéter une seconde fois, toujours à leurs frais, avec les mêmes précautions que la première, sur un plus grand nombre de malades et en présence de tous les médecins qui voudroient bien la suivre.

Les propriétaires du Rob anti-syphilitique, ne demandoient que des malades et des juges. Le grand nombre de ceux-ci, bien loin de les effrayer, les encourageoit; ils désiroient de les convaincre. La proposition fut donc acceptée avec empressement.

---

(1) Extrait de l'arrêt du conseil du 12 septembre 1778.

D'après les ordres du lieutenant-général de police, il fut choisi, à Bicêtre, douze malades dans l'état le plus déplorable. Plusieurs, même, avoient été jugés incurables par les officiers de santé de cette maison.

Ce fait intéressant est prouvé par les procès-verbaux de réception de ces douze malades, qui ont été signés par douze médecins-commissaires (1) nommés par la société de médecine pour diriger cette épreuve décisive, en apprécier les effets, en constater les résultats.

Cette seconde épreuve eut le succès de la première, les malades furent guéris. Les douze médecins-commissaires l'attestèrent, et il fut dès-lors constant que le Rob étoit le spécifique des maladies vénériennes les plus graves, les plus invétérées, même avec des complications inquiétantes; qu'il les guérissoit promptement, et que son administration n'étoit accompagnée ni suivie d'aucun des accidens qui font redouter le mercure et ses préparations; car révoquer en doute une assertion si consolante, c'est supposer que douze médecins du mérite de ceux qui suivirent cette seconde épreuve du remède, peuvent se tromper, quand ils prononcent à l'unanimité, sur le fait d'une guérison dont ils sont les témoins, ou bien qu'ils ont été d'accord pour induire le public et les gens de l'art en erreur; ce qui ne peut pas se présumer, et ce qui, même, est absolument impossible.

On doit donc croire que la cure des malades qu'ils ont attestée n'est pas douteuse.

---

(1) Les douze médecins-commissaires étoient *Borie*, *Géoffroy*, *Poissonnier*, *Poissonnier-Desperrières*, *d'Arcet*, *Paulet*, *Vicq-d'Azir*, *Charles Leroi*, *Andry*, *Bucquet*, *Mauduit* et *Varnier*.

La réputation naissante du remède étonna sans persuader. Le mercure seul est spécifique, répète-t-on de toutes parts ; et puisque le Rob anti-syphilitique guérit, il en contient nécessairement.

Ce fut là le premier cri de la prévention et de l'incrédulité.

Les propriétaires du remède avoient demandé qu'après la guérison des malades, le Rob qui leur avoit été administré fût décomposé; cette opération devoit avoir pour objet de prouver que ce remède ne contenoit point de mercure, et de porter la consolation et la conviction dans l'esprit et dans le cœur de toutes les personnes intéressées.

En conséquence, les médecins - chimistes, d'Arcet et Bucquet, dont les lumières et la probité n'étoient ni équivoques ni suspectes, furent invités à faire cette décomposition; ils prirent une bouteille du reste même du remède qui avoit servi aux malades et qui étoit encore dans l'armoire à trois clefs et sous le sceau; ils travaillèrent en particulier, et sans se communiquer leurs procédés ; leurs résultats furent les mêmes, ils ne découvrirent point de mercure.

Cette assertion est imposante; elle parut cependant affoiblie, au premier moment, par l'hommage indirect que firent ces deux célèbres chimistes à la force du préjugé qui sembloit les subjuguer encore, *que sans mercure on ne guérissoit pas les maladies vénériennes* ; car ils ajoutèrent, en finissant leur rapport, que quoiqu'ils n'eussent pas trouvé de mercure dans le Rob, ils n'osoient point assurer qu'il n'en contînt pas.

Il n'en fut pas moins constant, pour ceux qui connoissoient ce que ces deux célèbres chimistes avoient de lumières dans l'art de la décomposition, que le Rob ne contenoit point de mercure; mais la réticence trop timide et trop modeste des deux com-

missaires décompositeurs, laissant dans son entier l'hypothèse *que sans mercure point de guérison des maladies vénériennes*, on se persuada que les propriétaires du Rob anti-syphilitique, qui n'en contenoit point, ayant guéri leurs malades, avoient trouvé le moyen d'en introduire dans leurs tisanes.

Dès lors, les simples soupçons furent convertis en preuves par la prévention; il fallut se justifier autrement que par des observations, sans réplique, dans toute autre circonstance.

Les propriétaires offrirent du remède à tous ceux qui voudroient en employer sur des malades avec lesquels ils n'auroient aucune relation directe ou indirecte, et dont par conséquent, ils ne pourroient altérer les boissons.

Le Rob eut des succès constans entre les mains des médecins qui en demandèrent pour des essais particuliers. La plus grande partie des commissaires a fait subir au remède cette épreuve isolée et décisive; tous ont avoué cette vérité, et on leur doit cette justice, qu'ils ont mis toute l'honnêteté et tout l'empressement possibles dans cette assertion satisfaisante.

Enfin la société de médecine, persuadée qu'un bon remède méritoit protection, rédigea, en consultant la vérité et l'intérêt des malades, un rapport qui lui fut favorable, et d'après lequel les associés Laffecteur obtinrent du gouvernement l'autorisation de le composer et de le distribuer en France.

Ce titre à la confiance publique est du 12 septembre 1778; il développe les motifs qui le firent accorder d'une manière trop précise pour qu'on puisse se dispenser de le transcrire ici,

» Sur la requête, etc. contenant que Laffecteur (1)

(1) *Nota.* La requête fut présentée par Laffecteur, représentant les propriétaires du remède.

est possesseur d'un Rob anti-syphilitique par lequel, sans le secours du mercure, on peut obtenir la guérison des maladies vénériennes les plus invétérées; que le public ayant été trop souvent trompé par des remèdes dont les effets n'ont pas répondu aux promesses de ceux qui les annonçoient, il a demandé, avant tout, que celui-ci fût non-seulement soumis à des analyses qui garantissent la fidélité de la déclaration qu'il a faite, qu'il n'entre dans sa composition aucun agent tiré du règne minéral, mais encore que son efficacité fût constatée par des expériences faites sous les yeux des magistrats; que l'intendant de Paris a ordonné que l'expérience en fût faite par le médecin Poissonnier-Desperrières, dans l'hôpital des casernes de St.-Denis (aujourd'hui Franciade), sur trois soldats de recrue du corps des pionniers; que quoique cette expérience ait eu tout le succès qu'il étoit possible d'en espérer, ainsi qu'il résulte des procès-verbaux qui ont été dressés pour constater l'état des trois malades et leur parfaite guérison, le médecin Desperrières ne l'ayant pas trouvée suffisante pour porter un jugement certain sur l'efficacité du remède. Laffecteur respectant une circonspection aussi louable et conforme aux vues du bien public dont il est lui-même animé, a consenti qu'elle fût répétée à ses frais et avec toutes les précautions qui seroient jugées convenables sur un plus grand nombre de malades, tirés de la maison de Bicêtre; qu'en conséquence des ordres qui ont été donnés, il a été livré au médecin Desperrières douze vénériens dans l'état le plus déplorable, par les ravages du virus trop long-tems négligé, et la réunion des divers accidens qui en sont la suite; qu'ils ont tous été conduits dans une maison destinée à cet effet, rue du faubourg St.-Denis (aujourd'hui Franciade),

et soumis au traitement indiqué, sous l'inspection du chirurgien Lebreton, préposé par le médecin Desperrières, avec les précautions détaillées dans les procès-verbaux dressés à cette occasion, pour prévenir toute communication avec les malades, et l'administration frauduleuse d'aucun autre remède; que pour donner à cette expérience toute l'authenticité nécessaire et s'assurer d'une manière certaine et non équivoque de l'effet du remède proposé, le médecin Desperrières a eu soin de faire constater l'état des malades, dans le moment de leur réception, par les médecins *Borie*, *Geoffroy*, *d'Arcet*, *Poissonnier*, *Paulet*, *Vicq-d'Azir*, *Charles-le-Roi et Andry*; que le traitement consigné dans le journal, tenu exactement pour chaque malade, a été éclairé par les médecins, ci-dessus nommés, et encore par *Bucquet*, *Mauduit et Varnier*, autres médecins; que la guérison a été constatée dans la même forme, suivant les procès-verbaux; qu'il ne restoit après toutes ces expériences qu'à constater qu'il n'entroit dans la composition du remède, ainsi qu'il avoit été annoncé, aucun agent tiré du règne minéral, et que c'est ce qui est résulté de l'analyse faite par les médecins chimistes *d'Arcet et Bucquet*, du résidu même du remède qui avoit servi au traitement des malades; que le concours des témoignages des médecins qui ont suivi ce traitement et des expériences répétées sur un grand nombre de malades, entrepris dans une situation pour ainsi dire désespérée, ne peuvent laisser aucun doute sur l'efficacité du Rob anti-syphilitique; qu'il seroit inutile d'en faire sentir les avantages et le secours qu'on peut en tirer contre un des plus grands fléaux qui affligent l'humanité; que ce remède, désiré depuis si long-tems, par les médecins les plus éclairés, n'a aucun des inconvéniens du mercure, dont la vertu, souvent impuissante, dans les maladies compliquées,

nuit toujours au tempérament et lui est souvent funeste, etc. Requiert Laffecteur, la permission de vendre et débiter le Rob anti-syphilitique pour le traitement des maladies vénériennes, sous l'inspection de deux médecins de Paris et de la société de médecine, qui suivront les effets de ce remède, et seront à portée de rendre compte journellement de ses bons ou de ses mauvais effets, l'autoriser en conséquence, etc. etc.

Vu la requête, les procès-verbaux y énoncés, ensemble la délibération de la société de médecine, etc, etc. : suivent les autorisations et les permissions demandées ponr fabriquer et pour vendre le Rob anti-syphilitique, pour la guérison des maladies vénériennes sous l'inspection et la direction des médecins Andry et Paulet ; etc. »

Les précautions prises par le gouvernement, indiquées et demandées par les propriétaires du remède, eux-mêmes assurèrent le public que les malades ne seroient pas à la merci de l'ignorance des charlatans, ou qu'ils ne seroient pas exposés aux prestiges de leur cupidité ; le Rob anti-syphilitique, administré sous l'inspection de deux médecins désignés par l'autorité, ne pouvoit pas être conseillé au hasard, et les malades n'avoient rien à redouter de la méprise ou de l'avidité des associés Laffecteur.

Les journaux devoient rendre compte d'une découverte si peu attendue quoique si désirée. Voici, entr'autres de quelle manière en ont parlé les médecins chargés de la rédaction de la gazette de santé, le 15 octobre 1778, n°. 42.

Depuis que le mal vénérien existe en Europe, on n'a cessé de chercher les moyens propres à combattre ses redoutables effets. Presqu'à la naissance de la maladie, les bois sudorifiques et le mercure furent mis en usage. Ces deux secours sont devenus la base

de

de presque tous les remèdes vantés pour cette maladie. Le mercure sur-tout, malgré l'ancien préjugé qui le mettoit au rang des poisons froids, a passé jusqu'ici, pour le remède le plus puissant que l'art ait pu imaginer contre ce fléau. L'efficacité du mercure a été prouvée par la sanction des hommes les plus éclairés et les plus expérimentés dans l'art de la médecine.

Mais en avouant ses avantages, peut-on se dissimuler ses inconvéniens, et combien la méthode la plus sûre, qui est celle des frictions, est gênante, désagréable, exige de précautions, soit pour préparer le malade, soit pour le mettre à couvert des accidens quelquefois inévitables de la part du mercure, tels que la salivation. Ajoutez à cela la longueur du traitement, la maigreur, et quelquefois le dépérissement du malade, qu'il faut rétablir enfin avec des restaurans, du lait, et ce sont sans doute ces considérations qui avoient fait préférer par Fernel, Paulmier, etc. l'usage des bois sudorifiques au mercure, et fait désirer à tous les médecins, la découverte d'un remède interne qui remplît leurs intentions, sans faire éprouver aux malades de pareils accidens.

Les diverses préparations mercurielles ont été d'un foible secours, comparées au mercure en substance, auquel elles ont été jugées inférieures, puisque sans mettre à l'abri des inconvéniens ordinaires du mercure en frictions, elles n'en ont pas le même avantage et exposent d'ailleurs à l'action corrosive des sels qui résultent de la combinaison du mercure, avec les acides minéraux ou végétaux. On étoit donc réduit, lorsqu'il s'agissoit de guérir radicalement le mal vénérien, à prendre les plus grandes précautions, à préparer le corps, à adoucir, à corriger sans cesse le remède. Tous ces inconvéniens ont sollicité le zèle

des gens de l'art à s'occuper de la découverte d'un secours qui pût guérir cette maladie, comme on dit: *citò, tutò et jucondè.*

Un possesseur d'un remède, qu'il disoit réunir ces propriétés, encouragé par des succès multipliés, a osé se présenter. Il a demandé des malades et des juges. Les premières expériences ont été faites à Saint-Denis ; elles ont réussi. On n'a pas cru cette épreuve suffisante (comme de raison) ; on a pris à Bicêtre douze malades vénériens ; les médecins de Paris les plus célèbres ont été invités à venir les voir et constater leur état ; un grand nombre a suivi avec exactitude le traitement. On a été étonné de la manière prompte et efficace avec laquelle ce remède agit et guérit sans accidens, sans inconvénient : soumis à l'analyse chimique, il n'a rien offert de métallique. Ses effets dont nous avons été témoins, nous forcent de dire que depuis qu'on cherche des remèdes contre ce fléau de l'humanité, on n'a pas encore fait de découverte si heureuse.

Tous les journaux du tems ne parlèrent pas le même langage ; tous les gens de l'art ne rendirent pas justice aux effets d'un remède dont ils n'avoient pas vérifié eux-mêmes l'efficacité : on calomnia dans le public, les propriétaires du Rob anti-syphilitique ; on les désigna comme des fourbes plus adroits ou plus heureux que ceux qui avoient paru jusques là ; on fut même jusqu'à affirmer *qu'ils avoient surpris ou corrompu la religion de leurs juges.* Cette pitoyable absurdité s'accrédita en passant de bouche en bouche ; la société de médecine fut compromise et se repentit, pour ainsi dire, d'avoir donné son approbation à un remède si mal accueilli.

On ne refusoit pas au Rob anti-syphilitique sa vertu spécifique dans le traitement des maladies vénériennes,

il auroit fallu attaquer dans leur honneur et dans leurs connoissances médicales, la foule recommandable et justement estimée des gens de l'art, qui avoient attesté ses effets, dont ils avoient été les témoins ; mais on vouloit qu'il ne fût curatif qu'à cause du mercure qu'il contenoit,

Plaçons ici une réflexion bien naturelle, qui sort nécessairement de tout ce qu'on a lu dans ce recueil jusqu'à présent, et qui n'en sera même qu'une répétition sommaire.

Le mercure, tourmenté en cent manières, depuis l'invasion des maladies vénériennes en Europe, étoit, à l'époque des expériences du Rob anti-syphilitique, ce qu'il avoit été auparavant et ce qu'il est encore aujourd'hui, c'est-à-dire, un remède qu'il avoit été impossible de dépouiller de ses effets essentiellement délétères.

Pas un seul médecin, instruit et de bonne foi, ne révoquoit en doute les vérités que des observations sans nombre avoient malheureusement trop souvent confirmées.

Et ces vérités incontestables sont :

Que ce minéral n'est pas par essence, un remède innocent ;

Qu'il manque souvent le but qu'on se propose en l'administrant ;

Qu'il ne convient pas dans tous les cas, dans toutes les circonstances ;

Qu'il n'est pas exempt de dangers et d'inconvéniens, sous quelque forme qu'on le donne, même lorsque le traitement est dirigé par les plus habiles praticiens ;

Qu'enfin, il faut travailler souvent après le traitement, à détruire, corriger, adoucir, tout au moins, les fâcheuses impressions de cet agent, et guérir les

accidens qui lui résistent le plus communément et que souvent il occasionne.

Or, si le Rob anti-syphilitique étoit un remède mercuriel, les expériences ont prouvé qu'il étoit combiné dans ce remède d'une manière *si heureuse* et *si neuve*, qu'il agissoit comme s'il n'y existoit pas, puisqu'aucun des malades n'a été affecté de son action, et que sa marche douce, sûre et prompte, sur tous ceux qui ont été soumis aux épreuves qu'on en a faites, a entraîné les suffrages de tous les médecins qui les ont suivies, et déterminé l'approbation authentique de la société de médecine.

Eh bien, les propriétaires d'un remède mercuriel, si parfaitement composé, qu'il eût complètement rempli les vues de tous les praticiens, comme le fait le Rob anti-syphilitique, se seroient certainement présentés avec confiance; et fiers du mérite de leur nouvelle préparation mercurielle, en auroient annoncé les avantages inappréciables, sans rougir d'avouer l'agent qu'ils auroient employé; tous les médecins auroient dû les accueillir avec transport, et le gouvernement leur décerner une couronne civique et des récompenses proportionnées au service qu'ils auroient rendu à l'humanité souffrante.

Mais comme le Rob est une préparation purement végétale, on l'a annoncé comme simplement végétale; on a sollicité des épreuves qui en démontrassent l'efficacité; on a voulu qu'il fût constant, par l'analyse, qu'il ne contenoit ni mercure, ni aucun autre minéral; tout ce que la prudence sembloit indiquer de précautions, pour écarter jusqu'au plus léger soupçon de surprise ou de connivence, a été mis en usage de bonne foi, et cependant on enveloppa de nuages cette précieuse découverte dès son berceau, et on compromit la réputation de ceux qui la présentoient.

On vient de voir combien étoit embarrassante et critique la position des propriétaires du remède ; il falloit cependant qu'ils justifiassent leurs juges et la délicatesse, comme la droiture de leurs intentions.

Ils savoient que leur remède n'étoit composé que de plantes, mais ils le savoient seuls physiquement ; à la décomposition, on n'y avoit pas trouvé de mercure ; mais des savans prétendoient et le public répétoit, d'après eux, qu'on pouvoit le masquer *en petite quantité*, dans un corps muqueux, sucré, de manière à ne pouvoir y être retrouvé par l'analyse.

Ils auroient pu objecter que si ce remède ne contenoit qu'une petite quantité de mercure, il y seroit nul pour l'effet, puisque ce n'est pas avec une petite quantité de ce minéral, introuvable par l'analyse, qu'on guérit indisctintement toutes les maladies vénériennes, quelqu'invétérées et compliquées qu'elles soient ; et comme il étoit prouvé que le Rob les guérissoit toutes, il falloit nécessairement attribuer la vertu curative de ce remède aux autres drogues dont il est composé ; dès-lors ils auroient demandé pourquoi on ne seroit pas convenu de la possibilité de guérir sans mercure.

Ils pouvoient inviter les médecins et les chirurgiens les plus versés dans l'art de guérir les maladies vénériennes, comme ceux qui n'avoient encore étudié que les premiers élémens de leur connoissance future, à faire la comparaison de la manière d'administrer le Rob, et du régime qu'il exige, avec la conduite qu'on tient en donnant le sublimé en dissolution.

Ils auroient fait remarquer, ce que pouvoient attester tous les praticiens qui avoient administré le Rob, que la première dose de ce remède et celle qui termine le traitement, sont la même sans gradation ; que le remède se prend à jeun le matin, et le soir quatre

à cinq heures après un léger repas ; que les malades ne boivent qu'une tisane de salsepareille, qui n'a pas la propriété du lait, de l'eau d'orge, etc., avec lesquels on a soin d'adoucir le traitement mercuriel, parce qu'on empoisonneroit les malades, avec le sublimé, sans cette précaution, etc.

Mais ils prirent une route différente, les faits étant une sorte de raisonnement à la portée de tout le monde, contre lesquels il n'y a point de réplique, et ils s'engagèrent à une épreuve nouvelle et sans exemple juques là

La société de médecine leur fit entrevoir un moyen de ramener les esprits. *Que plusieurs commissaires fassent, eux-mêmes, la fabrication du Rob ; qu'ils achètent, eux-mêmes, les drogues dont il est composé ; que ce remède, ainsi préparé, serve au traitement de plusieurs malades ; leur guérison, si elle a lieu, prouvera et la non-présence du mercure dans ce remède et son identité avec celui que vous vendez, et fixera pour toujours sur son efficacité et sa nature, le jugement des gens de l'art et du public.*

Cette espèce de défi honorable fut accepté, avec empressement, par les propriétaires du Rob anti-syphilitique ; ce remède ne pouvoit que gagner à être vu de plus près, et la composition en fut faite avec les précautions indiquées par la société de médecine, par huit commissaires nommés par elle à cet effet. Ces huit commissaires étoient les médecins *Lassone*, *Macquer*, *Geoffroy*, *Lory*, *Bucquet*, et les académiciens *la Rochefoucault*, *Poultier-de-la-Salle* et *Montigny*.

Les huit commissaires compositeurs du Rob remirent celui qu'ils avoient fabriqué, d'après la recette qui leur fut communiquée, par les propriétaires, à

quatre nouveaux médecins, *Carrère*, *Barbeu-du-Bourg*, *Champseru*, *Lalouette*, qui l'administrèrent à six malades vénériens tirés de Bicêtre ; ils suivirent leur traitement, rendirent compte de ses effets à la société de médecine dont ils étoient membres, et voici le jugement définitif que cette société a porté sur ce remède, qui a terminé, à la satisfaction commune des malades et des propriétaires, ce très-intéressant procès.

Extrait des registres de la Société de Médecine de Paris.

La société de médecine ayant entendu, dans sa séance du 10 septembre 1779, le rapport des commissaires qu'elle avoit nommés pour préparer le Rob de Laffecteur, suivant la recette qu'il avoit communiquée, avec les drogues *qu'ils se sont eux-mêmes procurées;*

Duquel rapport, il résulte *que ce remède ne contient pas de mercure.*

Ayant entendu, depuis, dans sa séance tenue le 7 avril 1780, le rapport des commissaires qu'elle avoit nommés pour administrer ce remède *ainsi préparé*, à des malades attaqués de maladies vénériennes ;

Duquel rapport il résulte :

1°. Que sur six malades, un a été rejeté, parce qu'il s'est manifesté, dès le commencement du traitement, des symptômes produits par le mercure que ce malade avoit pris à Bicêtre, peu de jours auparavant.

2°. Que deux autres *ont été jugés complètement guéris*, *par la disparition totale de symptômes très-graves*, dont aucun n'est revenu *depuis trois mois* que le traitement est fini.

3°. Que deux autres malades ayant été traités par la même méthode, *leur santé a été bien rétablie*, *et tous les symptômes vénériens ont également disparu*, excepté quelques excroissances qu'il est indispensable d'enlever dans toutes les méthodes, et à l'extirpation desquelles les malades se sont constamment refusés.

4°. Que le dernier est également bien rétabli ; qu'une excroissance très-considérable placée auprès de l'anus, ayant été extirpée dans l'époque convenable du traitement, la plaie s'est bien cicatrisée, et qu'aucune trace de cette excroissance n'a reparu ; que des excroissances moins considérables situées dans l'intestin, *ont disparu sans opération*, qu'il en est seulemeut resté quelques-unes très-petites et dures que la première cachoit, et à l'extirpation desquelles le malade n'a jamais voulu consentir ; ce qui fait présumer que la première excroissance, qui étoit très-volumineuse, n'ayant point pullulé *long-tems après son extirpation*, il en auroit été de même des autres tumeurs très-petites, si elles eussent été enlevées.

La lecture de ces deux rapports ayant été entendue, la société à pensé :

1°. Que le Rob de Laffecteur, tel qu'il a été préparé, *ne contient point de mercure.*

2°. Que le remède et la méthode de Laffecteur peuvent guérir les maladies vénériennes confirmées.

3°. Que cette méthode n'exclut point les traitemens particuliers accessoires, les précautions et les modifications relatives aux circonstances qu'il est impossible de désigner, et qui doivent être laissés à la prudence du médecin.

4°. Que ce remède, *ne contenant pas de mercure*, peut devenir, sur-tout, utile dans les cas *où on auroit quelqu'inconvénient à craindre de l'usage*, *soit exté-*

rieur, soit intérieur des préparations mercurielles, telle que seroit, par exemple, une complication du virus vérolique et scorbutique.

> *Je certifie que le présent extrait est conforme à l'original contenu dans les registres de la société de médecine, le* 20 *avril* 1780.
>
> *Signé* VICQ-D'AZYR, *secrétaire perpétuel.*

On peut donc conclure de tout ce qui vient d'être exposé, qu'il existe réellement un spécifique supérieur au mercure et qui n'en a pas les inconvéniens ; que les épreuves faites pour démontrer cette existence, ne laissent rien à désirer, qu'elles ont été répétées sur un trop grand nombre de malades et sous les yeux d'un trop grand nombre de médecins, pour en douter: que les analyses et l'assertion positive de la société de médecine de Paris, confirment cette consolante vérité, et que pour forcer la méfiance et l'incrédulité dans leurs derniers retranchemens, on ne pouvoit pas imaginer un moyen plus propre à entraîner tous les suffrages que celui qui fut proposé par la société de médecine et adopté par les associés Laffecteur.

Il n'est donc plus permis de douter qu'on puisse guérir, avec des plantes seulement, les maladies vénériennes les plus invétérées ; cette vérité est annoncée depuis long-temps ; on la répéte ici, pour réveiller l'émulation des médecins, afin que proscrivant sans retour le mercure, les praticiens les plus instruits et les plus attachés à leurs devoirs, cherchent de leur côté, dans la classe des végétaux, des remèdes efficaces et analogues à la constitution des hommes contre le plus horrible des fléaux dont ils pouvoient être frappés.

Les propriétaires du Rob anti-syphilitique, ont eu la consolation d'avoir, sinon ouvert, du moins frayé de nouveau, cette carrière abandonnée.

Ils s'attendoient et ils s'attendent bien encore à des contradictions qui ont toujours porté, il est vrai, un caractère aussi suspect qu'indécent, puisque c'est toujours en leur absence et dans l'intimité d'une conversation familière, qu'à défaut de raisons, on les dénigre. Mais en attendant que le temps les justifie, voici ce qu'ils ont constamment répondu et ce qu'ils repondent encore aujourd'hui à ceux qui ont jeté un louche sur leur honnêteté, et qui ont décrié leur remède.

On continuera, sans doute, encore long-tems, d'administrer le mercure pour le malheur des malades; et comme ce minéral sera toujours aussi infidèle, aussi dangereux qu'il l'a été jusques ici, nous ne demandons que ceux d'entre les malades qui auront été manqués une ou plusieurs fois, ceux enfin qu'on n'oseroit entreprendre avec les préparations mercurielles.

Et les cas dans lesquels on n'ose pas administrer le mercure, ou qu'on ne l'administre qu'en tremblant, ne sont pas rares, car il y a de l'imprudence et du danger à le donner dans les complications de vérole et de scorbut (1), lorsque le virus vénérien se rencontre avec

---

(1) D'après le témoignage de la société de médecine, qui déclare que le Rob peut devenir sur-tout utile dans les cas de complication scorbutique et vénérienne, le ministre de la marine d'alors (Sartine) fit faire l'expérience de ce remède, également aux frais des propriétaires, dans l'hôpital de Brest, sur *dix-huit malades vénériens et scorbutiques*. Le succès de cette dernière épreuve réussit parfaitement, et confirma l'assertion de la société de médecine.

Et comme malgré les précautions prises pour empêcher

des affections de poitrine, les affections nerveuses, la grossesse récente ou avancée (1), la dyssenterie, le crachement de sang, une disposition prochaine à la cachexie, au marasme, à l'appauvrisement du sang, etc.

---

l'embarquement des soldats et matelots affectés du vice vérolique, on en reçoit cependant à bord, chez qui les symptômes ne se manifestent qu'après quelque tems de navigation, et que ces malades se trouvent alors dans une position d'autant plus critique, qu'il est impossible de leur administrer, pendant le voyage, des remèdes mercuriels dont l'action augmente ou développe les accidens scorbutiques qui se rencontrent chez les marins;

Le même ministre de la marine (Sartine) ordonna que chaque vaisseau qui partiroit des ports de France, ajouteroit aux remèdes qui composent le coffre de chirurgie, un approvisionnement de Rob anti-syphilitique, pour traiter ceux dont la vérole se déclareroit en mer.

Les ministres qui ont succédé à celui-ci, dans ce département, n'ont point perdu de vue ce remède, puisqu'il a été employé, sans interruption, et qu'il l'est encore aujourd'hui pour le service des vaisseaux de la marine et de ses hôpitaux

(1) *Moriceau*, ce créateur, pour ainsi-dire, de l'art des accouchemens, dit, dans le cent soixante-cinquième aphorisme de son traité :

« Les femmes grosses, infectées de la maladie vénérienne, » peuvent bien en être traitées *durant les cinq ou six premiers* » *mois de la grossesse* : mais il vaut mieux différer d'en » traiter les autres jusqu'à ce qu'elles soient accouchées. »

Et *Levret*, dans son traité des accouchemens, page 430, ajoute en commentant cet aphorisme :

« Je ne suis pas tout-à-fait de ce sentiment ; car je trouve » qu'il est imprudent de traiter ces femmes *avant la moitié* » *du terme de la grossesse*, et on peut le faire, sans incon- » vénient *jusques au septième mois* ; j'en suis convaincu

Les hôpitaux vomissent, chaque année, plusieurs victimes pour lesquelles l'art ordinaire ne connoît plus de ressources ; qu'on nous en charge (1), avant sur-tout, de leur avoir fait éprouver ces mutilations aussi honteuses que cruelles et souvent inutiles ; s'ils ne sont point guéris, il n'en coûtera rien au gouvernement.

Un homme, de moins, qu'on auroit pu sauver par le Rob anti-syphilitique, ne prive-t-il pas l'état de ses bras, de son industrie, de sa postérité ? et cette perte peut-elle être compensée par ce qu'il en coûteroit pour le guérir ? L'existence doublée des femmes grosses, surtout, mérite la plus singulière protection ; aussi personne ne doute que les incurables et les mères infectées, ne fixent l'attention de la Convention nationale, et ne

---

» par ma propre expérience et par celle de mes collègues les
» plus éclairés. »

Voilà donc la portion la plus intéressante des malades vénériens, *les femmes grosses*, qui pendant une succession de neuf mois, n'en ont pas trois consacrés, sans danger, à leur traitement par le mercure. Et que deviennent celles chez qui il se manifeste des symptômes vénériens depuis le premier jour de la grossesse jusques à quatre mois et demi ? que deviennent celles qui ne se trouvent infectées qu'après le septième mois ? que deviennent leurs enfans?

(1) Cette proposition que nous avons toujours faite en commun, lorsque nous étions associés, je la répète ici pour mon compte particulier ; et afin qu'elle soit considérée comme un engagement sacré par les autorités et par les administrations de la République, je la signe :

LAFFECTEUR,

Rue des Petits-Augustins, Numéro 1276, *à Paris.*

reveillent sur le malheur de leur position, la sollicitude d'une administration fraternelle.

Je n'aurois pas rempli la tâche que je me suis imposée en composant ce recueil, si je ne présentois ici le détail de quelques guérisons frappantes ; elles seront, sans doute, la consolation des malades réputés incurables par les méthodes mercurielles, et c'est, sur-tout, pour eux que j'écris par préférence. Les observations qu'on va lire ont un caractère d'authenticité qui ne permettra pas de les révoquer en doute ; pas une seule ne m'est personnelle, celles-là je les passe toutes sous silence; je n'imprime que celles qui ont été faites par les praticiens qui ont employé le Rob, et qui ont permis la publicité des résultats dont ils ont attesté la vérité, ou qui les ont imprimés, eux-mêmes, dans leurs ouvrages.

Observation extraite du procès-verbal des douze malades soumis à l'expérience du faubourg Denis.

Iere. A la suite de différens accidens vénériens très-graves, comme bubons, douleurs occupant toute l'habitude du corps, galle généralement répandue, il restoit au malade des douleurs si vives, qu'il étoit perclus de tous ses membres ; le vice vénérien s'étoit jeté en outre, sur les organes de l'ouie et de la vue ; le malade ne voyoit ni n'entendoit ; son état l'avoit fait juger incurable : *il a été guéri en quarante jours.*

Autre idem.

IIe. Un bubon ouvert d'environ un pouce et demi de long, sur un de large, dont les bords étoient durs, renversés et carcinomateux, *devint, sous peu de jours, gangreneux;* les ravages furent si prompts, qu'en très-peu de temps l'ulcère acquit l'étendue *de cinq pouces de long, sur trois et demi de large;* le malade, alors,

fut jugé incurable. Cependant l'usage du Rob procura une suppuration salutaire, pendant laquelle on remarquoit distinctement cinq à six glandes de la grosseur d'une noisette ; le malade avoit de plus des chancres qui occupoient toute la circonférence de l'extrémité du prépuce.

Quoiqu'il eût été jugé incurable, il fut radicalement *guéri en trois mois.*

Autre idem.

IIIe. Un malade qui, à la suite de la résolution d'un bubon prêt à suppurer, avoit le visage tout couvert de dartres et de pustules en suppuration, *fut guéri en deux mois.*

Autre idem.

IVe. Une succession d'accidens vénériens fort graves, négligés ou traités sans attention, avoit présenté, pendant l'espace de douze années consécutives, des chancres au gland, des poireaux, des paraphimosis ; à l'anus des crêtes ; des gonorrhées, des inflammations aux testicules ; des bubons, des maux de tête violens et des pustules suppurantes à cette partie ; des pustules aux fesses, une toux violente, le crachement de sang, un ulcère à la gorge . . . Il restoit à ce malade, qui n'avoit jamais été guéri lorsqu'il a commencé l'usage du Rob, un mal violent à la gorge, une inflammation avec excoriation aux amygdales ainsi qu'à la luette : à la base de la langue, on remarquoit plusieurs tubercules assez élevés, qui avoient beaucoup de ressemblance avec des poireaux ; des douleurs à la partie moyenne du bras droit qui l'empêchoient souvent de le mouvoir ; un engorgement aux glandes inguinales, à l'anus une crête. *Guéri, quoique jugé incurable par le mercure,*

en quarante jours, sans le secours de l'instrument ni des caustiques.

Observation des médecins Geoffroy, Desperrieres, Andry, Bucquet, Paulet et Lebreton.

V^e^. Un soldat suisse de la compagnie de Diesbach, *fut attaqué, seulement, dans le principe de sa maladie, d'un chancre sur le gland, et d'un phimosis.* Il avoit éprouvé successivement et inutilement, dans l'hôpital du Gros-Caillou, *trois traitemens*, deux par les dragées de Keyser, dont il avoit pris *deux mille* en deux fois; le troisième par les bains et les frictions, au nombre de seize. Il restoit à ce malade (après ces traitemens qui avoient été administrés *pendant l'espace de neuf mois*, et qui avoient simplement procuré le déplacement du virus), un ulcère chancreux qui s'étendoit à la base de la luette, qui étoit en partie détruite du côté droit; aux amygdales, qui paroissoient comme disséquées; aux pilliers postérieurs, dont le droit étoit entièrement rongé; et au pharinx: la déglutition étoit presqu'impossible et la prononciation si difficile, qu'à peine pouvoit-on entendre ce qu'il disoit. Il avoit été renvoyé de l'hôpital et de son corps par congé, *comme incurable. Il a été guéri par le Rob en trente jours.*

Observation de Duret et Aufroy, Chirurgiens de la Marine, à Brest, et Lebreton, Chirurgien de Paris

VIe. Une simple gonorrhée et un seul chancre sous le prépuce, après avoir résisté pendant nombre d'années à tous les traitemens méthodiques connus, avoient tellement infecté la masse du sang du malade, qui fait le sujet de la présente observation, qu'après avoir

perdu, par une ulcération et une carie rebelle, la majeure partie du nez, sa cloison, la portion antérieure des os palatins, la postérieure des os maxillaires, qui, conjointement avec les premiers, forment la voûte palatine ; la majeure partie de l'os de la pommette du côté gauche, il portoit encore pour *symptômes effrayans et incurables* :

Un ulcère situé à la partie moyenne du frontal, d'un pouce et demi de long sur un de large, dont les bords étoient durs et élevés, tenant de la nature chancreuse ;

Un second ulcère de la grandeur d'une pièce de douze sous de même nature, situé au-dessus du sourcil droit, vers sa partie moyenne ;

Un troisième de même nature, situé au-dessus de la pommette, de la longueur de deux pouces, sur quinze lignes de large, communiquant dans le nez par une ouverture que laissoit la perte de l'aîle du côté droit ;

Un quatrième ulcère au bord de la lèvre supérieure du côté gauche, de la longueur environ d'un pouce, sur un travers de doigt de large, avec un gonflement considérable.

Un cinquième ulcère de mauvaise nature, à la partie latérale gauche du menton, de la grandeur d'une pièce de vingt-quatre sous ;

Un sixième ulcère, occupant, à peu-près, la moitié supérieure de l'oreille droite ;

Sur le corps, plusieurs dépôts pleins de pus, de la grosseur d'une noisette, et des pustules ordinaires.

Le malade étoit en outre, d'une foiblesse et d'une maigreur extrêmes. Il a été guéri *en quarante-six jours.*

Observation communiquée à la Société de Médecine, par le médecin Rigault, correspondant de l'académie des sciences, à Saint-Quentin.

VIIe Une femme infectée depuis deux ans de virus vénérien, avoit eu, dans le principe, des accidens aux parties génitales, pour lesquelles on lui administra successivement, quatre traitemens mercuriaux méthodiques, un entr'autres à Bicêtre, *et un cinquième par les sudorifiques, le tout sans succès*; puisque le mal ne fut point arrêté dans ses progrès, et que le virus, déplacé des parties génitales, s'étoit porté à la peau qui étoit couverte, dans toute l'habitude du corps, de grosses pustules, de croûtes et d'ulcères, *sur-tout dans le cuir chevelu*, de sorte que la lèpre des anciens n'offroit rien de plus hideux; elle avoit, sur-tout, un ulcère qui avoit déjà détruit plus de la moitié du palais; d'autres ulcères dans le nez d'où il sortoit un pus qui annonçoit la carie dans les os de ces organes, et d'autres ulcères qui rongeoient le nez à l'extérieur d'un côté; le tout étoit accompagné de douleurs insupportables dans les membres, sur-tout pendant les nuits. *Cette femme a été guérie par le Rob en cinquante-six jours.*

Observation de Ramus, Chirurgien à Torcy, communiquée à la Société de Médecine, par le médecin Geoffroy.

VIIIe. Une femme de dix-huit ans, *grosse de sept mois*, infectée du virus vénérien depuis l'instant de la conception,

Avoit toute la vulve dans un état horrible, par l'entassement de champignons les uns sur les autres

d'un volume prodigieux, comparable à la tête d'un choux-fleur.

Il sortoit de la vulve un écoulement purulent provenant de l'ulcération de ces parties.

Toute la circonférence du fondement étoit garnie de fics et de ragades.

Le palais étoit ulcéré de l'étendue d'une pièce de douze sous, avec une inflammation considérable aux amygdales, qui en formoit presque la jonction et rendoit la déglutition très-difficile.

Un ulcère prodigieux et de la plus mauvaise qualité, occupoit toute l'extrémité du pouce du pied droit, accompagné de douleurs les plus vives, ainsi que dans toute l'habitude du corps, d'où résultoit une insomnie continuelle.

Cette femme *fut guérie en quarante jours*, sans le secours de l'instrument ni du caustique; elle accoucha à terme, quinze jours après son traitement, d'un enfant très-vigoureux et très-sain.

Autre observation du même.

XI. Une femme de Torcy, qui avoit reçu de Paris un nourrisson vérolé, fut infecté par l'allaitement; elle transmit le poison à une fille qu'elle allaitoit pendant les premiers jours, concurremment avec l'enfant parisien : le nourrisson mourut quelques jours après son arrivée; la nourrice avoit reçu une dose de virus si considérable, qu'elle mourut aussi en moins de six mois, faute d'avoir connu son mal et d'avoir été traitée; mais sa fille, qui avoit un an lorsque la maladie lui fut communiquée, résista jusqu'à l'âge de vingt mois aux ravages du virus, qui présentoit chez cet enfant des accidens bien singuliers, en considérant sur-tout la manière dont la maladie lui avoit eté donnée.

1°. Elle avoit toute la vulve garnie intérieurement et extérieurement de champignons d'une grosseur extraordinaire,

2°. Un engorgement considérable aux glandes inguinales.

3°. Des verrues d'une grosseur surprenante tout autour des plis des cuisses.

4°. Une ulcération dans la bouche, qui empêchoit l'enfant d'avaler.

5°. Un collier de poireaux ulcérés autour du cou, qui rendoient un pus aussi abondant que fétide.

Cet enfant a été guéri en quarante jours, sans le secours de l'instrument ni des caustiques.

Observation de Bouillet, Médecin à Béziers.

X. Une femme *grosse de trois mois*, attaquée d'une gonorrhée virulente, avec chancres et ulcères aux parties naturelles, *guérie sans accidens en moins de trente-cinq jours*; elle est accouchée à terme d'un enfant en bon état.

Observation de Lebreton, Chirurgien à Paris.

XI. Une femme *grosse de sept mois et demi*, attaquée de chancres qui occupoient entièrement la vulve, avec une tuméfaction considérable, ne pouvoit uriner sans des douleurs horribles, elle éprouvoit encore des douleurs si cruelles dans toutes les articulations, qu'elle étoit privée de toute espèce de mouvement. L'onzième jour de l'usage du Rob elle vaquoit librement à ses affaires domestiques : *elle a été guérie en cinq semaines*, elle est accouchée huit jours après son traitement. Le même chirurgien affirme que deux ans après, la mère et l'enfant continuoient à jouir de la santé la plus parfaite.

Autre du même

XII. Un malade attaqué depuis cinq ans de vérole, avoit subi, sans succès, différens traitemens mercuriels; il avoit encore, à l'époque à laquelle il prit le Rob, un écoulement virulent opiniâtre; sur le gland, des chancres; au prépuce, des poireaux; mais ce qui étoit effrayant, il avoit une douleur de tête si violente qu'il ne pouvoit la soutenir, ni même la soulever sans secours, de dessus son oreiller; *et ce qui devoit, en outre, rendre sa guérison presqu'impossible*, c'est qu'il avoit été attaqué trois mois avant de commencer le Rob, d'une dyssenterie qu'il avoit gardée six semaines; au bout de ce tems, le sang ayant cessé de couler par les selles, étoit rendu par les urines, avec les plus violens efforts; il étoit noir, infect et décomposé; *la maladie vénérienne étoit encore compliquée, chez ce malade, avec le virus scorbutique.*

Tous les accidens mentionnés ci-dessus *ont cédé à l'usage du Rob seulement; le malade a été guéri en cinquante jours.*

Observation d'une cure dirigée par le Médecin Andry.

XIIIe. Une gonorrhée traitée méthodiquement *et guérie, en apparence*, depuis six ans, avoit laissé le malade, dont il est ici question, dans la plus parfaite sécurité. Il s'étoit marié sans crainte, comme sans inquiétude; mais le virus qui n'étoit qu'assoupi depuis six ans, se réveilla avec fureur; il se manifesta cette seconde fois par un mal violent à la gorge, qui fut suivi d'ulcères chancreux à l'arrière-bouche, aux amygdales, à la luette, au voile du palais; toutes ces parties de la gorge furent entièrement rongées, malgré les traitemens mercuriels, consécutifs et méthodiques qui

furent administrés ; le mal se porta au front, où il survint un ulcère affreux qui menaçoit d'emporter l'œil ; les traitemens locaux en arrêterent les progrès ; il parut ensuite et successivement une dureté dans l'intérieur du nez, il s'y forma des ulcères : la cloison du nez et les deux narines ont été rongées ; d'autres ulcères occupoient toute la lèvre supérieure, qui en fesoient craindre la perte prochaine : la langue fut entreprise à son tour ; les différens ulcères dont elle étoit couverte, l'avoient sillonnée, cravassée et rongée de près d'un tiers : le malade enfin ne pouvoit faire aucun usage d'aliment solide et n'attendoit plus que la mort : il avoit employé, pendant six années consécutives, tous les remèdes connus. Dans cette extrémité fâcheuse le Rob lui fut administré, *et il a été guéri en moins de deux mois.*

Ce qu'il y a de remarquable dans cette observation, c'est que la femme et les enfans du malade ont été exempts de la contagion et jouissoient encore, quatre ans après la guérison du père, de la meilleure santé.

Il est encore intéressant de faire observer que le malade, après huit jours de son traitement par le Rob, éprouva un soulagement si sensible dans la bouche, qu'il pouvoit avaler des alimens solides ; ce qu'il n'avoit pas fait depuis dix-huit mois.

Observation du Médecin Rossignoly, à Grasse.

XIVᵉ. Un malade *manqué par plusieurs traitemens mercuriels*, portoit encore, pour symptômes du vice dont il n'avoit pas pu être guéri,

Un abcès sinueux, qui étoit placé à la voûte du palais ; qui se renouvelloit par intervalles ; qu'il falloit ouvrir par fois avec le bistouri ; qui paroissoit fistuleux, et avoit déjà entamé les os palatins ;

Un ulcère, large et profond, au fond du gosier, qui en attaquoit toute la surface, et qui portoit l'inflammation dans toutes les parties voisines ;

Des pustules répandues sur toute l'habitude du corps, principalement sur la poitrine et sur les épaules, parsemées de quelques éphélides ;

Un testicule d'un volume considérable, avec un véritable sarcocèlle ;

Et une exostose à l'apophyse mastoïde de l'os temporal,

Ce malade a été radicalement guéri de tous les accidens mentionnés ci-dessus, *en moins de deux mois.*

Observation du Médecin Desperrières.

XV. Un soldat, âgé de vingt-deux ans, attaqué, depuis quatre ans, d'une maladie vénérienne, portoit, pour symptômes secondaires, une ulcération considérable aux glandes maxillaires et parotides; le mal ayant résisté à plusieurs traitemens, il fut renvoyé, par congé, *comme incurable.* Il a essuyé depuis, sans succès, deux traitemens à Bicêtre; *il y fut également jugé incurable et scrophuleux*; il a été *radicalement guéri, par le Rob, en sept semaines.*

Observation du Médecin Andry.

XVIe. Une femme attaquée, depuis quatre ans, d'accidens vénériens ordinaires, quoique graves, se mit entre les mains du chirurgien *Quique*, à Paris; il la traita pendant long-tems; il employa les bains, les frictions, le sublimé corrosif, les pillules mercurielles; les symptômes disparurent, la malade parut guérie.

Cependant, peu de jours après, il survint au cou

de la malade, et sur le front, une dartre croûteuse, qui s'agrandit, jeta beaucoup de sanie, et creusa la peau considérablement.

Les remèdes, ci-devant énoncés, lui furent, de nouveau, administrés, *pendant dix mois*, *sans succès*; les amygdales se gonflèrent, et se couvrirent de chancres qui rongèrent cette partie, ainsi que le voile du palais; le vomer se caria, la dartre s'étendit sur toute la face; le nez fut rongé, l'os unguis fut attaqué; il sortit quantité de pus par le grand angle de l'œil; *la malade devint sourde, aveugle et muette pendant huit jours* : elle étoit d'une maigreur extrême, *ne pouvant rien avaler.*

Ce fut alors que le médecin *le Thieulier* fut invité à venir la voir; mais il ne la suivit pas long-tems, persuadé qu'elle ne tarderait pas à succomber.

Elle se mit, ensuite, entre les mains du célèbre chirurgien *Tenon*, qui administra à la malade, avec sa prudence et ses précautions ordinaires, *quarante-deux frictions mercurielles*, et ensuite, pendant trois mois, *la tisane de Vinache*, les accidens diminuèrent; *mais, au bout de dix-huit mois, la dartre persistoit toujours; les amygdales et la luette étoient presque détruites; la moitié du visage étoit rongée; l'œil étoit enflammé.* La malade, au désespoir, fut conduite chez le médecin *Missa*, qui ne lui conseilla aucune espèce de remède, *et qui la condamna sans ressource.*

Ce fut dans ces circonstances cruelles, que le médecin *Andry* entreprit de la guérir avec le Rob, *et sa guérison fut parfaite en deux mois.*

Ce médecin a invité à venir voir cette femme, lorsqu'il en a commencé le traitement, pendant son traitement, et après sa guérison,

Les médecins *Geoffroy, Poissonnier, Desperrières*, *Paulet*, *Carrère*, et les chirurgiens *Quique et Lebreton*.

Observation du Médecin Carrère.

XVII. Un homme, âgé d'environ trente ans, avoit eu, à l'âge de vingt-six ou de vingt-sept ans, une gonorrhée virulente, de laquelle il lui étoit resté un écoulement qui avoit résisté à l'usage des toniques ; cet écoulement s'étant arrêté vers le mois d'août 1779, il lui survint une douleur, presque constante, à la tête, accompagnée d'élancemens violens vers le front; de tuméfaction à la joue droite, et d'une douleur lancinante dans l'intérieur de l'oreille, du même côté.

Après environ trois semaines de douleurs, le malade commença à rendre du pus, par le nez et par la bouche, en grande quantité, et la douleur devint obtuse. Cet écoulement purulent se soutint constamment, quoiqu'en moindre quantité, jusqu'au mois de novembre suivant; il cessa alors, à la suite d'une éruption de croûtes plus ou moins larges, qui présentoient le caractère dartreux, et qui parurent, en grande quantité, sur toutes les parties du corps, à l'exception du visage. Il fut mis à l'usage du Rob au mois de janvier 1780. A la fin de son traitement, qui dura *six semaines*, les croûtes avoient disparu presqu'en entier ; il en restoit encore quelques-unes en petit nombre et très-petites, ainsi qu'une rougeur sur toutes les parties où il y avoit eu des croûtes pareilles ; mais, dans les quinze jours suivans, ces croûtes et ces rougeurs disparurent entièrement, et, depuis ce temps-là, ce malade s'est très-bien porté.

Observations sur deux cures, les plus intéressantes de celles qui ont été opérées, avec le Rob composé par les huit commissaires de la Société de Médecine, et administré par les Médecins Carrère, Barbeu-du Bourg, Champseru et Lalouette.

XVIIIe. Un homme, âgé de vingt-quatre ans, très-sourd, d'un tempéramment foible, et presque exténué, avoit, depuis trois mois, un chancre, très-considérable sur le gland, dont il avoit rongé une très-grande partie; ce chancre avoit fait une excavation d'autant plus grande, qu'on avoit déjà coupé et emporté deux fois des portions du gland, et qu'il en étoit encore tombé des portions sans le secours de l'instrument, ni des médicamens. Il avoit encore une excoriation à l'unique portion du voile du palais qu'il avoit conservée à la suite du délâbrement de cette partie, occasionné par des ulcères au gosier, avec carie des os du palais, qu'il avoit éprouvés trois ans avant, et pour lesquels il avoit subi, alors, un traitement par les frictions mercurielles. Il a été entièrement guéri par l'usage du Rob; il étoit même plus fort à la fin du traitement, qu'il ne l'étoit au commencement, et sa surdité avoit notablement diminué.

Autre Observation.

XIXe. Un autre malade avoit eu, quatre ans auparavant, des chancres au prépuce, qui disparurent à la suite de l'usage d'une tisane dont on ignore la composition. Quelque tems après, il lui survint, sur le prépuce des poireaux, sur lesquels il appliqua la poudre de sabine, et qui, depuis ce tems, avoient disparu et reparu, alternativement, à des intervalles de deux ou

trois mois, et n'avoient pas reparu depuis trois mois. Il avoit encore eu, deux ans avant, un bubon à l'aîne droite, sur lequel on s'étoit contenté d'appliquer un onguent suppuratif, après l'avoir scarifié. Enfin, depuis un mois, il lui étoit survenu une excroissance, prenant son origine entre l'ongle et l'extrémité du doigt index de la main droite. Après avoir coupé l'extrémité dudit ongle, cette excroissance ayant été scarifiée, il lui en étoit survenu une autre, tout de suite, sur la même partie. Celle-ci, ayant été aussi scarifiée avec l'ongle, et recouverte d'alun calciné, il s'étoit formé une croûte, dont la chûte laissa voir une excoriation profonde dans le doigt, qui étoit de même un ulcère chancreux, assez considérable et profond, occupant toute la longueur de la troisième phalange, et la plus grande partie de sa face postérieure.

Il avoit encore 1°. des pustules, dont quelques-unes assez étendues, répandues, en grand nombre, sur différentes parties de l'habitude du corps, sur-tout sur les cuisses et le visage.

2°. Un chancre considérable au prépuce.

3°. Un autre chancre plus considérable à la racine du gland, qui avoit rongé le frein, et avoit fait une excavation profonde dans la substance du gland.

4°. Une dureté légère à la partie supérieure, et un peu interne du bras droit.

5°. Un engorgement aux glandes axillaires du même côté.

6°. Des douleurs dans tous les membres, sur-tout aux bras.

Il a été radicalement guéri par l'usage du Rob.

Observation du Médecin Boyveau.

XXe. Le malade, dont il est ici question, étoit infecté

de vérole, depuis quatre ans, lorsqu'il me fut adressé; et il avoit, à cette époque, épuisé, inutilement, toute les ressources de l'art, sous les yeux et par les conseils des plus célèbres praticiens de Paris. Il portoit alors, pour symptômes consécutifs et alarmans ;

1°. Un ulcère affreux, qui avoit rongé, et qui dévoroit, encore, toute l'arrière-bouche et l'organe de la voix.

2°. Une carie aux os du palais, qui en avoit détruit la voûte presqu'en entier; de sorte que les alimens, et particulièrement les boissons, lui sortoient par le nez.

3°. Un ulcère dans l'oreille gauche, avec carie aux os.

4°. des douleurs cruelles dans le péricrâne, qui obligeoient le malade à prendre des doses d'opium effrayantes, pour se procurer, non-pas le sommeil, mais quelques momens de relâche pendant la nuit.

5°. Un ulcère fistuleux au fondement;

Enfin il étoit épuisé par une salivation abondante et continuelle, et il étoit dans le marasme le plus complet.

Je n'hésitai pas à lui conseiller et à lui administrer le Rob, qui le guérit radicalement en moins de deux mois.

Il est intéressant d'observer que le malade, après sa guérison, fit appeler le dentiste *Dubois* pour lui placer un obturateur, ce qui fut impossible, faute d'un point d'appui; les dents étoient amollies au point qu'on pouvoit les couper avec les ciseaux; ce chirurgien a rendu compte dans le tems de cette observation à l'académie de chirurgie, dont il étoit membre.

Autre du même.

XXI. Un jeune homme de 28 ans fut attaqué et guéri en, apparence, par les remèdes ordinaires, d'accidens vénériens, *assez légers*; il vécut pendant six mois, après cette cure apparente, sans inquiétude.

Après ce court espace de tems, et sans avoir couru de nouveaux dangers, il survint un gonflement au palais; le nez grossit aussi et rougit; des douleurs nocturnes, insupportables, se firent sentir à la tête; le malade effrayé consulta les gens de l'art; on décida que les remèdes qui avoient d'abord été administrés n'avoient fait que pallier le mal, et qu'il falloit encore recourir au mercure. Le malade se soumit à de nouveaux traitemens; pendant huit mois qu'ils durèrent, il ne se découragea pas: cependant, malgré les remèdes, le vice fit des progrès alarmans, et tous les secours de l'art ne purent pas s'opposer à une carie qui détruisit entièrement la voûte palatine, tous les os du nez, les apophises montantes des os maxillaires et leurs sinus, le vomer; enfin, la base du sphénoïde, à sa partie inférieure, commençoit à se carier.

Dans cet état désespéré, les gens de l'art abandonnèrent le malade, *qui fut guéri, par l'usage du Rob, en sept semaines.*

Le dentiste *Dubois* fut également consulté par ce malade pour lui placer un palais d'or, ce qui fut impraticable par le défaut d'un point d'appui.

Ce dentiste a remarqué qu'on pouvoit promener les doigts dans la cavité des sinus maxillaires des deux côtés et en avant, jusques entre les deux sourcils.

Malgré ce délabrement inoui, les bords alvéolaires n'ont point été affectés, les dents ne sont point tombées et ont été conservées très-saines.

Autre du même, et du Chirurgien Brillouet.

XXIIe. J'ai été appelé pour donner des soins à un malade, à qui il étoit survenu successivement les accidens que je vais décrire.

Une infection vénérienne, assez légère dans le principe, avoit été traitée, d'abord, par les méthodes mercurielles ordinaires, ensuite par les dragées *de Keyser.*

Ces remèdes n'empêchèrent pas le développement de symptômes plus graves, et le malade fut attaqué d'une exostose à l'angle droit de la mâchoire inférieure.

Son volume devint si considérable, qu'il comprimoit le pharinx au point de gêner le passage des alimens.

La parotide du même côté étoit gonflée, dure et livide.

Le milieu de la clavicule gauche devint également exostosé.

Enfin, le ramollissement de cet os, en détermina la fracture; il se rompit, spontanément, par le simple effort que fit le malade en soulevant sa couverture, pour sortir de son lit.

Trois chirurgiens célèbres firent la réduction de cette fracture.

Après 20 jours, le malade qui ressentoit des douleurs cruelles, et sur-tout la nuit, exigea qu'on levât l'appareil.

Les chirurgiens jugèrent, par la décrépitation des pièces de l'os rompu, que leur réunion ne s'opéroit pas.

Le malade étoit épuisé; il étoit au désespoir.

Un des trois chirurgiens (*Brillouet*) représenta que la cause du ramollissement de l'os et de sa fracture subsistant toujours, on ne pouvoit se flatter de guérir

le malade, si on ne travailloit à la destruction de cette cause.

Le malade avoit plusieurs fois essayé du mercure inutilement; sa foiblesse alors lui en interdisoit absolument l'usage; le tems pressoit cependant, et dans cette circonstance le chirurgien *Brillouet* proposa le Rob.

Ce fut à cette époque, que je vis ce malade; je lui confirmai les espérances que ce chirurgien lui avoit fait concevoir, nous suivîmes ensemble l'administration de ce remède : le succès fut complet; tous les accidens disparurent, l'os fracturé se réunit promptement, et en six semaines la santé, les forces furent réparées à notre commune satisfaction.

Autre du même.

XXIIIe. Une jeune femme, infectée par son mari, pendant sa grossesse, ne tarda pas à se ressentir des effets fâcheux de la maladie qu'il lui avoit communiquée; aussi-tôt qu'elle fut éclairée sur sa position, elle consulta son chirurgien, il lui administra le mercure avec beaucoup de précautions, *parce que sa grossesse étoit avancée*; la malade ne fut pas guérie, ce qui la détermina à nourrir l'enfant dont elle accoucha.

Aussi-tôt que sa situation le permit, on lui fit subir un second traitement avec aussi peu de succès.

Le mal, malgré les remèdes, manifesta ses nouveaux ravages par une tumeur qui parut au sein droit; elle s'ouvrit, les bords en devinrent durs et renversés; l'ulcère étoit profond de huit lignes et large de dix-huit; le pus qui en sortoit étoit de la plus mauvaise nature.

La voûte palatine se tuméfia, en même tems; ce gonflement fut suivi d'une carie, quoique les parties

molles n'eussent éprouvé aucune solution de continuité: par une suite de cette carie, les quatre dents incisives de la mâchoire, les deux canines, la première des molaires droites, quoiqu'immobiles dans leurs alvéoles, pouvoient être abaissées et relevées presqu'aussi facilement que la lèvre supérieure.

Telle étoit la situation de la malade, lorsque je lui administrai le Rob.

Pendant le traitement, je lui proposai une opération devenue indispensable; il falloit qu'elle fît le sacrifice de la partie de la mâchoire que la carie avoit séparée, et que la gencive et la membrane du palais soutenoient encore; elle y consentit, et on reconnut, après l'opération, que la carie avoit pénétré dans les deux sinus maxillaires.

En deux mois, cette malade fut parfaitement rétablie.

Le dentiste *Dubois* fut appellé pour remédier artificiellement à la difformité de sa mâchoire, qui rendoit cette femme méconnoissable, puisque son nez touchoit presqu'à son menton. Ce dentiste, justement célèbre, répara tous les désordres, au moyen d'une pièce si parfaite, qu'elle ne laissoit rien à désirer, tant elle imitoit bien la nature.

Autre du même.

XXIVe. Une jeune femme reçut de son mari, le jour de ses noces, une simple gonorrhée.

Tous les deux recoururent aussi tôt aux remèdes indiqués en pareil cas; mais les suites de cette infection furent bien fâcheuses pour la femme qui, *pendant 33 ans, en a été la victime.*

Les accidens primitifs, palliés d'abord, se reproduisirent bientôt, et annoncèrent que le vice n'étoit pas détruit.

La malade recourut, de nouveau, aux moyens curatifs avec aussi peu de succès.

Après sept ans de traitemens différens, entre lesquels on ne laissoit que quelques intervalles assez courts, et après avoir perdu toutes les parties de l'arrière-bouche, elle fut affligée d'une tumeur sur l'omoplate; cette tumeur s'ouvrit et dégénéra en ulcère.

Pendant trois années consécutives que durèrent les ravages qui en furent la suite, la malade perdit une portion des muscles sus-épineux et sous-épineux, et par la carie, la plus grande partie de l'apophyse qui leur donne son nom.

A cette époque, l'activité du vice destructeur s'assoupit, l'affreux symptôme dont je viens de rendre compte se dissipa, et la malade se crut guérie, mais, à la douceur de son nouvel état, succéda un orage terrible.

Elle éprouva une douleur vive au sternum, avec un gonflement considérable et une rougeur inquiétante à la même partie.

Les remèdes auxquels on recourut aussi-tôt, n'empêchèrent pas cette tumeur de s'ouvrir; l'ulcère acquit, avec le tems, les caractères de celui qui avoit dévoré l'omoplate; le sternum fut presqu'entièrement détruit par la carie dans sa partie moyenne extérieure et dans toute sa largeur, jusqu'à sa réunion au cartilage xiphoïde.

Les remèdes mercuriels furent administrés intérieurement et extérieurement, avec une persévérance et des modifications qui font honneur aux connoissances et au zèle des praticiens qui suivoient cette maladie extraordinaire. Ces remèdes actifs et variés, joints aux pansemens locaux le mieux indiqués, produisirent, enfin, la cicatrice de cet épouvantable ulcère, et après

trente

trente ans de tourmens inouis dans tous les genres, la malade se crut guérie pour toujours.

Cette malheureuse femme ne tarda pas à être détrompée ; l'humeur morbifique, cette fois-ci, se jeta extérieurement, sur les parties sexuelles, et lorsqu'enfin je fus appellé auprès d'elle, je les trouvai rongées par un ulcère sordide de quatre pouces de long sur deux de large, qui avoit entièrement détruit la moitié de la vulve, depuis la fourchètte jusques au-dessus de la symphyse du pubis.

Je vis un autre ulcère transversal, très-près du premier, situé à la partie supérieure et interne de la cuisse, du même côté ; il pénétroit jusqu'au delà des attaches du muscle triceps.

Ces deux ulcères avoient des bords dentelés, durs, renversés, livides, et présentoient l'horrible aspect d'un cancer.

La malade, au désespoir, n'avoit de repos ni le jour, ni la nuit, et ne trouvoit aucune position supportable, soit qu'elle fût debout, assise ou couchée.

Il étoit difficile de rencontrer, pour administrer le Rob, une circonstance plus critique, une maladie plus ancienne, plus rebelle, un malade plus épuisé ; cependant j'entrepris cette cure, avec confiance, et en deux mois, la guérison fut complète.

Ce rétablissement a paru tenir du miracle aux yeux de la foule de témoins qui ont connu la malade, qui ont jugé du retour de ses forces, et qui savent comme moi que, cette fois-ci, elle n'a point éprouvé de rechûtes.

Les guérisons qu'on vient de lire ne doivent laisser aucun doute sur la supériorité du Rob, comparé à tous les remèdes qui ont été connus jusques ici, et multiplier les exemples, les autorités et les suffrages, dans l'intention de capter la confiance des malades et des

gens de l'art, ce seroit mal juger de leur intelligence et de leur bonne-foi pour apprécier les preuves morales et physiques qui constatent l'existence et les vertus d'un remède que les malades et les médecins ont un égal intérêt à accueillir avec empressement.

Je ne me suis occupé, dans les observations que j'ai transcrites, que des maladies vénériennes, dont l'ancienneté, l'opiniâtreté des symptômes consécutifs, leur alarmante intensité, leur complication avoient fait regarder comme incurables les infortunés malades que le vice vénérien avoit réduit au point déplorable où on les a vus, malgré l'administration successive, soutenue, variée et combinée des préparations mercurielles les plus recommandées ; il me reste à parler *des maladies vénériennes chroniques, sans signes évidens ; c'est-à-dire, masquées, dégénérées ou compliquées.*

Dans cette carrière presque inconnue et bien intéressante, cependant, je ne me prévaudrai ni de mes connoissances, ni de mes observations personnelles ; je trancrirai, sur la réputation d'un praticien estimé (1), ce que je trouverai d'instructif dans les recherches qu'il a faites à ce sujet, et je le présenterai, avec sécurité, aux malades qui le liront.

DES MALADIES VÉNÉRIENNES CHRONIQUES SANS SIGNES ÉVIDENS, C'EST-A-DIRE, MASQUÉES, DÉGÉNÉRÉES OU COMPLIQUÉES.

« Les gens de l'art n'ont jamais considéré les maladies » vénériennes que dans l'état où des signes évidens en

(1) Recherches sur les maladies vénériennes chroniques, par *Carrère* Paris, chez Cuchet, 1788.

» démontrent l'existence (1) ; si quelques-uns d'entre » eux se sont occupés de celles, qui, masquées sous » la forme de différentes autres maladies, échappent, » le plus souvent, à l'attention la plus réfléchie, ils ne » l'ont fait, pour-ainsi dire, qu'en passant.

Ces maladies ont été cependant observées dès les premiers momens de l'apparition des maladies vénériennes en Europe.

» Mais *Sanchez* est le seul qui ait cherché à fixer » l'attention des gens de l'art sur un objet aussi impor- » tant; il est entré dans des détails assez intéressans, » mais vagues, trop dispersés dans son ouvrage sur les » maladies vénériennes, et encore insuffisans pour » établir une doctrine positive sur les maladies véné- » riennes chroniques.

» J'ai cru qu'il seroit avantageux d'avoir un ouvrage » particulier sur une maladie, *qu'on porte souvent,* » *sans s'en douter, qui, assoupie pendant plusieurs* » *années, se développe, tout-à-coup, avec activité ;* » *qui dégénérée de sa nature primitive, prend un* » *caractère qui paroît lui être étranger; qui se montre* » *souvent sous l'aspect trompeur de maladies tout-à-* » *fait defférentes; qui fait des ravages d'autant plus* » *certains, qu'on en méconnoît le principe; qui,* » *déguisée sous toutes sortes de formes, échappe à* » *la sagacité des maîtres de l'art, et élude l'action* » *des médicamens.*

» Je l'ai entrepris avec d'autant plus de confiance, » qu'une longue expérience m'a convaincu de l'exis- » tence de ces maladies, de la difficulté d'en établir » un diagnostic certain ; de les distinguer de celles dont » elles prennent la forme et le caractère; de l'inuti-

---

(1) Et il est inutile de les décrire ici avec leurs caractères, symptômes primitifs et sécondaires, puisqu'ils sont connus de tout le monde.

» lité de nos efforts pour les combattre, et du
» grand nombre de victimes qu'elles moissonnent conti-
» nuellement.

» Je ne comprendrai sous la dénomination de mala-
» dies vénériennes chroniques, que celles qui infectent
» la masse du sang, ou attaquent l'organisme de nos
» solides, *sans donner aucun signe évident de leur*
» *existence*; soit qu'elles restent long-tems assoupies,
» pour se développer ensuite avec plus d'énergie ; soit
» que, dégénérées de leur nature primitive, elles se
» cachent sous la forme insidieuse de plusieurs mala-
» dies, qui paroissent n'avoir aucun rapport avec elles ;
» soit que, compliquées avec d'autres vices particu-
» liers, elles en prennent le caractère, ou se déve-
» loppent avec plus d'activité, ou en augmentent
» l'énergie ; soit encore qu'on les tienne d'un vice
» héréditaire, ou enfin qu'on les doive à un vice
» contracté. Je nommerai donc *maladies vénériennes*
» *chroniques*, toutes les maladies chroniques qui recon-
» noissent pour principe un vice vénérien assoupi,
» caché, masqué, dégénéré ou compliqué.

Existences de ces maladies.

» L'existence de ces maladies est certaine ; quoique
» peu de praticiens en aient parlé, aucun ne les révoque
» en doute.

» *Mercurialis* y croit au point, qu'il n'hésite pas à
» prononcer *que toutes les fois qu'une maladie résiste*
» *aux remèdes ordinaires, il y a lieu de craindre*
» *qu'elle ne soit entretenue ou produite par un vice*
» *vénérien.*

« *Fracastor*, *Capodi-Vacca*, *Tomitanus*, *Augus-*
» *tini*, *Schwediaver*, assurent que la maladie véné-
» rienne reste quelquefois assoupie pendant plusieurs
» années.

» *Vigo* a guéri différentes maladies chroniques des
» yeux, dépendantes de cette maladie.

» *Blégny*, *Baglivi*, *Van-Swieten* et *Sanchez*
» assurent que *le virus vénérien peut s'introduire*
» *dans le corps sans aucune marque extérieure de*
» *son action et de sa pénétration.*

» *Sydenham*, *Ucay*, *Van-Swieten* affirment *qu'on*
» *porte souvent ce virus dans la masse du sang, sans*
» *aucune incommodité sensible, et même avec les*
» *signes d'une bonne santé.*

» *Turner* a vu cette maladie se développer *après*
» *avoir été cachée pendant dix ans*, *etc.*, *etc.* (1).

Description de ces maladies.

» Il n'est presque point de maladie chronique qui
» ne puisse dépendre des maladies vénériennes, ou
» se combiner avec elles.

» Nous les voyons tous les jours se présenter sous
» la forme d'érésipèles, de dartres, de boutons ou
» pustules sur différentes parties du corps, de douleurs
» de sciatiques nocturnes, catharrales, rhumatiques:
» de phthisie, soit pulmonaire, soit nerveuse; de fièvre
» hectique; de fièvre nerveuse; de toutes sortes de
» maux de nerfs; d'ophtalmies rebelles, et différentes
» autres maladies des yeux, etc.

» Nous les voyons produire des gonflemens et des
» duretés des glandes, des tumeurs et des squirres qui
» résistent aux remèdes ordinaires; des ulcères et des
» plaies, le plus souvent de très-mauvaise qualité; des

(1) Si le lecteur désire de connoître la réunion d'un plus grand nombre d'autorités, il peut recourir à l'ouvrage du médecin Carrère lui-même, déjà cité au commencement de cet article.

» obstructions des viscères qu'on attaque inutilement » par les apéritifs ; des tremblemens des membres ; » différens vices de l'estomac, dont on méconnoît » le principe ; une irrégularité, souvent funeste, dans » le cours des règles ; de toux sèches ou humides, » habituelles, ou revenant par intervalles, quelquefois » convulsives, confondues souvent avec des toux catar- » rhales ; différentes maladies, toujours fâcheuses et » le plus souvent funestes, comme l'asthme, la ca- » chexie, l'hydropisie, la dysurie, et autres affections » de la vessie ; la paralysie, l'épilepsie, l'apoplexie, etc.

„ Nous les voyons se compliquer avec les vices » cancéreux, scrophuleux, rachitique, scorbutique, » goutteux, rhumatismal, dartreux, laiteux, etc. ; les » développer ou augmenter leur activité, tandis qu'elles » en reçoivent, à leur tour, un nouveau degré » d'énergie.

„ Nous les voyons même former, quelquefois, par » le mélange et la combinaison de vices aussi diffé- » rens, des maladies singulières, d'un caractère incer- » tain, sans type, sans ordre ; tantôt insidieuses par » leur marche sourde, cachée et inconnue ; tantôt » cruelles par les ravages qu'elles produisent, toujours » destructives de la constitution de la machine, le plus » souvent méconnoissables aux yeux de l'observateur, » par conséquent incurables par l'ignorance du prin- » cipe qui les produit.

„ Enfin, nous voyons ces mêmes maladies véné- » riennes chroniques, être la cause de l'extinction des » familles, nuire à la propagation de l'espèce, en détrui- » sant ou amortissant chez les hommes le principe et » les facultés qui doivent l'opérer, et en altérant chez » les femmes le jeu des organes qui doivent y con- » courir.

» Le vice vénérien, assoupi ou retenu dans le
» corps, peut y être de trois manières :

» 1°. Ou il n'a éprouvé aucune dégénération ;

» 2°. Ou il a dégénéré de son caractère primitif ;

» 3°. Ou il est compliqué avec d'autres vices.

» Dans le premier cas, il conserve son caractère
» primitif ; il est simplement assoupi, contenu, sans
» éprouver aucune altération. Lorsqu'il se développe
» dans la suite, ses effets sont les mêmes que ceux
» qu'il auroit produits dans les premiers momens de
» son invasion ou de sa répercussion dans l'intérieur
» de la machine ; ils sont seulement plus marqués, plus
» violens, presque toujours plus dangereux.

» Une observation constante nous apprend que le
» vice vénérien assoupi pendant long-tems, agit prin-
» cipalement sur les subtances osseuses (1).

» Dans le second cas, le vice vénérien a dégénéré ;
» il a perdu son caractère primitif ; il a cessé d'être
» proprement vérolique ; il subsiste sous une forme
» qu'on ne sauroit déterminer, qui ne tient d'aucune
» de celles qui caractérisent les différens virus ou vices
» particuliers connus.

» Il donne lieu à un grand nombre de maladies,
» relativement aux parties sur lesquelles il se dépose,
» ou au genre d'action qu'il exerce sur nos humeurs ;
» il ne produit souvent des effets évidens, qu'après
» avoir miné, pendant long-tems, la constitution de la
» machine, et préparé sourdement sa destruction.

» Delà dérivent tant de maladies chroniques, dont
» on méconnoît le caractère et le principe.

» Les empâtemens, les engorgemens, les obstructions

---

(1) Voyez les preuves à l'appui de cette vérité dans l'ouvrage de l'auteur, déjà cité.

» des viscères, les dartres et autres maladies de la peau,
» et sur-tout les affections spasmodiques ou maladies
» nerveuses, en sont les effets les plus ordinaires.

» Dans le troisième cas, le virus vénérien, soit dégé-
» néré, soit non-dégénéré, se mêle avec un autre vice
» existant dans le corps.

» Ou bien ce vice est déjà développé, et alors le
» vice vénérien lui donne un nouveau degré d'activité.

» Ou bien il est encore enveloppé dans la masse
» des fluides, et alors le vice vénérien suffit souvent
» pour le mettre en action.

» Il arrive encore très-souvent que les remèdes mer-
» curiels qu'on emploie contre le virus vénérien, déve-
» loppent le principe morbifique qui existoit dans le
» corps avant lui, et occasionnent ainsi le mélange et
» la combinaison de l'un avec l'autre.

» La combinaison de ces différens vices, dénature
» le plus souvent les caractères primitifs et essentiels
» des uns et des autres.

„ Par ce que dit *Vigaroux*, participant, par leur
» essence, de l'un et de l'autre virus, ils n'appartiennent
» absolument ni à l'un ni à l'autre.

Marche de ces maladies.

“ La marche des maladies vénériennes chroniques
» n'est point la même chez tous les individus.

„ Ceux qui sont vigoureux, dont les organes forts
» sont facilement excités, répondent mieux aux vues
» de la nature, agissent avec plus d'énergie sur la
» matière morbifique dont ils doivent opérer la sépa-
» ration, l'atténuation et l'excrétion. Aussi voyons-nous,
» ordinairement, que leurs maladies se développent
» plus promptement, qu'elles sont plus vives, qu'elles
» tiennent davantage du caractère inflammatoire et de
» l'état d'irritation.

» Le contraire arrive chez ceux qui sont nés foibles
» et délicats, ou qui sont affoiblis par l'âge, les
» maladies, le travail ou les excès ; leurs organes sont
» moins sensibles ; ils agissent lentement ; ils n'opèrent
» qu'avec peine, la sub-action et l'excrétion de la matière,
» morbifique ; aussi sont-ils plus sujets aux maladies
» d'inertie, de langueur, d'empâtement ; en un mot,
» aux maladies chroniques.

» En général, les hommes peuvent être mis dans la
» première classe.

» Les femmes dans la seconde, et tous les hommes
» usés par l'abus de leurs forces et de leurs consti-
» tutions.

» Ces différences influent beaucoup sur la marche
» et le développement des maladies vénériennes chro-
» niques.

» Les maladies vénériennes aiguës, inflammatoires,
» sont plus fréquentes chez les individus de la première
» classe ; celles qui sont chroniques, se recontrent plus
» souvent chez ceux de la seconde.

» Je dois ajouter ici une réflexion intéressante. La
» production des maladies vénériennes chroniques est
» plus facile, plus fréquente, et leur marche plus
» lente, plus sourde, plus insidieuse chez les femmes,
» sur-tout, que chez les hommes, parce que l'évacua-
» tion périodique qu'elles éprouvent tous les mois,
» diminue la masse et affoiblit l'action du vice véné-
» rien. L'écoulement qui est habituel chez un grand
» nombre d'entr'elles, et qu'on connoît sous le nom
» de fleurs blanches, produit encore le même effet.
» Le virus ainsi affoibli, adouci, et en moindre quan-
» tité, a moins d'énergie, provoque beaucoup moins
» l'action des organes propres à procurer son expulsion ;
» il s'insinue plus aisément dans les vaisseaux, infecte

» la masse des humeurs, se dépose dans les glandes, » attaque enfin le genre nerveux.

» Les fleurs blanches rendent encore bien plus cri- » tique la situation de beaucoup de femmes. Celles » qui en sont affligées, d'ailleurs peu instruites, sans » méfiance ou emportées par leurs passions, confondent » souvent cet écoulement habituel avec celui d'une » gonorrhée, ou de tout autre accident vénérien, qui » produit de la suppuration. Les chaleurs, les cuissons » qu'elles éprouvent alors, ne les rendent pas plus atten- » tives, parce qu'elles savent que les fleurs blanches, » âcres ou abondantes, occasionnent les mêmes incon- » véniens. Qu'arrive-t-il? Elles ne consultent point; » ignorent leur état; restent dans une sécurité, qui » devient d'autant plus dangereuse, qu'elles mécon- » noissent toujours le principe des maladies fâcheuses » qui leur surviennent dans la suite. Aussi voyons-nous » que les femmes sont plus sujettes que les hommes aux » maladies vénériennes chroniques.

Causes de ces maladies.

» Le vice vénérien est héréditaire ou acquis.

» On tient, le premier, des parens dont la masse » du sang est infectée de la même maladie.

» On acquiert le dernier, par l'application immé- » diate du virus sur quelque partie du corps, disposée » à le laisser pénétrer dans les vaisseaux absorbans.

» C'est ainsi qu'on a vu quelquefois le virus s'intro- » duire par la bouche à la suite de baisers, ou pour » avoir bu dans un verre qui venoit de servir à une » personne infectée.

» C'est ainsi qu'on a vu des chirurgiens, des sages- » femmes, des garde-malades, atteints de ces mala- » dies, pour avoir touché les plaies ou le pus de per- » sonnes infectées, dans un tems où une coupure de

» leurs doigts, de leurs mains pouvait faciliter l'intro-
» duction du virus.

» C'est ainsi qu'on a vu des personnes en être aussi
» attaquées, pour avoir seulement couché avec des
» malades vénériens, sur-tout, s'ils ont éprouvé des
» sueurs, et s'ils se sont touchés dans le lit.

» C'est ainsi qu'on voit tous les jours une nourrice
» et un nourrisson, se communiquer mutuellement la
» maladie vénérienne, dont l'un des deux est infecté.

» C'est ainsi que la seule application d'une chose
» qui a servi à des personnes affligées de symptômes
» extérieurs de cette maladie, l'a communiquée à
» celles qui s'en sont servie.

» Mais l'union intime des deux sexes est la manière
» la plus propre, la plus sûre, la plus prompte d'opérer
» la transmission et l'introduction du vice vénérien,
» c'est celle qui produit des symptômes plus prompts
» et plus évidens.

» Si les traitemens mercuriels bien administrés sont
» souvent insuffisans pour détruire le vice vénérien,
» s'ils n'opèrent quelquefois que des cures palliatives,
» *que doit-on attendre des traitemens légers, incomplets,*
» *illusoires, qui sont si communs aujourd'hui? On veut*
» *être guéri promptement, sans s'assujettir à des pré-*
» *cautions gênantes, sans observer un régime conve-*
» *nable; on ne veut interrompre ni les plaisirs, ni*
» *les affaires; on s'expose à toutes les intempéries de*
» *l'atmosphère; on trouve beaucoup de prétendus gué-*
» *risseurs, faciles à se prêter aux goûts, aux désirs,*
» *aux caprices des malades, empressés à saisir tous*
» *les moyens qui peuvent satisfaire leur cupidité,*
» *toujours prêts à employer des méthodes illusoires,*
» *des remèdes aisés, mais infidèles, insuffisans, souvent*
» *dangereux; on se croit guéri, mais le principe n'est*
» *pas détruit; on conserve le germe de l'infection qui*

» *doit opérer insensiblement l'altération, et avec le tems,*
» *la destruction de la machine. Aussi les maladies vénériennes chroniques sont-elles plus fréquentes qu'on ne le pense, et deviennent-elles plus communes tous les jours; on en doit la multiplication à la multiplicité de traitemens incomplets ou palliatifs auxquels on se livre, sans refléchir aux suites fâcheuses qu'ils peuvent avoir.*

» Les symptomes vénériens disparoissent aussi quelquefois d'eux-mêmes, sans le secours d'aucun remède et souvent par le seul usage des remèdes préparatoires; cette disparition est une nouvelle cause d'infection; car on se croit guéri; on néglige les remèdes nécessaires; le virus passe dans la masse du sang, s'y combine, s'y enveloppe, l'infecte, dégénère, et produit enfin des maladies vénériennes chroniques.

» Les femmes sont plus exposées que les hommes à cette espèce d'inconvénient, car il leur est moins aisé d'apercevoir et de distinguer les symptômes qui annoncent l'infection, et elles emploient journellement des moyens propres à opérer leur disparition et la répercussion du virus. Tels sont par exemple les lotions fréquentes, froides, astringentes, répercussives. de-là une foule de maladies vénériennes chroniques.

Siege de ces maladies.

» L'observation nous apprend que l'action du virus dans les maladies dont nous parlons, se porte toujours sur les parties naturellement les plus foibles ou affoiblies par des circonstances particulières; ainsi chez les personnes sujettes à des maladies de la peau, le virus se porte principalement vers cette partie, et donne un nouveau degré d'intensité à ces maladies avec

» lesquelles il se combine. Chez celles qui sont sujettes » aux maux de nerfs, il affecte beaucoup plus le genre » nerveux, et il rend ces maladies plus graves, plus » opiniâtres, leur retour plus fréquent, leur durée plus » longue. Chez celles qui ont la poitrine foible et délicate » ou sujettes à des toux, à des rhumes fréquens, il agit » sur les poumons et détermine la phthisie pulmonaire.. «
» Le siége secondaire de ces maladies, varie encore, » eu égard à la profession et au genre de vie de ceux » qui en sont affectés; il se porte principalement *chez* » *les gens de lettres*, vers la tête fatiguée et souvent » affoiblie par le travail du cabinet; *chez les chanteurs*, » *les orateurs*, *les comédiens*, vers les poumons, affoi- » blis par un exercice long et forcé, *chez les femmes* » *et ceux qui ont adopté une vie sédentaire*; vers les » glandes du mésentère, déjà relâchées, affoiblies ou » empâtées par la viscosité des sucs qui les parcourent; » *chez ceux qui se livrent à la bonne chère*, vers les » premieres voies, d'où il résulte des digestions lentes, » difficiles, imparfaites, des sucs mal élaborés, épais » et visqueux, des obstructions des viscères, etc. etc.

Effets de ces maladies.

» La lymphe viciée épaissie par une cause vénérienne, » parcourt avec peine, les vaisseaux des différentes par- » ties, et sur-tout ceux qui sont affoiblis, qui ont perdu » une partie de leur ressort, qui sont, par conséquent, » hors d'état de réagir sur elle pour favoriser et soutenir » son cours. La lymphe, dans cet état, les parcourt » encore plus difficilement, gêne leur mouvement, elle » s'y arrête enfin, les empâte, les engorge, et donne » lieu à une infinité de maux, qui varient, eu égard » aux parties qui en sont le siége.

» Si elle se porte vers la peau, elle produit *des dé-*

» *mangeaisons*, *des tumeurs*, *des érésipèles*; *des clous*,
» *des pustules*, *des ulcères*, *des dartres farineuses*,
» *écailleuses*, *suppurantes*, *rongeantes*;

» Dans les gaînes des tendons, *des ganglions*;

» Dans les os, *des concrétions tophacées*, *des exos-*
» *toses*, *des hypérostoses*, *des caries*, *des douleurs*
» *ostéocopes*.

» Dans les articulations, *des douleurs analogues à*
» *celles de la goutte*.

» Sur les yeux, *des ophtalmies*.

» Sur les oreilles, *des bourdonnemens*, *des tinte-*
» *mens*, *des inflammations*, *des suppurations*, *la*
» *surdité*.

» Sur le nez, *l'ozène*, *l'enchiffrenement*.

» Sur la bouche et le gosier, *des aphtes*, *des inflam-*
» *mations*, *des ulcères*.

» Sur le tissu des muscles, *des douleurs analogues*
» *aux douleurs rhumatiques*.

» Dans la tête, *l'épilepsie*, *l'apoplexie*, *la paralysie*.

» Sur les poumons, *la toux*, *l'asthme*, *le crache-*
» *ment de sang*, *la phthisie pulmonaire*, *l'enrouement*.

» Ce dernier symptôme est assez fréquent; la voix
» devient rauque; l'enrouement se soutient à un degré
» plus ou moins fort, il devient enfin habituel; on
» n'en éprouve aucune incommodité; on le néglige,
» parcequ'on ne croit pas qu'il soit l'effet d'un vice
» vénérien caché.

» Sur le sein, sur-tout chez les femmes, *des tumeurs*,
» *des engorgemens glanduleux*, *des squirres*, *des*
» *cancers*.

» Sur les organes de la digestion, *des maux et des*
» *foiblesses d'estomac*, *des indigestions ou des digestions*
» *difficiles*, *longues*, *laborieuses*, *imparfaites*; *d'où*
» *résultent des sucs nutritifs*, *viciés*, *mal élaborés*,
» *insuffisans*, *par conséquent*, *une nutrition incom-*

» *plète*, *l'appauvrissement*, *le marasme*, *la fièvre*
» *hectique*, *la consomption.*

» Sur les viscères du bas-ventre, *des obstructions*,
» *l'hydropisie.*

» Sur la matrice, *la suppression des règles*, *l'irré-*
» *gularité de leur cours*, *la stérilité*, ou bien, *des*
» *grossesses orageuses*, *des couches difficiles*, *labo-*
» *rieuses*, *souvent dangereuses*, *des inflammations*,
» *des ulcères*, *des cancers.*

» Sur la vessie, *la dysurie*, *la strangurie*, *l'incon-*
« *tinence d'urines*, *les inflammations*, *les ulcères*.....

» Sur les nerfs, *des toux et des fièvres nerveuses*,
» *des spasmes*, *des tremblemens des membres*, *des*
» *maladies nerveuses, hystériques ou hypocondriaques.*

» Le détail seroit infini, si je suivois toutes les parties
» sur lesquelles le vice vénérien peut se déposer, ou
» qui peuvent en être lésées, et les maux qui en sont
» la suite. Il n'est presque point de maladie qu'il ne
» puisse produire, et le tableau en seroit effrayant.

» Enfin, il est une partie sur laquelle le vice véné-
» rien exerce souvent son action et produit des suites
» bien fâcheuses; c'est *le sensorium commune* qu'on peut
» regarder comme l'origine des nerfs; la langueur des
» fonctions animales en est la suite ordinaire : l'abatte-
» ment, la tristesse, la rougeur légère des yeux, quel-
» ques bruissemens dans les oreilles, en sont les premiers
» effets; ils sont suivis, quelquefois, de mélancolie, d'in-
» sensibilité, d'apathie; celles-ci amènent, dans quelques
» sujets, les troubles de l'esprit, l'imbécillité, la dé-
» mence (1).

Signes de ces maladies.

» Les maladies vénériennes chroniques ne s'annoncent

(1) Relisez à ce sujet la lettre insérée au journal de Paris, transcrite page 14.

» pas toujours par les mêmes signes ; ils varient dans
» les différens cas, chez les différens individus, eu
» égard à la disposition du malade, à la diversité de
» l'action du virus, à la variété des parties sur les-
» quelles il se dépose, à la nature des autres vices ou
» virus avec lesquels il se mêle, se combine, se com-
» plique ; la diversité de ces signes fait autant de diffé-
» rences qui sont très-multipliées, par rapport à la
» multiplicité des formes sous lesquelles ces maladies
» se présentent ; mais ce ne sont point des signes carac-
» téristiques proprement dits.

» Il est cependant des signes généraux qui sont com-
» muns à la plupart des maladies vénériennes chroni-
» ques, qui ne dépendent ni de l'action locale du virus,
» ni de la constitution particulière des malades, ni de la
» complication de différens vices ; ils peuvent être
» rapportés au contraire, à presque tous les cas, à
» toutes les circonstances, à toutes les espèces.

» Voici comment *Sanchez* les fait connoître.

» La tristesse s'empare de l'ame ; on est tourmenté
» de vertiges par intervalles ; on éprouve une douleur
» sourde aux épaules, au cou et sur les reins ; un em-
» barras dans la gorge, une légère rougeur aux yeux.
» On est attaqué de douleurs sourdes au sternum ou
» au côté droit ; de vents dans l'estomac, des borbo-
» rygmes dans le colon ; les gencives deviennent d'un
» rouge pourpre ; il paroît sur le visage, de petits bou-
» tons, mais en petit nombre ; quelquefois ils se jettent
» sur le front ; ces malades ont des douleurs de tête
» fréquentes ; ils deviennent tristes, languissans, pares-
» seux. . . Plusieurs ont les ongles difformes, des dou-
» leurs d'estomac après le repas ; les femmes ont des
» coliques plus vives, plus tranchantes avant l'appari-
» tion de leur règles ; il leurs survient des maladies dans
» les reins, dans les ovaires ; le teint devient jaune,

plombé

» plombé, verdâtre ; enfin ces malades se dégoûtent de
» la vie et en désirent la fin.

„ *Bern - Tomitanus*, en parlant des mêmes signes
„ généraux, dit, tels sont *l'abattement*, *l'inertie pour*
„ *le travail*, *la pesanteur des membres*, *les lassitudes*
„ *spontanées*, *une lenteur dans les actions*, *une ten-*
„ *dance presque continuelle au sommeil*, *l'amaigris-*
„ *sement*, *la perte des forces*, *le trouble de l'esprit*;
„ *la tristesse*, *la méfiance*, *la crainte*, *le changement*
„ *et la pâleur du visage*, *une noirceur sous les yeux*,
„ *la chaleur des mains et de la plante des pieds.*

„ *Thomas Jordanus* en décrivant ces symptômes,
„ dit aussi, *les malades tombent dans un abattement*
„ *extraordinaire*; *ils deviennent lourds*, *pesants*, *indo-*
„ *lens*, *paresseux*, *nonchalans pour leurs travaux ordi-*
„ *naires* ; *leur esprit se trouble*, *la tristesse est peinte*
„ *sur leur visage*, *la pâleur succède à la couleur*
„ *naturelle* ; *leurs yeux sont hagards et entourés d'un*
„ *cercle noirâtre*, *leur visage est refrogné et comme*
„ *couvert d'un nuage.*

„ *Forestus* qui écrivoit à-peu-près dans le même
„ tems, tient le même langage, *leur imagination*,
„ dit-il, *les porte vers des objets tristes* ; *ils devien-*
„ *nent sauvages et impatiens* ; *ils ne peuvent rien*
„ *supporter* ; *ils écoutent avec peine et sans attention*,
„ *ceux qui leur parlent* ; *ils maigrissent* ; *la couleur*
„ *de leur visage se change en pâleur* ; *ils deviennent*
„ *paresseux et portés au sommeil.*

„ Les observations de *Nicolas Massa* et de Bisset,
„ rentrent dans l'analogie de celles que je viens de
„ citer.

„ Si on rapproche mes propres observations de celles
„ qu'on vient de lire, on y retrouvera les mêmes symp-
„ tômes, *des lassitudes*, *l'abattement*, *la pesanteur*
„ *des membres*, *la mélancolie*, *la tristesse*, *le dégoût*

,, *de la société, l'inquiétude, l'apathie, l'indolence,*
,, *l'inertie pour le travail et l'exercice, les yeux cernés,*
,, *la tendance au sommeil, la pâleur du visage, et*
,, *des affections nerveuses.*

,, Ces observations, cette réunion d'autorités fournis-
,, sent le tableau certain des signes généraux qui peuvent
,, nous faire connoitre l'existence d'un vice vénérien
,, caché.

,, *Sanchez* dit encore que les gencives deviennent
,, d'un rouge pourpre; il a raison, mais il ne dit pas
,, assez; à mesure que l'action intérieure et cachée
,, du virus augmente, les gencives se gonflent, se gor-
,, gent, deviennent fongueuses, molles, d'un rouge
,, pâle et blanchâtre; quelquefois même, quoique rare-
,, ment, elles présentent un cercle légèrement livide,
,, qui paroît suivre le contour de la racine des dents.

,, Les malades dont il est ici question, éprouvent
,, encore très-fréquemment un symptôme dont *Sanchez*
,, n'a point parlé, mais qui a été remarqué par *Tomi-*
,, *tanus*, c'est une chaleur brûlante à la paume des mains.

,, *Levinus*, *Lemnius Biffet et Forestus* ont aussi
,, remarqué comme moi, que la plupart de ceux qui
,, portent un vice vénérien caché, sur-tout quelque
,, temps après qu'il a commencé à agir intérieurement,
,, ont la peau des bras, et sur-tout des mains, sèche,
,, rude, quelquefois âpre et comme raboteuse; quel-
,, quefois la peau de la main paroît se taillader, quel-
,, quefois même elle se gerce.

,, On peut donc conclure des détails précédens, qu'il
,, est aisé d'établir, avec certitude, les signes généraux
,, qui peuvent nous conduire à prononcer sur le prin-
,, cipe vénérien des différeutes maladies, sous la forme
,, desquelles il se cache ou se présente.

,, Il ne faut point s'attendre cependant que tous ces
,, symptômes paroissent à la fois et avec la même

„ intensité, chez tous les malades de l'espèce qui nous
„ occupe ; ils présentent différentes manières, eu égard
„ au degré de la maladie, à la disposition et à plusieurs
„ circonstances ; ils peuvent ne pas se rencontrer dans
„ le même temps, et l'absence de quelqu'un d'entr'eux
„ ne suffit point pour prononcer la non-existence du
„ vice qu'ils doivent indiquer. En général, enfin,
„ ils sont tous beaucoup moins marqués, beaucoup
„ plus légers, moins nombreux, quelquefois même,
„ très-peu insensibles dans les cas où le virus fait une
„ explosion et se porte vers quelques parties où il pro-
„ duit des symptômes particuliers et absolument diffé-
„ rens, sur-tout lorsque son action se dirige vers une
„ partie extérieure.

Vues générales sur la méthode curative de ces maladies

„ Le traitement des maladies vénériennes chroniques
„ est très-difficile, soit par la difficulté de les connoître,
„ soit parce qu'elles présentent en général, un caractère
„ qui s'éloigne de la nature du mal principal duquel
„ elles dérivent, *et s'accorde peu avec la manière*
„ *d'agir des remèdes qui pourroient le combattre* (1).

„ Dans tous les cas, la lymphe est viciée, altérée,
„ dépravée, produit une lésion, sensible dans les mou-
„ vemens des solides, un vice évident dans les secrétions
„ et les excrétions, une dégradation dans la constitu-
„ tion des fluides, qui tend presque toujours à la putré-
„ faction, à la décomposition, à la dissolution.

„ Ces maladies attaquent principalement les personnes
„ naturellement foibles, délicates, sensibles, irritables,
„ ou parvenues à cet état par le concours des circons-

(1) Le lecteur va savoir qu'il est ici question des remèdes mercuriaux.

„ tances. On doit donc, par conséquent, éviter pour les
„ traiter , tous les remèdes qui pourroient accélérer
„ l'inertie des solides , altérer les fluides et amener la
„ destruction de la machine.

Dangers du mercure pour le traitement de ces maladies.

„ Le mercure a été le remède le plus généralement
„ proposé, conseillé , adopté et employé dans les ma-
„ ladies vénériennes. Je n'examinerai ni le dégré d'uti-
„ lité qu'il peut avoir dans les maladies récentes ou
„ caractérisées par des signes évidens et non équi-
„ voques , ni s'il y a d'autres remèdes qui puissent
„ mériter la même confiance et peut-être la préférence
„ sur ce minéral ; je me bornerai à mon objet , aux
„ maladies vénériennes chroniques.

„ Nous devons juger de la nature et de l'action du
„ mercure par ses effets , et ceux-ci doivent diriger
„ notre confiance.

„ Je pourrois rappeler ici de tristes vérités connues
„ de tous les praticiens ; je pourrois présenter l'effrayant
„ tableau des ravages que le mercure produit tous les
„ jours ; je pourrois affirmer que chez les personnes
» irritables et sensibles, donné à la plus petite dose, il en-
» flamme la bouche et produit des salivations abondantes;
» que les douleurs de tête , les anxiétés générales , l'in-
» somnie , quelquefois le délire et beaucoup d'accidens
» encore plus graves , en sont l'effet prochain ; je
» pourrois rapporter une foule d'observations qui font
» connoître les maux qu'il a produits ; la perte de la
» vue , de l'ouie, de la parole, des hémorragies énormes,
» le sphacèle de la langue , des gencives , du gosier, du
» visage ; la foiblesse , l'inertie de la tête ; des paralysies ,
» des spasmes cyniques , la phthisie pulmonaire , la
» phthisie nerveuse , ect.

» Ce tableau suffiroit pour inspirer une juste mé-
» fiance de ce remède dans les cas dont il s'agit ici, où
» le genre nerveux est affecté, où il faut craindre une
» dissolution ; et où les individus sont foibles, délicats,
» irritables : mais je ne m'y arrêterai point ; je me
» bornerai aux seuls faits qui peuvent être appliqués
» à l'objet dont je m'occupe.

» Si on examine avec attention la manière d'agir
» du mercure et ses effets, on leur trouvera presqu'une
» similitude avec la manière d'agir du vice vénérien
» dégénéré.

» Le mercure porte une action évidente sur les
» nerfs : presque toujours chez les personnes délicates
» et sensibles, sur-tous chez les femmes et quelquefois
» aussi chez les hommes forts et robustes, il altère la
» constitution naturelle et la rend très sensible et très
» irritable ; il produit des spasmes, des convulsions.
» la palpitation du cœur, les tremblemens des membres
» qui se soutiennent chez quelques malades long-tems
» après son usage, et durent quelquefois toute la vie.
» Les exemples des personnes qui en ont conservé
» des maux de nerfs, que rien n'a pu détruire, sont
» encore assez fréquens : la phthisie nerveuse, des
» fièvres du même caractère, des spasmes cyniques en
» sont aussi quelquefois les suites.

» L'action du mercure se porte même sur le *senso-*
» *rium commune*, et y produit la même lésion, le
» même affoiblissement, que le vice vénérien dégé-
» néré ; de là viennent les stupeurs, les paralysies, la
» foiblesse de la tête, la perte de la mémoire, la dimi-
» nution des facultés intellectuelles, l'imbécillité qui
» ont suivi l'usage de ce remède dans une infinité de
» circonstances.

» Le mercure agit encore d'une autre manière ; à

» met les solides en mouvement, et augmente leur
» action.

» Il divise les fluides, accroît leur mobilité et détruit
» les liens qui maintiennent la consistance qui leur est
» nécessaire.

» Ainsi il détermine, quelquefois très-promptement,
» le passage des derniers à un état de dissolution, et
» des premiers à un état de gangrène.

» Dans les cas de complication, le mercure présente
» un autre danger et une autre espèce d'analogie avec
» l'action du vice vénérien.

» Il développe les autres vices ou virus préexistans
» au vice vénérien, s'ils sont encore assoupis.

» Il augmente leur énergie, s'ils sont déjà développés.

» Ce ne sont point ici de vaines allégations : ce sont
» des faits connus de tous les praticiens.

» Si le mercure agit de la même manière que le vice
» vénérien dégénéré ; s'il produit les mêmes effets ; s'il
» augmente l'affection nerveuse qu'il faut calmer et
» détruire ; s'il détermine une dissolution des fluides
» qu'il faut prévenir ou arrêter ; si son action est encore
« plus vive et ses effets plus marqués et plus graves sur
» les personnes foibles ou délicates qui sont le plus
» exposées aux maladies vénériennes chroniques ; enfin
» s'il développe les vices étrangers au vice vénérien
» avec lesquels celui-ci peut se compliquer ; ou s'il
» augmente leur énergie ; on ne peut s'empêcher de
» conclure que ce remède, loin d'être utile, ne peut
» être que dangereux dans ces maladies, et qu'il doit
» être banni de leur traitement (1).

---

(1) Suivent les autorités et les citations dont le médecin Carrère appuie son opinion, suivent aussi ses réflexions sur les inconvéniens bien plus graves encore d'employer pour le

Méthode curative de ces maladies.

,, Il est des moyens bien plus doux, aussi efficaces ,, et certainement moins dangereux, qui peuvent ,, remplir la même indication, opérer la séparation ,, du vice qui infecte la lymphe, et en procurer l'éva- ,, cuation sans augmenter ni le spasme des nerfs, ni ,, la disposition à une dissolution, ni la foiblesse des ,, malades....

,, Il faut, dans les maladies vénériennes chroniques, ,, diminuer l'épaississement des humeurs, sans les ,, rendre trop fluides, trop mobiles; sans augmenter ,, ou déterminer leur disposition à la dissolution.

,, Il faut exciter le mouvement des vaisseaux, sans ,, augmenter l'irritation du genre nerveux.

,, Il faut provoquer des évacuations, sans fatiguer ,, et sans affoiblir le malade.

,, Les seules végétaux peuvent produire ces effets. ,,

Ici le médecin Carrère annonce différens moyens de remplir ce but si désiré (on peut, pour les détails dans lesquels il entre à ce sujet, consulter son ouvrage); mais comme parmi les remèdes végétaux qu'il a employés, avec succès, il range le Rob anti-syphilitique au nombre des remèdes dont il a eu à se louer, on ne trouvera pas déplacé sans doute, que je transcrive dans ce recueil les observations particulières à ce remède qu'il a imprimées et garanties dans son ouvrage.

---

traitement des maladies vénériennes chroniques les préparations mercurielles destinées à l'usage intérieur mais comme on les a déjà lues dans ce recueil, on ne les répétera pas ici; d'ailleurs on peut consulter l'ouvrage du médecin Carrère lui-même, dont on ne présente ici qu'un simple extrait.

Première observation du médecin Carrère.

« Une femme âgée de trente-six ans, me consulta,
„ en 1781, pour une affection dartreuse, dont elle
„ avoit éprouvé les premières atteintes trois ans avant.
„ Les dartres occupoient le visage, et étoient sim-
„ plement farineuses.
„ La peau des bras et des mains étoit sèche, rude,
„ et celle de ces dernières parties présentoit des com-
„ mencemens très-légers de gerçures.
„ Je lui fis faire usage de la douce-amère. Malgré
„ les différentes combinaisons que je fis de ce remède,
„ avec quelques autres que je croyois indiquer, je
„ n'opérai, dans six mois, aucun changement dans
„ son état.
„ Les questions que je lui fis, m'apprirent qu'elle
„ avoit des doutes sur la santé de son premier mari,
„ mort depuis quinze ans; mais elle m'assura qu'elle
„ n'avoit jamais éprouvé aucun accident qui eût pu
„ lui inspirer des craintes pour elle-même. Elle avoit
„ un enfant de quinze ans, né trois mois après la
„ mort de son père, et un second mari, l'un et
„ l'autre bien portans.
„ Je crus que le vice dartreux pouvoit n'être qu'un
„ vice vénérien dégénéré, et je lui fis prendre *le Rob*
„ *anti-syphilitique*. Le douzième jour du traitement,
„ elle avoit pris deux bouteilles et demie de ce remède:
„ la malade fut attaquée d'une fièvre violente, accom-
„ pagnée d'une chaleur âcre, et de sécheresse à la
„ peau; de météorisme au bas-ventre; de la dureté
„ du poulx, et de douleurs vagues dans différentes
„ parties du corps. Je cessai l'usage du Rob; je me
„ bornai à des délayans et à des émolliens; la fièvre
„ se soutint, dans cet état, pendant trois jours; elle
„ se termina alors par une crise, dont je ne connois

„ aucun exemple, qui est même si singulière, que „ j'avoue que j'aurois de la peine à la croire, si je „ ne l'avois vue moi-même. Il survint à cette malade „ un écoulement jaunâtre, abondant par le vagin, que „ je regardai comme une gonorrhée; une tumeur à „ l'aîne droite, assez ressemblante à un bubon, et „ cinq chancres dans la vulve : la fièvre cessa tout „ de suite après l'apparition de ces symptômes.

„ Je lui fis reprendre alors l'usage du *Rob anti-* „ *syphilitique*; et trois nouvelles bouteilles suffirent „ pour opérer la guérison, tant des nouveaux accidens, „ que de l'affection dartreuse. Cette femme est encore „ aujourd'hui bien portante (1).

Deuxième observation du même.

„ Une femme, mariée, à l'âge de vingt ans, à „ un homme, dont la conduite avoit été suspecte, „ éprouva, peu de tems après son mariage, un écou- „ lement par le vagin, qu'elle regarda comme des „ fleurs blanches, et qui cessa, deux mois après, sans „ le secours d'aucun remède.

„ Elle parut alors se bien porter; elle eut deux „ enfans, et perdit son mari, quatre ans après son „ mariage, avec la triste conviction de l'existence „ d'un vice vénérien chez ce dernier.

„ Deux ans après sa santé devint languissante; elle „ éprouva différentes incommodités, qui engagèrent „ son médecin à lui faire faire usage de préparations „ mercurielles, qui ne lui procurèrent aucun soula- „ gement : elle se mit entre mes mains au mois „ d'octobre 1787.

---

(1) L'ouvrage d'où cette observation et les suivantes du même auteur sont tirées, s'imprimoit en 1788.

„ Son état étoit très-fâcheux ; elle avoit une fièvre
„ lente ; son poulx avoit peu de consistance ; sa langue
„ étoit d'un volume considérable ; elle étoit remplie
„ de gerçures profondes, dont quelques-unes laissoient
„ suinter une matière assez semblable à une matière
„ purulente ; ses gencives étoient gonflées, fongueuses,
„ blanches ; ses dents presque déchaussées et plusieurs
„ tremblantes ; les glandes axillaires et inguinales
„ étoient gonflées et douloureuses, avec assez de
„ dureté ; les jambes enflées ; le ventre dur et dou-
„ loureux par intervalles ; elle éprouvoit des insom-
„ nies fréquentes, des douleurs dans les membres,
„ qui se renouvelloient presque toutes les nuits ; un
„ défaut absolu d'appétit ; un abattement général ; des
„ inquiétudes universelles ; des impatiences fréquentes ;
„ un obscurcissement ou au moins une foiblesse de
„ la vue, qui ne lui permettoit aucune espèce de
„ lecture ; un goût de fétidité insupportable dans la
„ bouche, enfin, des attaques nerveuses, fréquentes,
„ violentes et très-variées. Il ne paroissoit aucun symp-
„ tôme évident dans les parties naturelles ; la malade
„ venoit alors de faire usage, pendant trois mois,
„ de remèdes anti-scorbutiques.

„ Je lui fis prendre *le Rob anti-syphilitique* ; dès
„ la troisième bouteille, l'état de la langue s'améliora ;
„ les douleurs furent plus supportables ; le sommeil
„ devint plus long et plus tranquille ; la mauvaise
„ odeur de la bouche diminua ; les gencives commen-
„ cèrent à prendre un peu de consistance et de rou-
„ geur ; ce mieux augmenta, et fut beaucoup plus
„ sensible à la fin de la cinquième bouteille. Pendant
„ les quinze jours de tisane de salsepareille, qui ter-
„ minent le traitement, la disparition des symptômes fut
„ complète ; l'appétit se rétablit ; les forces revinrent,
„ et je regardai la malade comme guérie.

Troisième Observation du même.

,, Une femme, mariée à l'âge de dix-huit ans,
,, éprouva, deux ans après, un écoulement jaunâtre,
,, ensuite verdâtre, accompagné d'une chaleur vive,
,, et de cuissons dans les parties naturelles. Elle se
,, lava souvent avec de l'eau et du vinaigre, et enfin
,, avec du vinaigre pur, dans la vue de tempérer la
,, chaleur qu'elle sentoit; l'écoulement s'arrêta.

,, Elle a joui, depuis ce tems, d'une bonne santé;
,, et elle a eu deux enfans, dont l'un est mort, et
,, l'autre est bien portant.

,, Quatre ans après (en 1783), elle devint, tout-à-
,, coup, triste, taciturne, se déplaisant par-tout, fuyant
,, la société et les plaisirs de son âge; acariâtre et diffi-
,, cile à vivre, quoiqu'elle eût été, jusques-là, très-
,, douce; toujours renfermée dans son appartement,
,, elle étoit livrée à une noire mélancolie.

,, Deux mois après, elle se plaignit de lassitudes,
,, d'un mal-aise général; de chaleur et de démangeai-
,, sons sur toute l'habitude du corps, et sur-tout,
,, d'une chaleur brûlante à la paume des mains.

,, Il lui survint bientôt, sur la poitrine, le ventre
,, et les cuisses; une éruption de boutons de la gros-
,, seur de grains de millet, qui s'étendirent et formèrent
,, des croûtes sèches et farineuses.

,, On conseilla à la malade les bains et le petit-
,, lait; l'éruption disparut; elle reprit sa gaieté, vit du
,, monde, et se porta bien.

,, Un an après, elle retomba dans sa mélancolie;
,, elle eut des maux de nerfs, dont les attaques se
,, succédèrent de près; les règles devinrent irrégu-
,, lières; enfin, elle cracha le sang pendant quelques
,, jours; les maux de nerfs cessèrent en même-tems.

,, Le crachement de sang, réitéré plusieurs fois dans

„ le cours d'une année, fut suivi d'une fièvre lente,
„ avec des exacerbations nocturnes, des crachats suspects et de la maigreur.

„ Un vésicatoire et quelques adoucissans parurent „ ralentir la marche des accidens, qui, peu de tems „ après, reprirent une nouvelle vigueur; un second „ vésicatoire ne produisit pas plus d'effet.

„ Je fus consulté au mois d'avril 1786; je jugeai que „ l'écoulement qui avoit été arrêté, sept ans auparavant, avec le vinaigre, étoit une gonorrhée virulente; que le virus avoit été répercuté; qu'il avoit „ porté successivement son action sur le genre nerveux, „ sur la peau, sur les poumons, et qu'il étoit l'unique „ cause de l'état où se trouvoit la malade.

„ Je lui conseillai *le Rob anti-syphilitique*; je le lui administrai d'abord à petites doses; je les augmentai „ dans la suite à mesure que son état me le permit; „ enfin, dans deux mois, je la conduisis à une guérison „ parfaite, au moyen de cinq bouteilles de ce remède: „ elle jouit, depuis ce tems, d'une bonne santé.

Quatrième observation du même.

„ Une fille de dix-huit ans se trouvant à la campagne d'une de ses parentes, se servit d'un bidet et „ d'une éponge qui s'y trouva (1). „

„ Le même jour, elle éprouva une chaleur vive à „ la vulve; le lendemain la chaleur augmenta; il

(1) Cette observation offre un exemple des malheurs auxquels expose quelquefois une imprudence dont on ne calcule ni les inconvéniens, ni les dangers, et c'est particulièrement en faveur des personnes sans expérience, que je la transcris dans ce recueil.

„ survint des cuissons, des picottemens, un gonflement,
„ de la gêne en marchant. „

„ La pudeur et l'ignorance de son état l'empêchèrent
„ d'en parler ; elle se confia seulement à une femme
„ de chambre, qui aussi peu instruite qu'elle lui con-
„ seilla des lotions avec l'eau de guimauve, et deux
„ jours après avec l'eau de lavande et le vinaigre. „

„ Tous les accidens ayant disparu, la jeune fille
„ se crut guérie. „

„ Mais huit à neuf mois après, elle devint triste
„ rêveuse, languissante, fuyant la dissipation, se
„ plaignant toujours de lassitudes, pouvant à peine
„ faire deux cents pas sans être obligée de s'asseoir ;
„ sa mélancolie et son insouciance augmentèrent au
„ point de la rendre comme hébètée ; elle ne prenoit
„ presqu'aucune nourriture, elle maigrissoit tous les
„ jours. „

„ Je fus consulté par les parens, justement allarmés
„ de son état ; les remèdes, l'exercice, la dissipation
„ ne produisirent aucun effet. „

„ Je soupçonnai une cause morale ; j interrogeai les
„ parens, qui n'en savoient pas plus que moi ; j'inter-
„ rogeai la femme de chambre, qui n'étoit pas mieux
„ instruite ; mais celle-ci, en vantant la bonne santé
„ dont cette jeune personne avoit toujours joui, me
„ parla de l'accident qu'elle avoit éprouvé à la cam-
„ pagne environ trois ans auparavant, comme du
„ simple effet d'une longue course faite le jour pré-
„ cédent ; ce fut pour moi, un trait de lumière ; je
„ conçus des soupçons ; après des vérifications, je
„ crus devoir conclure que l'éponge avoit servi à
„ quelque femme infectée d'un vice vénérien déposé
„ dans les parties naturelles ; que ce vice communiqué
„ à la jeune malade, avoit produit les premiers acci-
„ dens ; qu'il avoit été répercuté par les lotions astrin-

„ gentes, et qu'il étoit la cause de l'état dans lequel
„ elle se trouvoit. „

„ Je la traitai, d'après cette conjecture, *avec le Rob*
„ *anti-syphilitique*, qui opéra sa guérison. Elle s'est
„ mariée dans la suite et elle á des enfans qui se
„ portent bien ainsi que leur mère. „

„ L'objet de cette observation eut des suites assez
„ singulières. „

„ La tante de la jeune malade, dont il vient d'être
„ question, à qui appartenoit la maison de campagne
„ dans laquelle sa nièce avoit rencontré une éponge
„ empoisonnée, incertaine si elle ne s'étoit pas servie
„ aussi de la même éponge, eut des craintes pour
„ elle-même; j'eus beaucoup de peine à la rassurer,
„ malgré l'état de bonne santé dont elle jouissoit. »

» Mais six mois après l'époque de l'usage que la
» nièce avoit fait de l'éponge, la tante étoit accou-
» chée d'un enfant, âgé au moment dont je parle,
» d'environ deux ans et demi. Il étoit couvert d'une
» gale, qui après s'être présentée sur la tête depuis
» six mois, sous la forme d'une croûte laiteuse, s'étoit
» répandue sur presque tout le corps. »

» La mère, craignant que cette gale ne dépendît
» d'un vice vénérien, voulut que je fisse prendre à
l'enfant *le Rob anti-syphilitique* qui avoit guéri sa
» nièce. Je m'y refusai constamment, ne trouvant au-
» cune raison propre à justifier ses craintes. »

» La mère alors prit sur elle d'administrer ce re-
» mède; *le Rob* provoqua des urines abondantes, et
» dans environ six semaines, la gale disparut et l'en-
» fant fut bien portant. »

» Je rapporte ce fait à cause de sa singularité;
» cependant je n'oserois assurer que cet enfant portât
» un vice vénérien; *le Rob, quoique vraiment anti-*
» *vénérien*, peut avoir agi, dans ce cas-ci, comme

» dépuratif ; je n'entreprends point de décider cette
» question. »

Cinquième observation du même.

» Une femme, âgée de trente-deux ans, veuve pour
„ la seconde fois depuis six ans, souffroit des dou-
„ leurs vagues dans différentes parties du corps ; ces
„ douleurs ne se fesoient sentir que dans les tems
„ humides. „

„ Elle éprouvoit, en même tems, une affection
„ nerveuse des plus violentes, qui étoit marquée par
„ des crispations, des frémissemens fréquens le long
„ des bras, des cuisses et des jambes ; „

„ Elle étoit affectée de serremens convulsifs très-
„ fréquens à la région de l'estomac, de palpitations de
„ cœur, d'une foiblesse de tête et d'une diminution
„ considérable de la mémoire. „

„ La peau du visage, des bras, des mains et de
„ la poitrine, autrefois très-blanche, étoit devenue
„ bise, terreuse, sèche, rude, et comme remplie
„ d'aspérités. „

„ Elle avoit perdu le sommeil, et ne dormoit que
„ deux ou trois heures toutes les nuits, son sommeil
„ étoit même interrompu par des agitations plus ou
„ moins vives, et elle ne se réveilloit jamais qu'en
„ sursaut. „

„ Son ventre étoit dur et principalement vers la
„ région de la matrice, où on trouvoit une élévation
„ considérable et une dureté comme squirreuse ; l'ori-
„ fice de la matrice étoit engorgé, dur, légèrement
„ douloureux, il descendoit très-avant dans le vagin,
„ il empêchoit quelquefois la malade de marcher. „

„ Les garde-robes étoient dures, sèches, extrême-
„ ment rares, pénibles ; elles étoient le plus souvent

„ suivies de foiblesses ou de mouvemens nerveux plus „ marqués. „

„ Elle avoit absolument perdu l'appétit, ses diges- „ tions étoient longues, difficiles, quelquefois doulou- „ reuses ; elle ne pouvoit digérer ni les légumes, ni „ les herbages, ni les fruits. „

„ Enfin elle étoit dans le marasme. „

„ Je vis cette malade dans cet état ; elle avoit été „ entre les mains de plusieurs médecins et elle avoit „ fait beaucoup de remèdes. „

„ Les apéritifs et les fondans avoient aggravé ses „ maux. „

„ Les délayans, les adoucissans, comme le petit „ lait, le lait d'ânesse, l'eau de veau, les bouillons „ de veau, de grenouilles, de tortues, les bains n'y „ avoient apporté aucun soulagement. „

„ Les eaux minérales martiales, lui avoient fait „ du mal. „

„ Les eaux minérales sulfureuses n'avoient produit „ aucun bien. „

„ Un cautère avoit été appliqué sans effet. „

„ Des questions variées ont conduit cette malade „ à me dire que pendant la vie de son premier mari, „ deux ou trois mois après ses couches, ses fleurs „ blanches avoient augmenté considérablement et „ qu'elles étoient devenues d'un jaune foncé ; que son „ accoucheur avoit regardé cet accident comme pro- „ duit par le lait ; qu'elle étoit restée, en conséquence, „ dans une parfaite sécurité ; que son mari étant mort „ six mois après, elle s'étoit mariée après dix-huit „ mois de veuvage ; que dix ou douze jours après son „ mariage, son second mari s'étoit plaint d'un écou- „ lement ; qu'un médecin consulté, l'avoit attribué „ à l'âcreté des fleurs blanches ; que l'écoulement du „ mari avoit cessé au bout d'un mois, par le seul

usage

„ usage d'une tisane rafraîchissante ; que pour elle, „ elle s'étoit lavée pendant quelques jours avec du „ vinaigre, que le médecin lui avoit conseillé comme „ un rafraîchissant, qu'enfin ses fleurs blanches avoient „ cessé et qu'elles n'avoient plus reparu. „

„ Cette malade avoit joui d'une bonne santé ap- „ parente pendant deux ou trois ans, après lesquels „ des douleurs vagues s'étoient fait sentir par inter- „ valle dans différentes parties du corps ; des lassi- „ tudes spontanées, l'amaigrissement, la tristesse, la „ langueur s'y étoient joints peu de tems après ; ces „ accidens en avoient amené insensiblement plusieurs „ autres, et avoient jeté la malade dans l'état où „ je l'ai trouvée et dans lequel elle étoit depuis près „ de trois ans. „

„ J'ai cru pouvoir regarder sa maladie comme „ produite par un vice vénérien masqué ou dégénéré. „

„ Les fleurs blanches abondantes qu'elle avoit „ éprouvées pendant la vie de son premier mari, „ étoient vraisemblablement une gonorrhée virulente, „ qu'elle a portée pendant deux ans, sans s'en aper- „ cevoir, qu'elle a communiquée à son mari la nuit „ de ses noces, et qu'elle a supprimée et répercutée „ par des lotions de vinaigre. „

„ Je lui ai, en conséquence, fait prendre le *Rob* „ *anti-syphilitique*, à la dose seulement de quatre „ et ensuite de cinq cuillerées à bouche le matin, „ et autant le soir ; je l'ai mise à une boisson abon- „ dante de décoction de salsepareille, mais légère ; „ j'y ai joint des demi-bains tempérés tous les deux „ jours, et des fumigations émollientes dans la ma- „ trice. „

„ Les trois premières bouteilles de *Rob*, n'ont paru „ produire aucun effet : elles ont eu même beaucoup

„ de peine a passer; les agitations ont augmenté, „ les mouvemens nerveux sont devenus plus violens „ et plus rapprochés ; j'ai suspendu l'usage du remède „ pendant dix jours ; j'ai fait continuer les bains et „ les fumigations ; j'ai fait couper la décoction de „ salsepareille avec de l'eau de poulet. J'ai remis „ ensuite la malade à l'usage du *Rob* à la même „ dose, je lui ai fait continuer l'eau de poulet, „ mêlée avec la décoction de salsepareille. „

„ Le troisième jour, après une nuit très-agitée, „ il s'est fait, sur-tout le corps, une éruption de „ plaques rouges qui sont devenues farineuses avant „ la fin du jour. Dès ce moment, tous les accidens „ ont diminué; le quatrième jour après, les douleurs „ des membres et les mouvemens nerveux ont abso- „ lument cessé, le sommeil s'est rétabli, la tête s'est „ fortifiée, le ventre a repris sa molesse, et je n'ai „ plus trouvé aucun engorgement à l'orifice de la „ matrice. Il n'est proprement resté que les plaques „ qui avoient paru quatre jours avant sur la peau ; „ elles se sont dissipées avant la fin du traitement, „ et la peau a repris sa blancheur et sa souplesse ; „ la malade a acquis des forces, de la gaieté et a „ repris de l'embonpoint. „

„ Cette observation présente un effet si frappant „ de l'usage du *Rob anti-syphilitique*, qu'on peut „ établir des conjectures bien plausibles sur son action „ et sur son efficacité, et déduire des conséquences „ conformes aux principes que j'ai établis sur la doc- „ trine et la méthode curative des maladies véné- „ riennes chroniques. „

Observation du même genre du médecin Boyveau.

Le malade dont il est ici question avoit quarante-deux ans, en 1783.

Il avoit sucé le virus vérolique avec le lait de sa nourrice, qui mourut d'un bubon gangréneux.

Ce malade, depuis l'âge de sept ans jusqu'à quatorze, avoit eu des engorgemens lymphatiques aux glandes maxillaires, dont l'une a suppuré.

Après deux ans, ces accidens ont disparu, sans laisser de traces difformes, par l'usage de l'æthiops minéral et des purgatifs mercuriaux.

A dix-huit ans, il se fit, chez ce malade, une éruption de dartres farineuses aux extrémités supérieures et inférieures; on lui prescrivit le vin chalibé: elles disparurent.

A dix-neuf ans, il lui survint une gale que les frictions mercurielles guérirent.

Peu de tems après, la gale reparut; elle fut répercutée par une lotion de sublimé corrosif;

Il en résulta une maladie de poitrine qui dura dix-huit mois, et qui ne céda qu'à l'usage des eaux minérales d'Auteuil, près de la Ferté-Milon.

Depuis cette époque, jusques en 1778, le malade a paru jouir d'une assez bonne santé; il éprouvoit, cependant par intervalles, une expectoration peu abondante, plus phlegmatique que purulente.

En 1778, il survint une œdême à la joue droite, au-dessous et entre l'os de la pommette et l'aîle du nez, du côté droit; on l'attribua à une dent cariée dont on fit l'extraction, en deux fois : la dent ayant été cassée, l'opération fut longue et douloureuse.

A quelque tems de là, il sortit par le nez une pièce de l'os maxillaire au-dessus de la dent tirée, et cette pièce d'os, de la largeur de l'ongle du petit doigt, étoit toute vermoulue.

Ensuite il se manifesta une ozène qui a fait des progrès jusques en 1783; il parut des ulcères dans la

gorge, qui détruisirent les amygdales et qui rongèrent la luette.

Il étoit enfin survenu des ulcères à une des malléoles internes et à l'articulation du carpe de la main droite; ces ulcères avoient été précédés de tumeurs lymphatiques; aussi ces ulcères ne rendoient-ils qu'une limphe sanieuse et corrosive.

La lessive de sarment, employée en douches, d'après l'avis du praticien *Faure*, avoit procuré quelques cicatrices; mais le malade, d'une constitution délicate, accablé d'infirmités, n'a jamais pu soutenir l'usage des fondans et des toniques, d'autant moins qu'il avoit le genre nerveux extrêmement irritable, et qu'il étoit tourmenté par des palpitations de cœur très-inquiétantes.

Ce fut dans cette situation déplorable qu'il consulta, en 1783, le chirurgien *Faguer;* le caractère équivoque des ulcères qui tenoient, en apparence, autant du vice scrophuleux que du vice vénérien, suspendit, un moment, le jugement du praticien consulté; cependant la connoissance qu'il acquit de toutes les circonstances de la maladie qu'il examinoit, le fit remonter à celle qui fit périr la nourrice du malade, et dès-lors son opinion fut fixée, et il conseilla le Rob antisyphilitique, dont il connoissoit et dont il garantit les bons effets.

Le malade a été radicalement guéri par ce remède et cette guérison a été attestée par *Aubert*, médecin de l'Hôtel-Dieu de Château-Thierry; par *Montmignon*, chirurgien-major de l'hôpital de la Charité; par *Sainolecque*; par *Laugiers*, chirurgiens; et par *Quequet*, apothicaire *de la même Commune*.

Autre observation du même.

Un jeune homme honnête et sain, avoit épousé une fille bien née; l'un et l'autre goûtoient, depuis plusieurs années, les douceurs d'une union légitime et bien assortie, lorsque leur bonheur commun fut troublé par l'indisposition de l'épouse.

Elle fut attaquée d'un mal-aise général et d'une fièvre qui dura plusieurs semaines.

On recourut aux remèdes indiqués en pareilles circonstances, et la malade parut guérie.

Peu de tems après, survinrent à cette femme plusieurs tumeurs aux bras et aux épaules; on les traita méthodiquement; elles abcédèrent et dégénérèrent en ulcères de mauvaise nature : ils se cicatrisèrent, cependant, les unes plutôt, les autres plus tard.

Trois ans s'écoulèrent dans cette alternative de soulagement passagers et de rechûtes fâcheuses qui annonçoient toujours le dévelopement plus inquiétant d'un vice qui acquéroit, en viellissant, une intensité plus grave; en effet, la bouche fut entreprise à son tour; des ulcères rongeans attaquèrent le palais, détruisirent les amygdales, l'organe de la voix; la voûte palatine fut presqu'anéantie par la carie.

La malade portoit encore un ulcère sur la pommette de la joue droite, large comme un écu, de la plus mauvaise nature, et un autre à la commissure des lèvres, qui s'étendoit jusques au menton.

Ce délabrement s'opéra en dix-huit mois, indépendamment de tous les secours qui furent successivement administrés sous la direction des personnes de l'art les plus accréditées.

Telle étoit la position de cette malade, lorsque son

mari vint me consulter pour elle, et me prier de lui donner des soins.

Je présumai que cette femme étoit la victime d'un vice vénérien ; je prononçai en conséquence ; mais le mari chercha à infirmer mon jugement, en m'observant qu'il n'avoit jamais éprouvé le plus léger symptôme de ce mal, et que sa femme en avoit toujours été exempte.

Malgré cette assurance, dont je ne révoquai point en doute la sincérité, je persistai dans mon opinion, et je conclus que nous avions à combattre *un vice vénérien héréditaire ou communiqué par un contact impur, même à l'insu de la malade, ce qui arrive souvent, comme le savent les médecins.*

Je conseillai donc *le Rob anti-syphilitique*, et en sept semaines cette malade fut guérie.

Cette guérison présente un phénomène bien singulier ; le chancre de la gorge, en se cicatrisant, a intercepté la route ordinaire de la déglutition, et les alimens passent aujourd'hui, par l'ouverture qui s'est faite à la voûte palatine : on conçoit que cette femme parle avec une grande difficulté.

Autre du même.

Une jeune femme qui avoit vécu plusieurs années sans inquiétude sur sa santé, fut tout-à-coup attaquée de plusieurs tumeurs gommeuses et de plusieurs exostoses sur différentes parties du corps.

Les symptômes se développèrent avec une activité alarmante ; leur caractère ne permit pas aux médecins consultés de prendre le change sur la nature du vice morbifique, *quoique la malade affirmât qu'elle avoit toujours été exempte du plus léger accident*

primitif; ils administrèrent, en conséquence, les remèdes mercuriaux.

Plusieurs traitemens consécutifs et très-méthodiques furent infructueux ; le mal fit des progrès constans, et au bout de dix-huit mois les deux rotules, les deux crêtes des deux tibia, à leur partie supérieure, furent détruites, presqu'en entier, par une carie opiniâtre.

Alors la malade, au désespoir, consulta successivement les praticiens le plus en réputation ; tous indiquèrent, tous tentèrent des procédés particuliers ; ils combinèrent leurs moyens, leurs remèdes, et cependant le mal empiroit tous les jours.

Je fus enfin appelé auprès de la malade, et je trouvai les ravages du vice vénérien portés au plus haut degré.

Il y avoit des caries aux bosses frontales, aux os unguis, à ceux du palais, aux extrémités supérieures des deux olécrânes ; la luette, le voile du palais, les piliers antérieurs et postérieurs et les amygdales étoient détruits ; des sueurs excessives et des douleurs nocturnes avoient encore épuisé le peu de forces de la malade, qui étoit dans le marasme, *et que les gens de l'art avoient abandonnée.*

Je lui donnai *le Rob anti syphilitique*, et en trois mois sa guérison fut parfaite.

Autre du même.

Une veuve âgée de vingt-sept ans, éprouva, sans cause déterminante, au moins connue, la suppression de ses règles.

Peu de tems après, elle devint perclüse de ses membres.

On lui prescrivit les bains et d'autres remèdes analogues à sa situation.

Après un mois de ce traitement, il survint à la malade soixante tumeurs sur différentes parties du corps, qu'on regarda comme critiques et salutaires ; elles s'ouvrirent toutes, et dégénérèrent en ulcères de la plus mauvaise nature.

Un de ces ulcères placé sur le nez, détruisit une portion de son aîle droite.

Les médecins, successivement appelés, indiquèrent des remèdes, d'après leur manière différente de voir et de juger.

Les uns ordonnèrent les anti-dartreux ; ils furent continués long-tems, mais le mal empiroit toujours.

D'autres administrèrent les préparations mercurielles, avec aussi peu de succès.

La malade n'avoit jamais éprouvé le plus léger symptôme d'infection venérienne (1).

Cette connoissance acquise par la confession de la personne qui avoit l'intérêt le plus pressant à être sincère, jointe à l'insuffisance des remèdes administrés, déconcertoient les lumières des médecins et des chi-

---

(1) On ne révoque plus en doute, aujourd'hui, que le vice vénérien ne puisse être communiqué, sans que son invasion soit suivie des symptômes caractéristiques qui annoncent son existence ; cette vérité connue, jette un jour salutaire sur la nature et sur la cause d'un grand nombre de maladies chroniques qu'on ne guériroit jamais, si on perdoit de vue ce principe incontestable Elle explique aussi comment les personnes des deux sexes, les femmes, sur-tout, sont souvent d'une approche dangereuse, quoiqu'elles paroissent jouir de la plus parfaite santé.

rurgiens successivement consultés. La malade en avoit appelé vingt-trois pendant le cours de sa maladie qui duroit depuis neuf ans.

Enfin, soit par l'effet du tems, soit par l'action des remèdes, ou par la combinaison des moyens modifiés avec intelligence, le mal parut se calmer, les anciennes plaies se cicatrisèrent : mais les ravages ne tardèrent pas à se renouveller ; le vice se jeta sur la jambe droite, qui fut bientôt couverte de cinq plaies larges, profondes, à bords dentelés, durs, renversés, et rendant en abondance, un pus infect et de la plus mauvaise nature : la malade éprouvoit en outre, des douleurs nocturnes insupportables, et cependant, il lui étoit impossible de sortir de son lit.

Ce fut alors que je la vis, et que, familiarisé comme je le suis, avec les symptômes effrayans des maladies vénériennes chroniques ou dégénérées, et dont l'explosion n'a été ni précédée, ni accompagnée de symptômes évidens, je n'hésitai pas à lui conseiller et à lui administrer le *Rob anti-syphilitique.*

Dès les premières bouteilles de ce remède, la malade éprouva un mieux sensible ; à la quatrième, la jambe étoit guérie ; en deux mois, la guérison fut parfaite.

Autre du médecin Leroy.

Ce médecin ayant dit-il, déjà employé le Rob anti-syphilitique, avec succès, contre des accidens vénériens évidens, a cru pouvoir recourir à ce remède, dans une maladie dont le caractère étoit douteux.

Il étoit question d'une exostose assez considérable et fort douloureuse, survenue à la partie moyenne et interne du tibia, chez un malade qui *étoit, dailleurs, dans l'état le plus fâcheux.*

Il avoit été jugé poitrinaire, depuis huit mois, par plusieurs praticiens célèbres.

Le médecin *Leroy* lui avoit fait ouvrir un cautère, et lui avoit prescrit des sucs d'herbes dépurans légèrement incisifs et anti-scorbutiques; la poitrine étoit débarrassée, au point, que le malade n'en souffroit plus et qu'il crachoit peu.

Dans cette circonstance il survint, assez subitement, une carie (1) à la partie supérieure de l'os coronal, pour laquelle le chirurgien *Dufouart l'aîné* a été consulté; cette carie à peine guérie, par les soins intelligens du chirurgien *Saint-Julien*, le genou gauche devint douloureux, enflé, le malade marchant difficilement; bientôt il souffrit de la jambe, et enfin, on reconnut *une exostose, au moins de la grosseur d'un œuf de poule.*

On recherchа soigneusement si le malade n'auroit pas eu anciennement des accidens vénériens; ou s'il ne se seroit pas exposé à en gagner? incertitude absolue a cet égard; *mais appauvrissement total dans les liqueurs, espèce de cachexie scorbutique.*

Dans cet état le médecin *Leroy*, *n'osant tenter les mercuriaux sous aucune forme*, proposa le *Rob*, qui

---

(1) *Note du médecin Leroy.*

Depuis un mois ou environ, il s'étoit formé une petite tumeur à la partie supérieure moyenne du coronal, qui, devenant douloureuse, engagea le malade à m'en parler. Ayant reconnu de la fluctuation, je ne le quittai pas que son chirurgien, Saint-Julien, ne fût arrivé et n'en eût fait l'ouverture; ce fut alors qu'on reconnut la carie, déjà très-avancée, de la première table du coronal.

loin d'être contraire à l'affection scorbutique, plus évidente ici que la vérole, pouvoit y convenir,

On fit cependant, quelques frictions mercurielles sur l'exostose, on appliqua un emplâtre fait avec parties égales de vigo et de diabotanum. *A la fin de l'administration du Rob, il restoit à peine des vestiges de l'exostose*; les douleurs s'étoient dissipées dès le douzième jour.

Ce remède a agi, successivement, par tous les émonctoires, pendant le traitement qui a été suivi d'un succès complet.

Courtes observations sur les maladies vénériennes des noirs.

Les hommes qui aiment leurs frères, quelque point de la surface de la terre qu'ils habitent, et sous quelque couleur que la nature les ait fait naitre, n'apprendront pas avec indifférence, que le Rob anti-syphilitique conserve, après avoir passé la mer, toutes ses vertus, et son énergie spécifique pour la guérison des maladies vénériennes rebelles qui affligent les habitans des îles et particulièrememt les nègres. J'invoque sur un fait de cette importance, la bonne foi, la franchise de tous ceux qui ont été temoins des maladies qui ont été guéries par ce moyen, dans cette partie du monde; mais à l'appui de la réputation méritée qu'il s'y est acquise, je vais citer l'autorité et le témoignage du médecin *Dazille*, qui depuis 1755, a observé de près les malades des colonies et principalement les nègres. Les notes qu'on va lire sont extraites de son ouvrage intitulé: *Observations sur les maladies des nègres, etc.* imprimées à Paris en 1792, et qui se vend chez Croullebois, libraire, rue des Mathurins-Sorbonne.

» Les maladies vénériennes sont très-communes parmi

» les nègres, et elles font d'autant plus de ravage et
» sont d'autant plus difficiles à traiter, que presque
» toujours, elles sont compliquées avec d'autres mala-
» dies, principalement avec le scorbut.

» L'expérience démontre que dans les pays très-
» chauds, le virus vénérien est beaucoup plns actif,
» et que ses accidens sont aussi beaucoup plus graves. »

L'auteur, après avoir rendu compte des traitemens qu'il est en usage d'employer, ajoute, page 159 : *Mais depuis* 1776, *époque de la première édition de cet ouvrage, j'ai obtenu des succès plus prompts avec le Rob anti-syphilitique de Laffecteur.*

" Par des traitemens peu méthodiques (dit le
„ même auteur, page 165 et 166), ou par la négli-
„ gence des nègres à déclarer leur mal, et sur-tout
„ par l'excès de leur libertinage, il arrive que l'humeur
„ virulente produit des exostoses, des caries, même aux
„ os les plus compactes, tristes effets d'un virus dégé-
„ néré et irrité, sur lequel le mercure n'a, pour ainsi
„ dire, plns d'action.

„ Je n'ai point vu ces deux dernières maladies céder
„ aux frictions ; il faut se servir de la solution mercu-
„ rielle à petite dose, et aider quelquefois son effet,
„ par des fumigations faites avec quelques pincées
„ de cinabre ; en observant cependant que ce dernier
„ moyen n'est praticable que pour les caries des extré-
„ mités ; il seroit dangereux de l'employer pour celles
„ de la tête et du visage, *le Rob anti-syphilitique*
„ *vaut mieux.*

„ J'ai eu aussi occasion de traiter cette maladie sur
„ les blancs... J'ai eu, je le répète, des succès encore
„ plus prompts du *Rob anti-syphilitique ;* je l'ai même
„ conseillé plusieurs fois, dans ces fâcheuses circons-
„ tances, à des malades chez lesquels l'administration

„ des mercuriels avoit échoué, et le Rob les a par„ faitement guéris.

„ Lorsqu'on a à traiter la vérole compliquée avec le „ scorbut, on examine, avec la plus grande attention, „ quels sont les symptômes les plus pressans (1).

„ C'est encore un des cas où le *Rob anti syphili*„ *tique*, m'ayant le mieux réussi ; je lui donne la „ préférence (2).

Du Pian (3).

„ Jusqu'à l'époque de la première édition de cet „ ouvrage, on a mal à propos regardé le Pian comme „ une maladie particulière aux nègres ; elle attaque „ aussi les blancs qui s'exposent aux causes qui la pro„ duisent ; elle attaque même tous les individus de „ l'espèce animale..... Dans cette maladie, il survient „ des pustules à differentes parties du corps, mais „ principalement à celles de la génération des deux „ sexes, aux environs de l'anus, aux fesses et au visage.

„ Ces pustules sont un peu plus élevées que le niveau „ de la peau : leur consistance est mollasse, fongueuse „ et couverte d'une pellicule blafarde, d'où s'écoule „ une matière très-âcre, et dont la virulence se com„ munique avec tant de facilité, que dans plusieurs „ colonies, il passe pour constant qu'il suffit, pour cette „ communication, que les mouches attirées par cette „ humeur, après s'en être imprégnées, aillent en dé„ poser quelques particules sur la plus légère égrati„ gnure d'un corps sain...,. Quelques uns pensent

(1) Pages 246 et suivantes.

(2) Page 170.

(3) Page 169.

„ même, que sans ulcères et sans égratignures, on peut „ recevoir par la mouche imprégnée, cette affreuse „ inoculation..... Mais la manière la plus commune „ et la plus ordinaire dont se transmet ce vice, est le „ commerce des deux sexes.

Ici l'auteur rend compte des suites de l'infection du Pian et des remèdes propres à le guérir, et il ajoute :

„ Mais le remède qui réussit le mieux dans les cas „ où la perversion de la lymphe et où les douleurs „ ostéocopes *font craindre pour la perte du malade*, „ c'est *le Rob anti-syphilitique* (1). Des malades déses- „ pérés, sur beaucoup d'habitations, doivent la vie „ à cet excellent remède, De ce nombre est l'habita- „ tion du célèbre *Blin*, au quartier du Limbé, dépen- „ dance de la partie du nord de Saint-Domingue.

„ Depuis mon retour en Europe, j'ai vu plusieurs „ malades passés de nos colonies en France, avec des „ exostoses et des douleurs profondes dans les os, qui „ avoient résisté à l'administration du mercure, tant „ en frictions qu'à l'intérieur, et qui, je l'avoue avec „ autant de satisfaction que de franchise, ont été „ radicalement guéris par ce remède précieux (2).

De la Lèpre.

„ Parmi les calamités qui ont affligé et qui affli- „ gent encore l'espèce humaine, il n'en est point qui „ excite plus d'horreur que la lèpre (3). „ Il faut lire cet article dans l'ouvrage du médecin Dazille ; on y verra les causes auxquelles il attribue cette effroyable

---

(1) Page 264.

(2) Pages 264 et 265.

(3) Page 275.

maladie, ses caractères, les moyens curatifs qu'il convient d'employer pour la combattre, et enfin on y verra que *dans les cas de caries profondes des os, ou leur ramollissement, on doit continuer plus long-tems les remèdes capables d'adoucir l'acrimonie des humeurs et détruire le vice lépreux : d'après son analogie avec celui qui produit le pian et le vice vénérien, on obtiendra, ajoute t-il, des succès, de l'usage du Rob anti-syphilitique, pourvu qu'il soit continué jusqu'à dix ou douze bouteilles, et à dose proportionnée à l'état et aux forces des malades ; les mêmes observations sont applicables à la tisane de salsepareille, dont l'usage indispensable, dans ces fâcheuses circonstances, doit être continué pendant deux mois et même plus, après avoir fini le Rob* (1).

On lit dans le répertoire universel et raisonné de jurisprudence civile et criminelle, par *Guyot*, édition de 1783, chez Panckouke, tome 63, page 243, article *vérole* :

Nous n'aurions pas rempli entièrement l'objet que nous nous sommes proposés, si, après avoir fait connoître *cette effrayante maladie, et les barrières impuissantes qu'on a opposées à ses ravages*, nous ne disions rien d'un mal aussi dangereux qui est sorti de son sein. Nous voulons parler de cette multitude de charlatans que l'insatiable cupidité a enfantés. Inutilement les gens de l'art ont-ils protesté contre leurs fausses découvertes ; le peuple aveugle, attribuant ces réclamations à l'esprit de jalousie, est tous les jours victime de sa crédulité (2).

---

(1) Page 334.

(2) On vient de connoître en détail les motifs qui depuis 1778 ont engagé les gens de l'art et le public à distinguer le

Cependant parmi ceux qui ont prétendu avoir trouvé un remède plus efficace que celui qui, jusqu'à présent, a été adopté exclusivement, et administré par la chirurgie et par la médecine, nous croyons qu'on doit distinguer le *Rob anti-syphilitique*, qui a été protégé par le gouvernement, d'après le suffrage de la société de médecine.

Un nouveau réglement du ministre de la marine, enjoint aux médecins et aux administrateurs des hôpitaux, de veiller à ce que chaque vaissseau qui partira des ports de France, soit muni d'un approvisionnement

---

Rob anti-syphilitique de la foule de remèdes secrets, dont les distributeurs garantissent l'efficacité, et qui, pour attirer la confiance des malades, *vantent seuls*, avec assurance, le mérite de leurs compositions.

Ces témoignages isolés, que l'homme prudent ne rejette pas toujours, mais qu'il suspecte, le plus souvent, ne prouvent donc pas assez en faveur de ces remèdes ; car il ne suffit pas que tous ceux qui les vendent affirment *qu'ils sont efficaces, prompts et doux dans leurs effets, qu'ils n'assujettissent à aucune gêne, qu'ils n'exigent qu'un régime facile, etc. etc.* Il faut encore qu'ils le prouvent autrement que par leurs assertions; et en attendant qu'ils en fournissent la preuve *authentique et légale*, on doit, au moins, suspendre son jugement et refuser sa confiance.

Cette observation ne peut pas s'appliquer au *Rob anti-syphilitique*

Ce remède a subi, comme on l'a vu, toutes les épreuves qui devoient en justifier les vertus; elles ne laissent rien à désirer, elles ont été publiques, elles ont été répétées, elles ont été faites par des juges compétens, en grand nombre, d'une probité reconnue ; leurs attestations, enfin, ont été légales et d'une authenticité qui ne permet pas de douter de la vérité des faits consignés dans ce recueil.

de *Rob anti-syphilitique*, pour traiter ceux dont la maladie se déclareroit en mer.

On ne peut pas trop désirer, pour le bien de l'humanité, qu'on en consacre particulièrement l'usage à la guérison des enfans nés avec le germe du mal vénérien, à celle des soldats et des matelots sur lesquels les effets du mercure ont produit des accidens horribles et souvent mortels.

Résumé et conclusion de cet ouvrage.

Lorsqu'on rendit compte en 1779 de la conduite que les propriétaires *du Rob anti-syphilitique* avoient tenue jusqu'alors pour faire connoître ce remède et prouver qu'on pouvoit guérir les maladies vénériennes sans mercure, on le fit, parce que le plus grand nombre des gens de l'art révoquoient en doute l'existence du moyen qu'on leur présentoit.

Ce soulevement, presque général contre les associés Laffecteur et leur méthode les affligeoit sans les étonner; le pyrrhonisme et l'incrédulité devoient un jour, céder à l'évidence d'une démonstration physique; la bonne foi de leurs procédés et la bonté de leur remède devoient percer avec le tems; ils se contentèrent donc d'instruire, dans un petit ouvrage, des démarches qu'ils avoient faites, et qu'ils faisoient encore alors, pour mériter les suffrages des maîtres de l'art et la confiance des malades.

En effet, cette espèce de justification préliminaire disposa favorablement les esprits, et ils eurent en 1780, la satisfaction de voir que la dernière épreuve de la société de médecine de Paris, dont le succès fut consigné dans les papiers publics, leur avoit concilié l'estime universelle.

En 1781, ils crurent devoir publier quelques-unes des

plus intéressantes cures opérées par leur remède, sous la direction de médecins et de chirurgiens estimés et connus.

C'étoit le moment d'éclairer le public sur les avantages d'un moyen qui n'avoit aucun des inconvéniens du mercure, et en s'appuyant d'autorités irréprochables, ils parlèrent d'après les auteurs les moins suspects, de l'insuffisance, de l'infidélité accidentelle de ce minéral et des dangers trop communs de son administration, sous quelque forme qu'on le choisît.

Si les associés Laffecteur avoient annoncé des cures faites en pays éloigné, qu'ils fussent arrivés à Paris, munis d'attestations de médecins étrangers, quelques authentiques qu'eussent été ces attestations, ils n'auroient eu qu'un droit à vérifier à la confiance des médecins et des malades françois; mais c'étoit en France, c'étoit à Paris qu'ils avoient guéri les malades dont ils parloient; ces malades avoient été traités sous les yeux et sous la conduite de médecins et de chirurgiens qui leur avoient administré le Rob; les propriétaires l'ont dit, ils les ont nommés avec confiance, aucun d'eux n'a pu l'ignorer, et pas un seul ne s'est inscrit en faux contre cette assertion : qu'elle conclusion un homme raisonnable doit-il donc tirer de ces réflexions sans replique? et comme elles ont acquis une force nouvelle, puisque depuis 1779 le Rob n'a rien perdu de ses vertus et de sa réputation, c'est en les soumettant encore à la sagacité des lecteurs que je termine ce recueil.

N. B. Les succès *du Rob anti-syphilitique* ont réveillé la cupidité des contrefacteurs : cette infidélité ne peut que nuire à la réputation du remède, et tromper la confiance des malades. En conséquence, je préviens le public que toutes mes bouteilles sont revêtues d'une

étiquette signée de ma main, et qu'on ne peut prendre le Rob avec sécurité que chez moi, ou chez mon ci-devant associé et dans les entrepôts des départemens avoués par l'une de nos deux maisons.

Il est intéressant de prévenir les personnes qui, après avoir lu ce recueil, craindroient d'être dans le cas de recourir à l'usage du *Rob-anti-syphilitique*, de ne m'en point demander sans joindre, en même tems, à leur lettre, un détail circonstancié de leur maladie, qui m'instruise de son origine, de ses progrès, de ses complications, de son ancienneté, des différens remèdes qui ont été employés, des effets qu'ils auront produits, etc. il faut aussi m'informer de l'âge, du sexe du malade et de son tempérament, afin de me mettre à portée par ces renseignemens nécessaires, de donner au consultant un avis motivé, avec connoissance de causes; à moins que le malade ne soit sous la direction d'un homme de l'art, parce que dans cette supposition, sa confiance bien placée, peut le dispenser de recourir à mes lumières particulières.

LAFFECTEUR,

Rue des Petits-Augustins, n°. 1276 *ou* 29.

Ceux qui m'écriront voudront bien affranchir leurs lettres.

TABLE
DES MATIERES.

FIN.